



VILLE DE  
LA GARENNE-COLOMBES

# LE JOURNAL OFFICIEL

NUMÉRO 92 – Juin 2011

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juin 2011

**Ordre du jour :**

Installation d'un conseiller municipal.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 26 mai 2011.

**I - Pôle Administration générale**

***Secrétariat Général***

- 1.1 - Élection du 4e Adjoint au Maire.
- 1.2 - Élections des membres de diverses commissions.
- 1.3 - Remplacement d'un membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.
- 1.4 - Rapport d'activités de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2010.
- 1.5 - Avis relatif au schéma départemental de coopération intercommunale.

**II - Pôle Ressources**

***Finances***

- 2.1 - Compte de gestion de la Ville 2010 et son compte administratif.  
Compte de gestion de l'assainissement 2010 et son compte administratif.  
Affectation de résultats 2010 sur 2011 pour chacun des deux budgets
- 2.2 - Gestion active de la dette 2011.
- 2.3 - Office Départemental de l'Habitat des Hauts-de-Seine : actualisation de la garantie d'emprunts relative à la construction d'une maison relais de 23 logements PLAI située au 81, rue Raymond-Ridel.
- 2.4 - ICF La Sablière : actualisation de deux garanties d'emprunts relatives à la construction de logements collectifs sur la ZAC des Champs-Philippe.

***Ressources Humaines***

- 2.5 - Personnel communal – Modification du tableau des emplois.

**III - Pôle Services à la population**

***Actions Familiales et Sociales***

- 3.1 - Prolongation de la convention de délégation de service public pour la gestion de la crèche Voltaire.
- 3.2 - Délégation de service public - crèche Voltaire.

**IV - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports**

- 4.1 - Convention prestataire relative aux chèques-vacances en paiement entre l'Agence Nationale pour les chèques-vacances et la Ville de La Garenne-Colombes.
- 4.2 - Convention P@ss 92 avec le Conseil général des Hauts-de-Seine pour l'année scolaire 2011-2012.
- 4.3 - Convention d'objectifs triennale entre l'association « Conservatoire de musique de La Garenne-Colombes » et la Ville de La Garenne-Colombes.
- 4.4 - Serment de jumelage avec la Ville de Daroun-Harissa (Liban).

**V - Pôle Services Techniques**

***Voirie, Propreté, espaces verts***

- 5.1 - Adhésion du Département de l'Essonne au SIPPAREC au titre de la compétence « développement des énergies renouvelables », transformation du SIPPAREC en syndicat mixte ouvert et modification des statuts du syndicat.
- 5.2 - Adhésion et modification des statuts du Syndicat des Eaux de la presqu'île de Gennevilliers (SEPG).
- 5.3 - Modification des statuts du Syndicat Mixte des Hauts-de-Seine pour l'Élimination des Ordures Ménagères (SYELOM).
- 5.4 - Mise en place de la redevance spéciale.

***Urbanisme***

- 5.5 - Acquisition du lot n° 3 de la copropriété sise 21, rue Pasteur appartenant à Mme Moll - ZAC des Champs-Philippe.
- 5.6 - Désaffectation, déclassement d'une portion de la rue Veuve-Lacroix située entre le 12bis et le 22, rue Veuve-Lacroix.
- 5.7 - Déclassement des parcelles communales cadastrées section D 181, 130, 129, 128p, situées rue Jules-Ferry et rue des Murgers - Ilot S11L1 - ZAC des Champs-Philippe.
- 5.8 - Désaffectation, déclassement des deux sanichiens situés 54, rue Jules-Ferry et 7bis, rue des Murgers - S10L1 et S11L1.

5.9 - ZAC des Champs-Philippe - Autorisation de déposer une déclaration préalable sur les parcelles communales situées flot S11L1.

5.10 - Vente des parcelles communales sises sur l'îlot S10L1 et S11L1.

5.11 - Approbation de l'avenant n° 1 au protocole d'accord tripartite « La Sablière » signé le 16 juillet 2009 entre la Ville de La Garenne-Colombes, la SEM 92 et ICF La Sablière.

#### **Bâtiments**

5.12 - Autorisation de dépôt de permis de construire pour la reconstitution de l'école élémentaire Ernest Renan sise boulevard de la République (en attente de numérotage), sur une parcelle située en zone USP cadastrée F52 et F51p.

5.13 - Autorisation de dépôt de permis de construire modificatif pour les travaux de construction de la Médiathèque sise 20-22, rue de Châteaudun sur les parcelles cadastrées L88 et 89.

5.14 - Autorisation de dépôt de permis de construire pour la construction de la salle des spectacles sise 22, avenue de Verdun, sur une parcelle située en zone USP cadastrée A24p.

#### **VI - Divers**

6.1 - Décisions.

6.2 - Remerciements.

6.3 - Questions orales.

---

La séance du Conseil Municipal est ouverte, à 19 heures 35, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

#### **M. le Maire**

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue.

Nous allons commencer la réunion du Conseil Municipal de La Garenne-Colombes.

#### **Installation d'un conseiller municipal.**

#### **M. le Maire**

Avant toute chose, nous accueillons M<sup>lle</sup> Nathalie Bachelet, nouvelle conseillère municipale, qui siège désormais, suite à la démission, pour des raisons de retraite bien méritée, de M<sup>me</sup> Margaria, qui est partie vivre dans le sud. Bienvenue, Madame Bachelet ! Je vous donnerai votre belle insigne tout à l'heure, avec une jolie épingle, qui ne fait pas mal.

Je souhaiterais que nous puissions avoir un secrétaire de séance.

M. Dubois est secrétaire de séance. Je pense qu'il n'y a pas d'objection.

Je souhaiterais débiter cette séance par une minute de silence en souvenir du Père Hervé Le Quellec. Comme vous le savez, malheureusement, le Père Le Quellec nous a quittés il y a quelques jours, moins d'une semaine après avoir célébré sa messe d'adieu formelle à La Garenne-Colombes. Il était à La Garenne-Colombes depuis huit ans et avait participé à la récréation d'une communauté catholique extrêmement active, appréciée de tous, pratiquants comme non pratiquants, croyants comme non-croyants.

Le Père Le Quellec était un homme de bien, avec lequel nous avons nous aussi, Municipalité, travaillé à de nombreuses reprises. Je pense à la cérémonie interreligieuse que nous célébrons chaque année. Je pense au jumelage ; il nous avait accompagnés, avec M. le rabbin et M. le pasteur, en Israël lors du jumelage avec Yoqneam. Je pense aussi à l'accueil des scouts, qui font l'objet d'une collaboration avec la Ville de La Garenne-Colombes régulièrement. Je pense également à la rénovation de Saint-Urbain il y a trois ans et demi, qui avait été réalisée avec sa collaboration et son énergie ; il avait développé à l'époque une joie extrême de voir sa belle église, qui était aussi une église municipale, et c'est pour cela que nous avons évidemment un rôle dans cette affaire importante : rénover et faire revivre.

Je crois que le Père Le Quellec laissera à tous le souvenir d'un homme bon, ouvert aux autres, qui savait conseiller, qui savait écouter et de là où il est, qui veille sur nous tous.

Mesdames et Messieurs, je vous demande une minute de silence.

*(Une minute de silence est observée en la mémoire du Père Le Quellec.)*

Je vous remercie.

Nous passons à la feuille de présence.

Les délégations de vote sont les suivantes : M<sup>me</sup> Mangeard donne délégation à M<sup>me</sup> Raimbault, M<sup>me</sup> Vaussoüé à M. Butet, M. Citerne à M<sup>me</sup> Fommarty, M<sup>me</sup> Kalfon à M<sup>me</sup> Gaillabaud, M. Graux à M. Barraquand, M<sup>lle</sup> Haberah à M. Zacaropoulos le temps qu'elle arrive.

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 26 mai 2011.**

**M. le Maire**

Le premier point est l'approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Avez-vous des remarques ?

Monsieur Macé, bienvenue !

**M. Macé**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Je voudrais tout d'abord excuser – je viens de l'avoir au téléphone – notre collègue Christophe Conway, qui est pris par les embouteillages et qui nous rejoint dès qu'il le peut.

Sur le procès-verbal, je voudrais intervenir sur la réponse que vous avez faite à notre collègue Vincent Fouliard en ce qui concerne la fermeture bloquée à l'école élémentaire Voltaire.

Vous nous avez indiqué lors de cette réponse que vous aviez bon espoir, compte tenu du nombre d'enfants dans cette école, qu'en réalité, tout se solde par le maintien du *statu quo*.

Je constate que, malgré les réunions qui ont eu lieu récemment à l'inspection d'académie pour notre ville, malheureusement, le blocage de cette classe est maintenu. Malgré l'intervention du corps enseignant, des fédérations de parents d'élèves, ce blocage n'a pu être levé.

Je constate aussi, parce que vous avez fait quelques allusions par rapport à d'autres fermetures envisagées sur le département et en jugeant l'intervention d'un certain nombre de vos collègues en tant que maires, que les villes d'Antony, d'Asnières, de Bagneux, de Clamart, d'Issy-les-Moulineaux, du Plessis-Robinson, de Montrouge, de Puteaux et de Villeneuve-la-Garenne ont, grâce à l'intervention des fédérations de parents d'élèves, des enseignants et des différentes municipalités que je viens de nommer, qu'elles soient d'ailleurs de gauche ou de droite, obtenu des annulations de blocage, ce qui n'est pas le cas de notre ville.

Je trouve que vos propos et votre réponse à nos collègues démontrent bien, une nouvelle fois d'ailleurs s'il le fallait, qu'au-delà d'une réponse que je qualifierais, sur certains points, très politicienne et de jugement porté à l'encontre en particulier d'une ville dans le sud du département, qu'à La Garenne-Colombes, en tout cas, votre intervention ne s'est soldée par aucun résultat positif.

Dans ces conditions et par solidarité avec les instituteurs, les professeurs des écoles, ainsi qu'avec la directrice de l'école, qu'avec les deux fédérations de parents d'élèves, nous n'approuverons pas votre compte rendu et nous souhaitons, en maintenant la pression, que la situation évolue favorablement dans cette école le jour de la rentrée scolaire.

Mes chers collègues, merci pour votre attention.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Macé, pour cette intervention pas du tout politicienne.

Pas de remarque particulière ?

Voilà qui va faire avancer les choses.

Je vous confirme que l'école Renan, dont personne n'a parlé, on ne sait pas pourquoi...

**M. Macé**

Voltaire !

**M. le Maire**

Vous permettez ?

L'école Renan, dont personne n'a parlé, qui était menacée de fermeture, ne fermera pas, je vous l'annonce, cela intéresse peut-être ; quant à l'école Voltaire, la décision n'est toujours pas prise, mais il y a ceux qui parlent et il y a ceux qui agissent. Nous continuons à intervenir, j'ai encore eu le Préfet tout à l'heure au téléphone ; comme quoi nous ne laissons pas les choses aller.

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 30. Adopté à la majorité.

**29 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS.

**4 voix contre :** M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI.  
Mme BACHELET ne prend pas part au vote.

Je vous remercie.

**I - Pôle Administration générale**

**Secrétariat Général**

**1.1 - Élection du 4<sup>e</sup> Adjoint au Maire.**

**M. le Maire**

Le point suivant est l'élection du 4<sup>e</sup> adjoint au Maire.

Comme je vous l'ai annoncé, M<sup>me</sup> Margaria a quitté ses fonctions d'adjoint au Maire et de conseiller municipal. Il convient de procéder à l'élection d'un adjoint.

Vous savez que, désormais, les scrutins pour élire des adjoints sont des scrutins de liste, à une exception près : lorsqu'il n'y a qu'un poste à pourvoir.

Je vous propose de pourvoir ce poste en décidant que la personne qui sera élue occupera dans l'ordre du tableau le même rang que l'élue qui occupait précédemment le poste devenu vacant, comme le Code électoral en dispose.

Je vous propose de procéder à l'élection du 4<sup>e</sup> adjoint au vote à bulletin secret.

Qui est candidat ?

*(M<sup>me</sup> Fommarty se porte candidate.)*

Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Nous allons donc procéder à bulletin secret. Je vous propose, Mesdames et Messieurs, de prendre les petits papiers qui sont devant vous et de marquer le nom de M<sup>me</sup> Fommarty ou de quelqu'un d'autre ou de personne.

Peut-on élire quelqu'un qui n'est pas candidat ? C'est une question que je me suis toujours posée ; je pense que oui. Si vous voulez voter pour M. Hervo, vous pouvez, comme 4<sup>e</sup> adjoint.

*(Il est procédé à l'élection du 4<sup>e</sup> adjoint au Maire par vote à bulletin secret.)*

Il me faudrait le secrétaire ; est-ce que l'opposition veut envoyer quelqu'un pour dépouiller ? *(Non.)* Il fait trop chaud ? Il fait trop chaud. Je note que l'opposition ne souhaite pas envoyer quelqu'un.

M. Dubois va donc être accompagné de quelqu'un d'autre. Est-ce que quelqu'un veut bien ?

*(Arrivée de M. Conway.)*

Bonjour, Monsieur Conway.

*(M. Ballin se propose.)*

M. Ballin et M. Dubois, si vous voulez bien, tous les deux, procéder au comptage des bulletins trouvés dans l'urne, puis au dépouillement.

*(Il est procédé au comptage, puis au dépouillement par les scrutateurs.)*

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	30
- nombre de blancs et nuls :	0
- nombre de suffrages exprimés :	30
majorité absolue :	16

M<sup>me</sup> Fommarty a obtenu 30 voix.

M<sup>me</sup> Fommarty est donc Maire adjoint de La Garenne-Colombes. Madame Fommarty, bravo !

*(Applaudissements.)*

Approchez-vous, que je vous remette votre écharpe bien méritée par cette température clémente.

*(M. le Maire remet son écharpe à M<sup>me</sup> Fommarty.)*

*(Applaudissements.)*

M<sup>me</sup> Fommarty va nous dire un mot. Vous n'êtes pas obligée de garder votre écharpe durant toute la soirée.

**M<sup>me</sup> Fommarty**

Bonsoir à tous, mes chers collègues, et merci pour cette nomination.

Je suis contente d'avoir ce vote, puisque j'avais effectivement postulé pour l'avoir lorsque nous avons appris que Brigitte nous quittait.

Je pense pouvoir, avec le temps dont je dispose et l'envie, faire des choses qui aideront à la bonne marche sur La Garenne-Colombes.

**M. le Maire**

Merci Madame Fommarty et bienvenue !

*(Applaudissements.)*

Le point suivant... Comme M<sup>me</sup> Margaria a démissionné...

*(M. Macé demande la parole.)*

Oui ? Sur ce point-là ?

*(M. Macé acquiesce.)*

Je vous en prie.

**M. Macé**

Je voudrais tout d'abord féliciter notre collègue pour son élection de ce soir et je voudrais savoir la durée de votre élection ; est-ce qu'elle est jusqu'à la fin du mandat de 2014 ou pas du tout ? Pourriez-vous répondre à cette question ?

**M. le Maire**

Je ne comprends pas cette question.

**M. Macé**

Il n'est pas envisagé que M<sup>me</sup> Fommarty, comme notre collègue, démissionne d'ici quelques semaines ?

**M. le Maire**

Madame Fommarty, vous envisagez déjà de démissionner ? On m'aurait caché des choses ?

Vous pouvez préciser votre pensée, Monsieur Macé ? Vous savez que le Code est assez clair ; quand quelqu'un est élu, c'est pour la durée du mandat, donc...

**M. Macé**

D'accord, donc ce soir, vous nous annoncez que M<sup>me</sup> Fommarty et les autres collègues sont élus adjoints au Maire jusqu'à la fin du mandat de 2014 ; dont acte.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. le Maire**

Monsieur Macé, je vous trouve très curieux. Vous me posez une question précise : M<sup>me</sup> Fommarty est-elle élue jusqu'à la fin du mandat ?

Je lis le Code : quand on est élu, c'est jusqu'à la fin du mandat, sauf si on démissionne ou si le Maire démissionne. Je crois que c'est ce qui est prévu par le Code. M<sup>me</sup> Fommarty est donc Maire adjoint jusqu'à ce qu'elle démissionne ou jusqu'à ce que je démissionne ou jusqu'à ce que des élections municipales aient lieu.

## **1.2 - Élections des membres de diverses commissions.**

**M. le Maire**

Habituellement, au sein de ce Conseil, souvenez-vous, quand un nouveau membre est admis dans notre enceinte, nous avons l'habitude de confier à ce nouveau membre les responsabilités des commissions du membre sortant. Nous l'avons fait pour M. Fouliard en particulier et M. Ranji, je crois me souvenir.

Je vous propose donc que M<sup>lle</sup> Bachelet se voie attribuer les différentes responsabilités dans les différentes commissions où M<sup>me</sup> Margaria siégeait.

Est-ce que quelqu'un y voit une difficulté particulière ?

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Je voudrais tout d'abord rectifier une erreur dans le contenu du rapport qui nous est proposé ce soir. Il est indiqué : « *Le conseil municipal avait élu par scrutin de liste respectant le principe de la représentation proportionnelle, les membres des instances suivantes* » ; il y a une liste de quatre commissions.

À ma connaissance, il n'y a que les trois premières commissions où, effectivement, il y a eu l'élection à la représentation proportionnelle. En revanche, c'est une erreur d'indiquer qu'il y a eu une élection à la représentation proportionnelle pour le Comité technique paritaire. Je vous rappelle que nous avons demandé de siéger et que vous aviez refusé.

C'est la raison pour laquelle – j'en profite – nous proposons une candidature, pas sur les trois premières commissions, mais au Comité technique paritaire et que nous demandons un vote à bulletin secret.

**M. le Maire**

Monsieur Macé, ce serait encore plus clair si vous nous disiez qui est candidat.

**M. Macé**

C'est moi.

(Rires.)

**M. le Maire**

Cela en jette !

J'ai comme candidats M<sup>lle</sup> Bachelet au CTP et M. Macé.

Je vous propose de reprendre un petit papier blanc et de choisir entre M<sup>lle</sup> Bachelet et M. Macé, uniquement pour le CTP, puisque sur les trois autres commissions, l'assemblée est d'accord pour procéder selon la manière habituelle.

(Il est procédé à l'élection du représentant au CTP par vote à bulletin secret.)

Monsieur Dubois, puis-je vous demander de venir ? L'opposition, cette fois-ci, acceptera-t-elle de nous faire l'honneur de se déplacer ? M. Ranji ! J'en suis très honoré. C'est un travail à mi-temps, si je comprends bien.

(Rires.)

Vous avez raison ! Venez, Monsieur Ranji.

*(Il est procédé au comptage, puis au dépouillement par les scrutateurs.)*

Les résultats du vote donnent :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
- majorité absolue : 18

M<sup>lle</sup> Bachelet a obtenu 30 voix.

M. Macé a obtenu 5 voix.

**COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :**

**5 délégués titulaires :**

Claudine LABROUSSE,  
Christine VAUSSOUÉ,  
Annie VINGERING,  
Geneviève GAILLABAUD,  
Vincent FOULIARD,

**5 délégués suppléants :**

Arnaud HOUTART,  
Nathalie BACHELET,  
Alain POUILLY,  
Baptiste DUBOIS,  
Adélaïde NATUREL,

**à la Commission d'Appel d'Offres (35 voix pour).**

**COMMISSION COMPETENTE EN MATIERE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF :**

**5 délégués titulaires :**

Claudine LABROUSSE,  
Christine VAUSSOUÉ,  
Annie VINGERING,  
Geneviève GAILLABAUD,  
Vincent FOULIARD,

**5 délégués suppléants :**

Arnaud HOUTART,  
Nathalie BACHELET,  
Alain POUILLY,  
Baptiste DUBOIS,  
Adélaïde NATUREL,

**à la Commission compétente en matière de bail emphytéotique administratif (35 voix pour).**

**COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC :**

**5 délégués titulaires :**

Claudine LABROUSSE,  
Christine VAUSSOUÉ,  
Annie VINGERING,  
Geneviève GAILLABAUD,  
Vincent FOULIARD,

**5 délégués suppléants :**

Arnaud HOUTART,  
Nathalie BACHELET,  
Alain POUILLY,  
Baptiste DUBOIS,  
Adélaïde NATUREL,

**à la Commission de Délégation de Service Public (35 voix pour).**

**COMITE TECHNIQUE PARITAIRE**

Sont candidats : Madame Nathalie Bachelet et Monsieur Christophe Macé.

Sont scrutateurs : Messieurs Dubois et Ranji.

Résultats du vote :

nombre de votants : .....35  
nombre de blancs et nuls : .....0  
nombre de suffrages exprimés : .....35  
majorité absolue : .....18

Résultats :

Nathalie Bachelet ..... **30 voix**  
Christophe Macé ..... **5 voix**

M<sup>lle</sup> Bachelet est élue par le Conseil Municipal membre du Comité technique paritaire. Bravo !

(*Applaudissements.*)

**1.3 - Remplacement d'un membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.**

**M. le Maire**

Le point suivant est le remplacement d'un membre de la Commission consultative des services publics locaux.

Comme M<sup>lle</sup> Bachelet est maintenant membre du Conseil Municipal, elle a démissionné, évidemment, de la CCSPL et je vous propose la candidature de M. Fleury.

Avez-vous des questions ou des remarques particulières ? Pas de remarque, donc je considère qu'il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Unanimité pour M. Fleury qui est trésorier d'Enfants garennois et Président, comme vous le savez, de la philatélie, ancien combattant.

**35 voix pour : unanimité**

M. Fleury n'est pas dans la salle, par hasard ? (*Non.*) Auquel cas nous l'aurions salué.

**1.4 - Rapport d'activités de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2010.**

**M. le Maire**

Madame Labrousse, le rapport d'activités de la CCSPL ?

**M<sup>me</sup> Labrousse**

Merci, Monsieur le Maire.

La CCSPL s'est réunie le 7 décembre 2010, vous avez le rapport qui est joint et je vous demande simplement d'en prendre acte.

**M. le Maire**

Merci.

Des remarques particulières ? Pas de remarque.

On prend acte, il n'y a pas de vote.

**1.5 - Avis relatif au schéma départemental de coopération intercommunale.**

**M. le Maire**

Le point suivant est l'avis relatif au schéma départemental de coopération intercommunale.

Mes chers collègues, vous savez que depuis le mois de décembre dernier, la loi prévoit que les Préfets sont chargés d'élaborer une carte de coopération intercommunale dit « schéma départemental de coopération intercommunale » et les Préfets sont, en particulier, à partir de cette carte, chargés de tenter de trouver une rationalisation des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Le Préfet fait une proposition de nous inclure dans ce schéma rattaché, à terme, à l'intercommunalité existant entre les Villes du Suresnes, de Rueil-Malmaison et de Nanterre.

Il s'agit d'un avis que nous devons donner, sachant, bien entendu, que ce schéma n'est pas contraignant, puisque la loi a spécifié expressément que les communes de la région Ile-de-France n'étaient pas tenues par une obligation d'intercommunalité, à la différence des communes de zones différentes sur le territoire national.

Y a-t-il des observations particulières ?

Monsieur Ranji ?

**M. Ranji**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce soir, vous nous proposez un projet d'intégration de La Garenne-Colombes à la Communauté d'agglomération du Mont-Valérien.



Malheureusement, ce projet ne nous convient pas, car les Villes qui la constituent ont des problématiques bien différentes de la nôtre, notamment parce qu'elles ont des tailles beaucoup plus grandes.

C'est pour cette raison que je vous propose le projet de la Boucle Nord, car on y trouve des Villes à des dimensions beaucoup plus proches que la nôtre et donc plus proches de nos préoccupations.

Ensuite, ce projet ne prend pas en compte non plus le développement de La Défense, car, comme c'est vous qui l'avez voté, ce projet d'intégration d'un des quartiers de la ville à La Défense...

Enfin, comme toujours, c'est un peu le problème de notre commune, ce projet qui est très important pour notre commune a été fait sans aucune concertation.

Monsieur le Maire, nous voterons contre ce projet si vous ne prenez pas en compte les différentes remarques que je viens de faire.

Merci.

**M. le Maire**

Monsieur Ranji, il ne vous a pas échappé que ce n'est pas moi qui propose, c'est M. le Préfet ; je ne propose pas du tout. Je vous invite à relire le document, c'est M. le Préfet qui nous propose. Moi, je ne propose rien.

**M. Ranji**

C'est ce que vous dites, mais c'est quand même un choix politique que vous faites.

Aujourd'hui, on est amené à voter un avis, donc cet avis, on peut ne pas le partager. D'ailleurs, il me semble que pour le projet du Grand Paris, on n'avait pas voté tout à fait ce qui nous avait été proposé.

Aujourd'hui, c'est un choix de votre part, il faut que vous l'assumiez en tant que tel.

Je ne vais pas revenir sur les arguments que je viens de citer, mais c'est un choix politique, donc c'est de votre volonté.

**M. le Maire**

Merci.

Parce que les autres villes sont trop grandes, c'est votre argument ; c'est très intéressant.

Vous nous dites que vous préféreriez une intercommunalité sur la Boucle Nord ; de quelles villes s'agit-il ? Qu'est-ce que vous entendez par « Boucle Nord » ? C'est vague, la Boucle Nord.

**M. Ranji**

Dans le document que vous avez reçu de M. le Préfet, vous avez pu constater qu'il y avait une carte du département.

Le Mont-Valérien, ce sont des villes, d'ailleurs, on s'en rendra compte quand je vais les citer, qui sont très proches de La Garenne-Colombes : c'est Suresnes, c'est Rueil-Malmaison, c'est Nanterre... D'ailleurs, Nanterre, il me semble que vous critiquez souvent cette ville pour différentes raisons, qui est une ville qui n'est pas comme la nôtre, etc. Je veux bien que l'on me dise : « *Le Mont-Valérien, c'est plus logique* », mais on se rend compte rapidement que non.

Ensuite, la Boucle Nord, c'est quoi ? C'est Bois-Colombes, c'est Colombes, Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne, etc. Ce sont des villes qui ont des dimensions beaucoup plus petites et qui ont des problématiques plus proches des nôtres. C'est simplement ce que je disais.

**M. le Maire**

Excusez-moi, vous pouvez être précis ? Vous nous proposez de réfléchir à une intercommunalité Boucle Nord, vous citez Bois-Colombes, Colombes, Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne ; il y en a d'autres ?

**M. Ranji**

Oui... Je ne les connais pas toutes forcément...

**M. le Maire**

C'est embêtant, quand même. Lesquelles ajouteriez-vous, par exemple ?

**M. Fouliard**

Asnières...

**M. Ranji**

Il y a Asnières aussi.

**M. le Maire**

Monsieur Fouliard !

**M. Ranji**

Je n'ai pas la carte des Hauts-de-Seine sous les yeux, mais ce que je sais...

**M. le Maire**

Est-ce que vous mettriez Clichy, par exemple ?

**M. Ranji**

Non, Clichy ne fait pas partie de cette boucle, comme Courbevoie et Puteaux qui font partie... Clichy ne fait pas partie de cette agglomération.

Je vois où vous voulez en venir, mais, aujourd'hui, le Préfet vous a proposé une Communauté d'agglomération sans réflexion, sans concertation avec les Garennois, et c'est cela, finalement, le fond du problème, c'est qu'aujourd'hui, vous nous imposez cette Communauté d'agglomération et moi, ce que je vous propose, c'est simplement autre chose.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Ranji.

Je dois peut-être avoir plus de mal que d'habitude à me faire comprendre, mais je n'impose rien, je lis ce que me propose le Préfet et nous devons donner un avis sur une proposition du Préfet.

Pour votre culture générale, il y a Bois-Colombes, Colombes, Gennevilliers, Villeneuve, Asnières, il y a un grand débat pour savoir s'il faut inclure dans cette intercommunalité Nord Clichy ; je vous l'apprends, parce que cela fait partie d'un débat, donc, pour vous, j'ai compris que vous ne souhaitiez pas Clichy.

Est-ce que vous seriez d'accord, éventuellement, sur Saint-Ouen, parce que c'est aussi un débat, Saint-Ouen ? Monsieur, ne riez pas, c'est très sérieux ! Aujourd'hui, par exemple, le Maire d'Asnières explique qu'il ne serait pas contre Clichy et le maire de Clichy dit que s'il vient, il lui faudrait aussi Saint-Ouen ; que pensez-vous de cette proposition ?

**M. Ranji**

Je ne vais pas répondre à votre question pour une raison très simple : aujourd'hui, on n'est pas amené à voter pour Saint-Ouen ou Clichy. Je n'ai jamais dit que j'étais contre l'entrée de la Ville de Clichy dans cette agglomération. Maintenant, j'ai dit simplement que l'entrée dans la Communauté d'agglomération du Mont-Valérien, avec les Villes de Suresnes, Rueil-Malmaison et Nanterre, ne me paraît pas la Communauté d'agglomération la plus pertinente.

En plus, dans votre document, vous dites, et c'est là où, finalement, vous vous cachez derrière votre petit doigt, que la loi nous empêche aujourd'hui d'intégrer...

Je vais lire tout simplement le texte : « *Dans le secteur Nord du département, le schéma propose de créer une intercommunalité englobant toutes les communes situées au nord d'une ligne Suresnes/Rueil-Malmaison/Nanterre, et regroupant 14 communes du nord des Hauts-de-Seine.* »

La Boucle Nord, si on suit la ligne que je viens de lire, on va l'intégrer, donc pourquoi ne pas l'intégrer tout de suite ?

C'est juste cela, le raisonnement qui est différent du vôtre.

**M. le Maire**

D'accord, très bien.

Donc, finalement, ce n'est pas tant parce que les villes sont trop grandes... Vous considérez que les Villes de Rueil-Malmaison, Suresnes et Nanterre sont trop grandes, puisque c'est votre argument, c'est donc un argument extrêmement précis, puisque vous savez que Gennevilliers est probablement aussi grande, mais bon, peu importe, et Colombes n'est pas toute petite. En réalité, vous dites : « *c'est trop grand, donc on n'y va pas* », mais vous voulez encore plus grand. Pourquoi pas ?

Écoutez, les amis, chacun, vous avez raison, a légitimité à présenter comme il le souhaite les dossiers, mais c'est vrai que ce sont des dossiers complexes, Monsieur Ranji, je crois que vous avez pu vous en apercevoir.

Est-ce que d'autres personnes souhaitent parler ?

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Merci, Monsieur le Maire.

Le Préfet des Hauts-de-Seine a émis une note sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale pour le département des Hauts-de-Seine en avril 2011.

Dans cette note, il préconise une intercommunalité Boucle Nord incluant les 14 villes au nord d'une ligne Rueil/Suresnes.

Cette proposition est justifiée par « *une influence prépondérante du quartier d'affaires de La Défense qui diffuse un développement accéléré du secteur tertiaire vers toutes les communautés de ce territoire.* »

L'agglomération que dessine M. le Préfet sur la partie nord de notre département est logique et dessine les frontières d'un bassin de vie que l'ensemble des Alto-séquanais et des Garennois ont déjà totalement intégré à leur quotidien.

D'autre part, cette note nous concerne tout particulièrement à un autre titre, car elle propose pour 2013, je cite toujours, « *l'extension du périmètre de la Communauté d'agglomération du Mont-Valérien à la commune de La Garenne-Colombes* ».

Le rattachement de notre Ville à la Communauté d'agglomération du Mont-Valérien s'inscrit, pour le Préfet, « *dans la logique du Syndicat d'études et de projets des Deux Seine, dont l'objet est d'élaborer un projet de développement territorial et d'aménagement dans le cadre du développement du pôle appuyé sur La Défense* ».

Monsieur le Maire, vous savez tout particulièrement notre position au MoDem de La Garenne-Colombes sur l'intercommunalité, nous l'avons expliquée à plusieurs reprises dans ce Conseil, nous l'avons portée au cours de la précédente campagne des municipales.

Une démarche d'intercommunalité serait bénéfique pour La Garenne-Colombes. Elle permettrait une gestion plus rigoureuse du budget municipal, dont nous allons largement parler aujourd'hui, tout en apportant des services nouveaux et de meilleure qualité aux Garennois.

Je pense ici à la mutualisation des financements et le partage de l'exploitation d'équipements tels qu'une médiathèque, un musée d'art contemporain, un centre aquatique, un théâtre, un centre technique.

Je regrette que vous ne partagiez toujours pas cette position et que vous continuiez à voir La Garenne-Colombes uniquement comme un village gaulois qu'il faut défendre contre l'envahisseur.

À ce titre, vous écrivez dans votre projet de délibération qu'il existe, je cite, « *dans ce secteur, des communes qui sont actuellement dans des logiques inachevées : Clichy-la-Garenne, Levallois-Perret, Neuilly-sur-Seine* » ; à cette liste, il faudrait ajouter, à l'évidence, La Garenne-Colombes, puisqu'autour de nous, nous sommes la seule ville à ne pas appartenir à une intercommunalité.

Sachez qu'un bon projet d'intercommunalité pour La Garenne-Colombes serait un projet porté avec une réelle volonté politique, dans lequel la Ville jouerait un rôle actif, tant au moment de sa création que dans son fonctionnement.

Au niveau de sa création, c'est donc raté, puisque nous sommes contraints par le Préfet d'intégrer une EPCI sans forcément l'avoir choisie préalablement, mais il nous restera encore la possibilité de jouer un rôle proactif afin de faire vivre ce projet primordial pour notre Ville.

Nous regrettons à nouveau l'absence d'informations diffusées aux Garennois sur ce sujet, qui est un sujet qui engage durablement l'avenir de notre Ville.

Je vous remercie de votre attention.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Conway.

Monsieur Conway, vous nous dites que la Ville de La Garenne-Colombes est isolée et n'a toujours pas de projet, mais Bois-Colombes n'est pas en intercommunalité, Colombes non plus, Asnières non plus.

**M. Conway**

Bois-Colombes, Asnières et Colombes sont dans un projet qui a été étudié depuis...

**M. le Maire**

Ah ! Un projet...

**M. Conway**

... rappelez-moi, Monsieur le Maire, depuis combien d'années ?

**M. le Maire**

Je ne sais pas.

**M. Conway**

Vous devriez le savoir, vous avez refusé d'y participer, à l'étude.

**M. le Maire**

Oui, donc cela signifie qu'ils ne sont pas encore en intercommunalité, Monsieur Conway.

**M. Conway**

Et à côté de cela...

**M. le Maire**

Monsieur Conway, je vous interromps, parce que je parlais.

**M. Conway**

Je peux juste finir de répondre ?

**M. le Maire**

Je vous réponds. Vous vous trompez, ils ne sont pas en intercommunalité ; c'est faux quand vous dites qu'ils sont en intercommunalité. Ils ne le sont pas. Personne dans la Boucle Nord, au-dessus de La Garenne-Colombes, personne ! Ne dites pas que La Garenne-Colombes est isolée ; aucune ville n'est en intercommunalité.

Allez-y, Monsieur Conway !

**M. Conway**

Je continue ma réponse...

Autour de La Défense, vous avez Puteaux et Courbevoie qui ont fait, pour nous, une fausse intercommunalité ; une intercommunalité à deux, cela ne correspond pas au bassin de vie et à une logique de projet.

Par rapport au Mont-Valérien que le Préfet nous demande de rejoindre, nous sommes la seule commune à ne pas être dans une intercommunalité.

Par rapport à la logique de projet qui est développée par M. le Préfet sur le fait de considérer l'ensemble de la Boucle Nord, y compris Clichy, Levallois, Neuilly, Villeneuve-la-Garenne, etc. comme un bassin de vie naturellement centré sur l'activité de La Défense, c'est un projet que nous défendons depuis longtemps.

Cette intercommunalité, une intercommunalité contrainte, n'est pas efficace si elle n'est pas adossée à un projet.

Tout à l'heure, vous posiez la question par rapport à Saint-Ouen. Saint-Ouen, pourquoi pas, s'il y a une logique de projet derrière. Après, l'intercommunalité fonctionne sur cette logique-là.

Aujourd'hui, vous avez, par exemple, une absence de salle des fêtes, vous avez Colombes qui a une salle des fêtes ; l'intercommunalité, c'est aussi cela, c'est d'arriver à mutualiser les moyens, d'arriver à fonctionner, avoir un Centre technique municipal à Bezons alors que chacune des communes autour a son Centre technique municipal, c'est quelque chose qui dépasse

l'entendement. On a des Centres techniques municipaux qui séparent La Garenne-Colombes de ces centres qui représentent moins de 5 kilomètres.

**M. le Maire**

Merci.

J'avoue que je ne sais plus... Vous êtes pour ou contre, du coup ?

Vous dites qu'il faut de l'interco, donc vous êtes pour ?

**M. Conway**

Oui.

**M. le Maire**

Donc vous êtes pour le projet.

**M. Conway**

D'abord, je vous précise que ce n'est pas un vote, c'est un avis. Notre avis est favorable.

**M. le Maire**

Très bien ! Parfait !

**M. Conway**

Je ne sais pas pourquoi vous en doutiez.

**M. le Maire**

Parce que ce n'était pas clair.

**M. Conway**

Ah bon ?

**M. le Maire**

Finalement, tout cela pour dire que vous êtes pour.

**M. Conway**

Je vous le réexplique...

**M. le Maire**

Non, ce n'est pas la peine.

**M. Conway**

... parce que vous étiez en train de parler.

**M. le Maire**

Ce n'est pas suffisamment difficile pour que je ne puisse pas faire deux choses en même temps.

**M. Conway**

Une démarche d'intercommunalité serait bénéfique pour La Garenne-Colombes, nous l'avons portée au cours de la précédente campagne des prési... des municipales.

**M. le Maire**

Des présidentielles, il va falloir attendre un peu, Monsieur Conway. Vous avez beaucoup d'ambition, mais...

Mes chers collègues, comme peut-être il n'a pas été rappelé ce que je disais simplement en bas de la page, je vous dis simplement qu'on prend acte de la décision du Préfet.

Je vous propose d'expliquer au Préfet que nous donnons un avis favorable, tout en n'excluant pas de poursuivre la concertation en vue de la définition d'un nouveau périmètre, donc éventuellement un autre périmètre, on laisse les choses tout à fait ouvertes. Je m'en suis ouvert au Préfet qui a tout à fait compris cette position. On ne s'enferme dans rien du tout.

Quant à moi, ma vision, Monsieur Conway, quand vous dites : « *Saint-Ouen, pourquoi pas ?* », je pense que c'est une erreur. Saint-Ouen n'est pas dans les Hauts-de-Seine, nous n'avons pas grand-chose de commun avec Saint-Ouen. Intégrer Saint-Ouen, ce serait intégrer Clichy. Excusez-moi, mais mon ambition n'est pas d'intégrer immédiatement Clichy et Saint-Ouen à une communauté de devenir avec La Garenne-Colombes. Vous défendrez ce que vous voulez devant vos électeurs.

Monsieur Macé ? Clamart, c'est trop loin !

*(Rires.)*

**M. Macé**

Ce n'est pas le sujet, mais elle est déjà, pour votre information, si vous ne connaissez pas, dans une Communauté d'agglomération.

En ce qui concerne le calendrier, parce que vous êtes pour intégrer la Communauté d'agglomération du Mont-Valérien, pouvez-vous nous indiquer le calendrier que vous souhaitez par rapport à cette intégration ?

**M. le Maire**

Je pense que vous n'avez pas bien lu ni entendu ce que j'ai dit.

Je donne un avis favorable. Cela étant, il faut l'avis des autres Villes. Cela étant, je dis que nous n'excluons pas de travailler sur d'autres périmètres et de faire des contre-propositions au Préfet ; c'est ce que je vous ai dit il y a 2 minutes 30.

Je vous dis qu'aujourd'hui, on ne s'enferme dans rien, y compris dans un calendrier.

**M. Macé**

Vous êtes donc dans la logique où, pour l'instant, La Garenne-Colombes ne rejoindra pas dans l'immédiat une Communauté d'agglomération. Vous n'avez pas la volonté de dire, par exemple : « *Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, notre Ville intègre une des Communautés d'agglomération existantes* ». Ce n'est pas le cas.

**M. le Maire**

Ah non ! Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, sûrement pas ! Sur quelles bases, sur quel projet ? Sur quels éléments techniques ?

Je ne sais pas dire, comme M. Ranji, qu'il faut que l'on rejoigne l'intercommunalité Nord. Je ne sais pas cela. Sur quelles bases, sur quel projet ?

**M. Macé**

Si je puis me permettre, Monsieur le Maire, vous pouvez d'autant moins le dire que vous avez refusé, à un moment donné, de travailler avec ces communes sur le projet d'intercommunalité qui avance *via* un cabinet qui a étudié cette question et *via* des réunions publiques qui ont lieu en ce moment dans différentes villes. Vous ne pouvez pas savoir, parce que vous avez refusé de participer à la réflexion qui aurait pu aboutir ou non d'ailleurs à créer une Communauté d'agglomération avec ces villes.

C'est dommage, parce que, comme on vous l'avait dit à l'époque, vous n'avez pas pu, à partir de là, avoir des éléments et que l'on en discute en Conseil Municipal, pour connaître la pertinence de ce territoire, des projets et, pourquoi pas, à ce moment-là, adhérer au projet qui est en train de voir le jour avec des villes de couleurs politiques différentes, ce qui prouve bien que ce n'est pas non plus une question de dire qu'il faut travailler qu'avec des villes de droite ou de gauche, mais qui prouve bien qu'à partir du moment où il y a une communauté de projet, ce qui semble être le cas sur un certain nombre de territoires, on peut travailler ensemble, ce qui semble intéressant.

Ce travail de réflexion avec les Maires de Colombes, de Bois-Colombes, d'Asnières, de Gennevilliers, de Villeneuve-la-Garenne, de Clichy à un moment donné, voire de Saint-Ouen, nous ne l'avons pas mené et c'est dommage ; c'est tout, mais on vous l'avait dit déjà à l'époque.

**M. le Maire**

Très bien.

Merci beaucoup.

Nous allons passer au vote.

Plus personne ne veut prendre la parole ? (*Non.*)

Je crois qu'il faut que nous votions formellement pour donner notre avis. Il faut que nous donnions un vote favorable ou défavorable.

Qui veut donner un avis défavorable ? 4. Qui veut donner un avis favorable ? 31. Un avis favorable est émis à la majorité.

**31 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUJILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, M. HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, Mme BACHELET, M. CONWAY.

**II - Pôle Ressources**

**Finances**

**2.1 - Compte de gestion de la Ville 2010 et son compte administratif.  
Compte de gestion de l'assainissement 2010 et son compte administratif.  
Affectation de résultats 2010 sur 2011 pour chacun des deux budgets**

**M. le Maire**

Le point suivant, c'est le bon moment pour le Maire, puisque la tradition veut que je quitte la salle pour vous laisser travailler sérieusement au compte administratif.

Monsieur Ballin, je vous cède la parole. Veuillez, s'il vous plaît, venir vous installer à cette place.

Compte de gestion et compte administratif Ville et assainissement et affectation des résultats.

(*M. Juvin quitte la salle. M<sup>me</sup> Labrousse, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, remplace M. Juvin au fauteuil de la présidence.*)

**M. Ballin**

On a voulu faire efficace aux finances, donc on a fait un rapport pour six délibérations ; j'espère que vous noterez l'économie de temps et de papier.

Les premières délibérations concernent les comptes de gestion, les deux premières le compte de gestion de la Ville et le compte de gestion de l'assainissement.

Les équipes municipales ont procédé au pointage des différents comptes administratifs avec le compte de gestion du trésorier municipal qui nous confirme qu'il a bien repris toutes les écritures, à la fois celles des titres de recettes et tous les mandats, qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre et qu'il lui a été prescrit de passer l'ensemble des écritures.

Considérant que ces écritures sont en tous points semblables au compte administratif 2010, il nous est demandé de bien vouloir arrêter et approuver les comptes de gestion ; on va commencer par le compte de gestion de la Ville 2010 et on passera peut-être dans un deuxième temps au compte de gestion de l'assainissement.

Je ne sais pas s'il y a des remarques particulières sur le compte de gestion à ce stade.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Il n'y a pas de question ? (*Non.*)

Nous allons passer au vote.

**M. Macé**

On parle uniquement du compte de gestion de la Ville ?

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Oui, du compte de gestion de la Ville.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ?

Monsieur Conway, vous vous abstenez ?

**M. Conway**

Je ne fais pas la différence entre le compte de gestion et le compte administratif.

**M. Ballin**

Le compte de gestion, c'est la partie trésorerie, c'est la partie exécution des titres et des mandats.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Quelle est votre position, Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Abstention.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Donc 4 voix contre, 1 abstention. Qui vote pour ?

**29 voix pour :** Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, Mme BACHELET.

**4 voix contre :** M. MACE, Mle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI.

**1 abstention :** M. CONWAY.

Merci.

**M. Ballin**

Ensuite, on doit voter sur le compte de gestion de l'assainissement.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Y a-t-il des questions sur le compte de gestion de l'assainissement ? (*Non.*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

**34 voix pour :** Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, Mme BACHELET, MACE, Mle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI, CONWAY.

Je vous repasse la parole, Monsieur Ballin.

**M. Ballin**

Ensuite, nous allons attaquer le compte administratif de la Ville. Le rapport vous a été remis.

On vous proposait de vous faire une présentation en images pour le compte administratif et le bilan de la Ville et l'ensemble des réalisations de l'année 2010 ; M. Noual a eu une bonne idée de proposer de faire une présentation en images, avec les pages de garde de « *La Garenne-Colombes Info* ».

Cela permettait de présenter de manière un peu plus ludique les différentes réalisations que l'on a faites en 2010. C'était l'occasion, côté renaissance du quartier Champs-Philippe, de rappeler que la Ville, outre le temps et l'énergie qu'elle consacre à la ZAC, a participé cette année à hauteur de 4 084 000 euros à la ZAC des Champs-Philippe.

On parle aussi de l'inauguration du collège ; sachez que la Ville a participé avec la vente du terrain et a donné plus de 2,9 millions d'euros.

On évoque ensuite le Salon des vins du terroir ; c'était l'idée des activités culturelles, dont on évoquera ensuite les éléments.

À la une, on parle de la rénovation de la rue Voltaire nord, qui a coûté à la Ville, cette année, 1,9 million d'euros.

« Une Ferme dans la Ville » est une des activités traditionnelles que l'on propose tous les ans.

Il y a un dossier spécial en mars 2010 sur les crèches ; c'était pour rappeler que la Ville, une fois que l'on fait le solde de l'ensemble des dépenses et des recettes, parce que, effectivement, on a quelques recettes, la Ville participe à hauteur de 2,9 millions d'euros dans les crèches en 2010.

En avril, on parle du projet Foster et du renouveau du boulevard National ; c'était aussi pour rappeler que l'année 2010 a été l'année de la réforme de la taxe professionnelle et qu'il était toujours important et que la municipalité travaillait toujours à amener des entreprises régulièrement, parce qu'on a besoin de ces taxes et de cet apport d'argent pour développer la Ville et l'ensemble de ses services.

Il y avait une actualité sur la propreté et le nettoyage. Sachez que la Ville, cette année, a dépensé 1,67 million d'euros au titre du nettoyage.

Ensuite, il y a eu le centenaire, qui était un coût supplémentaire, une activité et un investissement aussi de l'ensemble du personnel administratif et des Garennois.

Sachez qu'en culture, le solde net de participation de la Ville, donc le solde dépenses moins recettes, a été de 600 000 euros, avec une participation aussi à la Fête de la Musique.

Les images suivantes concernent la rentrée scolaire. Sachez que la Ville a dépensé 4,2 millions d'euros cette année pour le budget scolaire.

On parle à la une du Forum des Associations ; les associations, participation de la Ville : 1 893 000 euros cette année.

Sur les centres de loisirs et les colonies, la Ville, cette année, a participé et a payé plus de 2,5 millions d'euros.

Dans les coulisses du Centre Technique Municipal, on rappelait que l'année 2010 avait une année plutôt positive pour nous en termes de recettes, puisqu'on avait vendu le CTM à 8,3 millions d'euros, qui ont été encaissés en 2008, et que l'on avait quand même dépensé 408 000 euros pour finir les travaux du nouveau Centre Technique Municipal.

Le dernier magazine de décembre 2010 faisait un zoom sur les bébés nageurs ; on souhaitait vous rappeler que la piscine coûte actuellement un million d'euros à la Ville, dont 760 000 euros de salaires.

C'était un petit retour en images pour faire un point un petit peu plus ludique sur la partie réalisations de la Ville que l'on retrouve évidemment dans l'ensemble du compte administratif qui vous a été remis et sur lequel nous avons pu évoquer les points un peu plus techniques au moment de la commission finances qui s'est tenue vendredi dernier.

Côté chiffres, l'idée que l'on avait déjà pas mal évoquée au moment de la discussion du budget, qui a eu lieu il n'y a pas si longtemps que cela est que, très clairement, on avait budgété de manière totalement raisonnable et de manière prudente, nos dépenses, qu'elles ont été exécutées tout à fait normalement et qu'on a eu des recettes, par contre, meilleures que celles que nous avions anticipées, notamment grâce à la reprise du marché immobilier et aux droits de mutation qui, en l'occurrence, nous ont amené plus d'argent dans les caisses.

De manière un petit peu plus technique, on présentait, sur les chiffres du fonctionnement, qu'on avait un budget primitif qui nous donnait une section de fonctionnement en excédent de 3,8 millions d'euros, sur lequel s'ajoutait l'excédent de 2009, donc le résultat de 2009, qui était de 1,1 million d'euros, la vente du CTM, des économies de gestion, c'est-à-dire qu'en fait, on a moins dépensé que ce que l'on avait anticipé, pour 900 000 euros et des recettes supplémentaires de l'ordre de 2 millions d'euros, ce qui nous faisait un budget en fin d'année de fonctionnement de 16,3 millions d'euros.

En investissement, on avait 16 millions d'excédent qui ont été utilisés, au total, pour 14,7 millions d'euros, qui se découpent en... Au budget primitif, on avait calé un budget primitif en investissement qui avait un besoin d'emprunt de 3,2 millions d'euros. Cette année, on a pu se désendetter, ce que l'on a constaté, de 4,4 millions d'euros, sachant que l'on a exécuté, par rapport à notre budget prévisionnel, 68 % des investissements prévus, donc on avait un besoin de financement de 14,7 millions.

La page suivante fait la synthèse. Nous avons un solde de fonctionnement de 16,34 millions, un besoin de financement de 14 millions, des restes à réaliser que l'on estime à 1,15 million ; on verra le résultat pour le compte administratif dans le détail puisqu'on le présente après : 400 000 euros à affecter au budget supplémentaire cette année.

Le dernier point que l'on voulait évoquer sur le rapport, c'était ce que l'on avait aussi largement évoqué au moment du budget : on considère que la Ville est plutôt dans un mode de dette et d'endettement plutôt sain, 6 millions au 31 décembre, 9 millions d'emprunts, dont 3 millions prévus pour financer les restes à réaliser ; on en reparlera sur la gestion active de la dette sur la délibération suivante, mais on peut conclure qu'aujourd'hui, on a un endettement relativement modéré, sans problème sur des problématiques de produits structurés ou complexes.

Voilà sur la présentation du compte administratif 2010.

Il y a certainement des questions ou des évocations sur le compte administratif...

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Merci, Jean-Philippe.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Je voudrais, tout d'abord, vous faire part de mon étonnement. J'avais demandé des documents en date du 10 juin dernier, correspondant à des éléments de la gestion 2010 ; je constate que, plus de deux semaines après, ces éléments ne m'ont pas été communiqués. J'en ai pourtant rappelé la teneur, aussi bien au Directeur général des services qu'à vous-même, Monsieur Ballin, quand nous nous sommes réunis en commission des finances vendredi dernier. Je suis donc très étonné. C'est un document que je demande habituellement, je ne vois pas pourquoi je n'ai pas pu l'obtenir et donc préparer correctement ce débat sur le compte administratif.

Je considère d'ailleurs que vous ne respectez pas le Code général des collectivités territoriales dans ce domaine-là, que la délibération, ce soir, peut donc être entachée d'illégalité parce que vous n'avez pas communiqué à un conseiller municipal l'ensemble des informations voulues.

Je saisisrai de toute façon le Préfet sur cette situation inadmissible d'un point de vue transparence des documents qui doivent être fournis aux élus.

**M. Ballin**

On en a discuté longuement, on vous a précisé qu'en tant que « nouveaux » côté administratif et côté élus, on ne comprenait pas la demande qui – il faut l'expliquer – est une demande du détail des comptes qui fait quand même 3 700 et quelques pages, que l'on vous remet sous forme de CD-Rom que l'on a, du coup, édité un peu tardivement, on s'en excuse, mais on va vous le remettre en séance ou juste après, mais en aucune manière il n'y avait, évidemment, l'idée de faire un blocage particulier.

Une fois de plus, Monsieur Macé, vous aviez, les années précédentes, ce genre de documents, les 3 700 pages, très bien ; on n'a pas vu aujourd'hui de remarque particulière qui a émané des autres années, donc on ne voit pas pourquoi, cette année, il y aurait plus de remarques, mais c'est préparé, c'est à disposition, on vous le remet sous forme de CD-Rom.

**M. Macé**

Monsieur Ballin, à la différence des autres années, quand je le demandais, cela ne posait pas de souci et je l'avais.

Là, je me suis permis de vous saisir dès le 10 juin pour que vous ayez le temps de le préparer dans les délais voulus ; je constate que ce n'est pas fait. C'est un document que je demande depuis maintenant plusieurs années, l'ancienne Directrice des finances, avec laquelle vous avez travaillé, j'imagine, le communiquait sans aucune difficulté, l'ancien Directeur qui était avant elle le communiquait aussi sans aucune difficulté ; c'est un document, d'ailleurs, travaillé par la Direction des finances régulièrement, donc ce n'est pas un travail supplémentaire, complémentaire, c'est un travail qui est fait régulièrement par rapport aux différentes factures sur la Ville.

Je constate – je ne fais que des constats, Monsieur Ballin – que je l'ai demandé le 10 juin, que nous sommes le 28 juin et que je n'ai toujours pas ce document qui est un élément que je considère de préparation de ce Conseil ce soir par rapport au compte administratif.

C'est le constat, le Préfet sera saisi sur cette situation qui n'est pas normale quand un élu demande des éléments qui sont liés aux affaires inscrites à l'ordre du jour du Conseil.

C'est un principe simple ; dans toutes les villes, ce principe est respecté ; je ne vois pas pourquoi, à La Garenne-Colombes, il ne serait pas respecté et je ne voudrais pas commencer à m'interroger en disant : « *Pourquoi vous n'avez pas voulu le donner ? Qu'est-ce qui se cache derrière cela ?* » J'espère qu'il ne se cache rien, mais comme je ne peux pas, aujourd'hui, répondre à cette question, je peux commencer à m'interroger par rapport à la non-communication de ce document sous forme de CD, qui était donné les années précédentes, je le rappelle, sans aucune difficulté.

**M. Ballin**

Je vous affirme et je vous confirme qu'il s'agit d'un problème technique d'édition et de compréhension de la demande et qu'il n'y a rien de caché ; vous le constaterez par vous-même. On reviendra ensuite sur ce débat... Ce CD-Rom vous sera remis aujourd'hui. Ce n'est pas un refus, le CD-Rom est prêt et peut être remis dès ce soir.

**M. Macé**

OK.

Je vais faire une intervention, Madame la première Maire adjointe et mes chers collègues, sur le compte administratif, qui retrace chaque année votre gestion, et donc les dépenses et les recettes réalisées.

L'année 2010 est marquée par les points suivants : augmentation de la pression fiscale, nombreux contentieux (médiathèque, ZAC des Champs-Philippe, parking souterrain place de la liberté), retard dans l'exécution des différents projets d'investissement et non-prise en compte des attentes des Garennois (reconstruction du gymnase Pierre Denis, pas de projet de construction d'un Conservatoire de musique et de danse), enfin, malaise grandissant du personnel communal.

Les Garennois ne s'y trompent pas non plus. Ils vous font d'ailleurs de moins en moins confiance. Les résultats des scrutins locaux concernant les différentes élections cantonales qui se sont tenues en 2010 et en 2011 en attestent. Vous êtes maintenant minoritaires au premier tour de scrutin et votre salut, chaque fois, est venu des électeurs de l'extrême droite. Votre clientélisme est à bout de souffle.

L'année 2010 a été, une nouvelle fois, marquée par la hausse des impôts locaux ; le taux de la taxe d'habitation est passé de 11 à 11,17 % et celui de la taxe foncière de 12,15 à 12,33 %. À ce pourcentage, il convient de rajouter 1,5 % d'augmentation des valeurs locatives, ce qui fait une nouvelle fois une augmentation importante.

Ainsi, le produit de ces impôts locaux est passé de 12 270 219 euros à 12 701 669 euros, soit une hausse de 3,5 %, qui s'ajoute aux 11 % intervenus entre 2008 et 2009.

Par habitant, vous qui vous targuez tant du taux de la taxe d'habitation, une page complète à chaque bulletin municipal, mais, par contre, les chiffres que je vais communiquer, vous ne les indiquez jamais aux Garennois, la taxe d'habitation est passée de 198 euros en 2008 à 238 euros en 2010, soit une hausse de plus de 20 % en deux ans.

Prenons comme exemple Colombes, tant décriée par vous depuis que vos amis politiques ont perdu cette Ville au bout d'un mandat d'élections municipales, ce qui en dit long sur la capacité de l'UMP, dans cette Ville, de la diriger, 221 euros par habitant.



Et dire que vous donnez des leçons permanentes aux Maires de gauche ou aux Présidents de Conseils Régionaux sur les augmentations des impôts locaux, alors que nous sommes une des villes du 92 qui a augmenté le plus le taux des impôts locaux !

C'est sans parler non plus de l'augmentation du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, dont nous aurons d'ailleurs l'occasion, un peu plus loin, ce soir, de parler, qui est passé de 3,1 millions en 2008 à 3 701 838 euros en 2010, soit une hausse également de près de 20 %.

En parallèle, il a fallu demander à de nombreuses reprises que le Maire rembourse une partie de son indemnité de Maire pour se conformer avec la loi sur le cumul des indemnités d'élus, à compter de son élection au Parlement européen.

Les dépenses d'investissement sont en chute libre, le taux de réalisation est passé de 74 % en 2009 à 53 % en 2010.

La contestation de vos différents projets est le deuxième trait marquant des projets municipaux : annulation du permis de construire de la Médiathèque – il faudrait d'ailleurs proposer que ce dossier soit inscrit au cours de droit d'urbanisme, puisque sept erreurs ont été relevées et que, ce soir, vous présentez une demande de permis de construire modificatif à deux mois de la fin des travaux ; qu'avez-vous encore oublié ?

De plus, où en est le projet de fonctionnement de la nouvelle Médiathèque, dont on nous dit qu'elle devrait ouvrir en octobre prochain ? Ce projet n'a jamais été présenté en commission culturelle, par exemple.

Je ne reviendrai pas sur le déménagement du Centre Technique Municipal à Bezons, qui fait perdre de nombreuses heures de travail aux agents de la Ville et dont nous attendons toujours de connaître définitivement les coûts de travaux, d'évaluation du temps passé dans les transports, d'accueil à La Garenne-Colombes des agents durant le temps du midi. Ce projet est si sérieux que le Directeur du CTM a choisi de quitter ses fonctions dans les semaines qui viennent.

Je ne reviendrai pas également sur la construction de l'école élémentaire située rue de Plaisance, dont on nous avait dit que sa capacité d'accueil de neuf classes devait être rapidement pourvue, ce qui n'est toujours pas le cas, et dont le coût à la collectivité est de 800 000 euros.

D'ailleurs, Monsieur Ballin, par rapport à votre présentation de la dette, je vous ferai remarquer que cette présentation, à mes yeux, est un peu erronée, parce que ce sont 800 000 euros payés par la Ville pendant 25 ans ; ce coût devrait être compté dans les emprunts à rembourser, puisqu'au final, nous payons un loyer qui correspond au remboursement de l'emprunt financé par la banque.

Je ne reviendrai pas, enfin, sur le Mastaba, dont on peut s'interroger sur les utilisations possibles et imposées par l'ancien propriétaire. Ne fallait-il pas, au contraire, réaliser en priorité un véritable Conservatoire de musique et de danse ?

Je ne vois rien également dans le domaine sportif sur la reconstruction du gymnase Pierre-Denis et le devenir de la piscine ; nous en avons déjà parlé.

Nous attendons toujours l'élaboration d'un Programme prévisionnel d'investissement, mais on peut craindre maintenant que le présent mandat municipal se termine sans PPI.

Le malaise du personnel communal est persistant en 2010. Le nombre de postes vacants a encore augmenté, passant de 64 en 2009 à 73 en 2010. Le nombre d'agents non titulaires a également augmenté, passant de 154 en 2009 à 163 en 2010. Vous continuez à ne pas appliquer le statut de la fonction publique territoriale. D'ailleurs, pour ces agents, le compte administratif en atteste, vous avez dépassé les montants votés en 2010.

Comme je le dis chaque année, les allocations pour perte d'emploi versées aux agents dont vous avez décidé de ne pas renouveler le contrat de travail ont encore augmenté, passant de 389 670 euros à 410 485 euros. Je rappelle, pour mémoire, que cette somme était de 44 818 euros en 2002.

Enfin, comment ne pas relever le *turnover* des cadres de notre administration communale : départ du DGS, dont il a fallu revendre le pavillon acheté à Bois-Colombes, qui avait aussi défrayé la rubrique locale, départ du DGST et poste vacant pendant des mois – nous aurons d'ailleurs l'occasion de poser une question orale à ce sujet à la fin de ce Conseil Municipal ?

Voici, mes chers collègues, quelques commentaires sur votre gestion municipale. Elle est mauvaise, elle est clientéliste, elle ne correspond pas aux attentes des habitants, comme, par exemple, sur le logement ; c'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas votre compte administratif.

Merci de votre attention, mes chers collègues.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Merci, Monsieur Macé.

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Mes chers collègues, bonsoir.

Je veux faire plusieurs constats.

Le premier constat est que dans ce document, ce volumineux document du compte administratif et dans le document synthétique, tous les tableaux sont des chiffres comparant le réalisé au budget ; l'intérêt de ce rapprochement est limité, dans la mesure où, d'une part, ce budget est fait pour être excédentaire et que, d'autre part, avec les dispositions modificatives que l'on adapte au fur et à mesure de l'année, il serait surprenant que l'on soit à +110 ou à -90 % de ce budget.

Une comparaison par rapport à l'année passée est désormais faite tout au long du texte de synthèse et c'est une nouveauté que j'apprécie pour l'avoir demandée l'an passé. Tous les chiffres de l'an passé sont mis entre parenthèses.

Par contre, je regrette qu'il ne figure toujours pas une analyse sur cette évolution et, d'ailleurs, il n'y a plus aucun pourcentage. Il y a des chiffres, mais cela évolue de combien de pour cent ? On ne le sait pas.

Quelques explications, beaucoup de constats. Quelle priorité ressort de ce document ?

Le fait le plus illustratif étant que 2010 a vu se dérouler la fête du centenaire de notre ville sans qu'il y ait un mot de dit à ce sujet dans le document de synthèse du bilan 2010.

Vous vous gardez bien de mettre en perspective la réalité de l'année 2010 par rapport à ce qui s'est passé avant. C'est à travers cette évolution que les Garennois et les membres du Conseil Municipal peuvent comprendre quels ont été les choix qui ont été faits par rapport à la gestion courante, les arbitrages qui ont été faits.

Si je reprends l'approche faite l'année dernière, qui est d'avoir un document sur cinq années, de 2006 jusqu'à 2010, avec les chiffres réalisés, les sommes effectivement dépensées, je me suis attaché, d'abord, à le faire par fonction, c'est-à-dire non plus par nature de l'entretien, du personnel, etc. mais par fonction, c'est-à-dire les services généraux, la sécurité et salubrité publique, l'enseignement, la formation, la culture, le sport et la jeunesse, les interventions sociales et la santé, la famille, le logement, l'aménagement services urbains et environnement et, enfin, l'action économique.

Outre une augmentation constante qui n'est pas illogique, il y a une fonction qui ressort particulièrement par son évolution : la fonction des services généraux d'administration publique locale, +21 % entre 2010 et 2006 ; c'est le deuxième poste en pourcentage d'évolution après la culture, plus 45 %.

Dans ces évolutions, c'est assez intéressant de voir ce qui se passe pour les autres. Je vais les prendre dans l'ordre décroissant : famille : 19 % ; sécurité et salubrité publique : 18 %. Ensuite, vous avez sport et jeunesse : 12 %. Ensuite, vous avez +7 % pour l'enseignement et la formation, vous avez -20 % pour le logement, vous avez -39 % pour les interventions sociales et la santé et vous avez -24 % sur l'aménagement services urbains et environnement et -82 % pour l'action économique.

On voit bien, à travers ces évolutions, où sont données les priorités. Dans votre document, en occultant cet aspect-là, vous vous dispensez d'une analyse qui est beaucoup plus pertinente et fondée que de faire un tour de pub des pages de garde d'une information qui est forcément orientée communication favorable.

On voit aussi que pour les services généraux de l'administration publique locale, il y a une baisse de 3 % entre 2010 et 2009 sur la période de ce soir. Est-ce que cela présage d'une volonté de revenir à un meilleur équilibre dans ce domaine ? Je renouvelle ma demande, vous avez eu le temps de l'étudier, je vous demanderai de concentrer votre réponse sur les deux points qui me paraissent être de nature à expliquer cette hausse : le cabinet du Maire et le service communication.

Je précise qu'en 2006, cette fonction représentait 22 % des dépenses totales, hors dépenses non ventilables, et que cela représente désormais 25 à 26 % des dépenses totales.

Il y a également l'analyse des évolutions des comptes par nature qui serait instructive et, d'ailleurs, pas forcément à charge.

Ainsi, dans les comptes, les évolutions, vous avez, dans les achats, des postes qui évoluent d'une manière tout à fait favorable, intéressante, qu'il serait intéressant de développer. Les postes d'achats et variations des stocks, les services extérieurs, les autres services extérieurs, qui sont tous en baisse de 8 % pour le premier, 2 % pour le suivant, 6 % pour le suivant ; vous ne donnez aucune explication et vous ne mettez pas en valeur sans doute les efforts qui ont été faits par tous les services municipaux pour maîtriser ces postes.

À l'inverse, vous avez des postes qui augmentent sensiblement et, là-dedans, vous avez des postes qui sont sans doute liés à l'événement du Centenaire, par exemple ; c'est l'occasion de montrer ce qui a été fait dans ce domaine-là.

Et puis, vous avez des postes de frais de contentieux, par exemple, qui diminuent fortement, puisqu'ils étaient de 340 000 en 2009 et qu'ils ne sont « que » de 109 000. C'est pareil, cela met en exergue le côté exceptionnel de l'année 2009 ; je crains que cela ne s'arrête pas là.

Vous avez également les catalogues imprimés, où on voit une baisse absolument phénoménale en 2010 et on pense que c'est lié à une anticipation d'un certain nombre de besoins de 2010 sur 2009.

Bref, vous avez, dans ce domaine-là, une analyse qui n'est pas faite ni dans votre rapport de synthèse ni dans le document administratif et c'est le point essentiel de ce soir qui aurait permis de montrer sur quoi vous avez porté les efforts et de bien montrer qu'il y a effectivement des secteurs entiers qui sont négligés et qui ne correspondent pas aux besoins de plusieurs d'entre nous.

Enfin, comme le disait mon collègue Christophe Macé, il manque toujours le Plan pluriannuel d'investissement. C'est vrai que, maintenant, vous avez lancé les différents sujets sans trop regarder la cohérence d'ensemble ; ainsi, vous avez une Médiathèque sans parking, vous avez un projet de parking pour pallier l'oubli ou la recherche d'économie à court terme sur la Médiathèque ; c'est un exemple parmi d'autres de la mauvaise gestion, tant au niveau urbanistique qu'au niveau des moyens du budget administratif.

Je vous remercie.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Merci, Monsieur Conway.

D'autres remarques ? Quelqu'un veut-il intervenir ? (*Non.*)

Je passe la parole à Jean-Philippe Ballin.

**M. Ballin**

Je crois que ce soir, une fois de plus, le vieil adage qui consiste à dire que l'on fait dire ce que l'on veut aux chiffres a été respecté. On ne va pas s'étendre de manière infinie sur le sujet.

Quand je vois, Monsieur Macé, que vous arrivez à parler de l'extrême droite quand on est en train de voter le compte administratif, j'avoue que je suis toujours un peu surpris, ou que vous faites des polémiques sur le personnel non titulaire ; effectivement, par rapport au budget, on a dépensé 11 000 euros de plus, mais quand même, le budget, c'était 6 millions ; vous voyez le niveau, qui s'explique certainement d'ailleurs par le Centenaire et l'utilisation de personnels supplémentaires pour les fêtes du Centenaire ; 11 000 euros, effectivement, d'écart, alors que le reste a été, évidemment, budgété de manière ultra-prudente.

Pareil, Monsieur Conway, vous avez des questions et des analyses qui sont certainement pertinentes, mais on aurait aimé le faire en commission finances, parce que ce sont des petits sujets sur lesquels on aurait pu, avec l'administration, vous répondre sur les évolutions ou sur les points particuliers.

Une fois de plus, on n'a rien à cacher dans le compte administratif. Il avait été présenté un budget, le compte administratif démontre que ce budget a été réalisé de manière efficace ; je pense que l'on n'a pas besoin d'en dire plus aujourd'hui sans rentrer après dans la polémique inutile ; je ne ferai pas plus de commentaires ce soir.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Monsieur Ballin, je vous autorise tout à fait à répondre à la prochaine séance à des questions et à une présentation que j'ai déjà faite l'année dernière, pour lesquelles je n'ai toujours pas eu de réponse non plus.

Quand vous dites que les chiffres, on leur fait dire ce que l'on veut, je prends, en 2006, les services généraux administration publique locale, 8 123 930,77, cela vient de vos documents, et, en 2010, 9 792 370,23, ce qui fait une hausse de 21 %.

Maintenant, vous dites que cela ne correspond pas à une réalité et que je suis en train d'inventer ; je vous laisse démontrer le contraire.

À l'inverse, les actions économiques qui, en 2006, étaient de 334 444,76 ont été, en 2010, de 61 419,16. Pareil, une baisse de 82 %.

Ces questions, je me les pose, parce que je fais le comparatif de l'évolution par rapport à l'année dernière, mais si vous ne le faites pas et que dans votre document de synthèse, vous vous contentez de regarder le budget primitif, c'est comme si, dans la voiture, vous regardiez le siège arrière et vous disiez : « *Oui, je suis toujours dans la même voiture* » ; on est dans la même logique qu'au départ, alors que si vous regardez par rapport à l'an passé, vous constatez où la voiture s'est rendue, comment elle s'y est rendue, par quels moyens.

Je vous encourage vivement – à chaque fois, je le dis ; c'est votre deuxième exercice et pour le premier, vous aviez le bénéfice de la jeunesse à ce poste – à faire une présentation qui vous permettra aussi de voir et d'anticiper les questions que l'on va vous poser.

**M. Ballin**

Monsieur Conway, ce qu'il est important de comprendre, c'est que le document administratif qui vous a été remis est un document normé, on ne peut pas inventer des colonnes ou faire des analyses particulières ; le compte administratif, le bouquin relié, est un document normé. Après, on peut effectivement polémiquer sur le rapport, mais l'objet est vraiment, aujourd'hui, de confirmer que l'ensemble des éléments budgétés ont été réalisés conformément à ce que l'on avait budgété ; c'est ce que l'on a montré, ce que vous pouvez constater dans les chiffres et ce qu'il est difficile de démontrer autrement.

Après, il y a les problématiques budgets, mais je pense que ces points politiques budget ont déjà été discutés au moment du vote du budget.

Il ne faut pas confondre le compte administratif, qui est juste le constat technique de la réalisation de ce que l'on avait budgété, et le vote du budget que l'on a fait il y a quelques mois qui, lui, indique nos choix politiques qui ont été longuement discutés avec vous en séance et en commission.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Deux choses...

Vous parlez d'un document normé ; dans ce document normé, il n'est pas mentionné les chiffres de l'année passée. Vous êtes d'accord ? Pourtant, dans votre document de synthèse, vous les rappelez bien, donc vous vous accordez une liberté de manœuvre que je vous encourage à étendre.

La deuxième chose, c'est au niveau du budget primitif, quand on vote le budget primitif, on vote le budget primitif en comparaison... La seule référence que l'on a, c'est le budget primitif de l'année passée ; on n'a pas encore l'estimé de l'année passée.

Si vous voulez, au moment du budget primitif, vous le disiez, je crois, quelque part, dans un article de « La Garenne Info », on se concentre plutôt sur les recettes, parce que c'est le seul élément que l'on a vraiment de comparaison pour mesurer la pression ou la dépression qui est exercée sur les contribuables garennois.

Le budget primitif a une valeur ponctuelle, mais qui est exprimée, si on compare, par rapport à notre budget primitif, dont la réalisation peut changer au cours de l'année.

C'est pour cela que le compte administratif est un moment clef, parce que là, on ne peut pas faire dire aux chiffres ce que l'on veut, ce sont des dépenses qui ont été engagées, qui ont été actées, qui ont été contrôlées, qui ont été validées, donc les chiffres sont incontestables.

**M. Ballin**

On va en arrêter là, mais je vous confirme que le budget, heureusement, est travaillé avec les services techniques sur des chiffres de réalisé ; on ne fait pas un budget au doigt mouillé, on se base quand même sur un réalisé et sur les premiers estimés que l'on a du compte administratif. On a quand même les éléments du compte administratif qui arrivent à peu près complets en début d'année, qui nous permettent de faire le budget ; je vous confirme que l'on ne fait pas un budget comparativement à un autre budget, on fait un budget par rapport à ce que l'on a vu de réalisé dans l'année précédente et, ensuite, on accorde ou on réduit les demandes afin que l'on colle le plus possible à la réalité des dépenses.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Merci, Monsieur Ballin.

Monsieur Houtart ?

**M. Houtart**

Je voudrais m'adresser tout simplement à M. Conway et à M. Macé et son équipe, bien sûr. Je voulais simplement vous dire qu'en termes de niveau d'endettement par Garennois, c'est extrêmement faible, si vous comparez par rapport aux autres villes des Hauts-de-Seine. Aujourd'hui, à quelques euros près, je crois que nous sommes à 220 euros par tête d'habitant ; si vous faites des comparaisons en termes de niveau d'endettement, c'est très faible. Justement, aujourd'hui où on parle de dette, c'est fondamental. Voilà un chiffre de comparaison qui reflète la notion de budget de La Garenne-Colombes !

C'est un outil fondamental ; je voulais le souligner.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Merci, Arnaud.

D'autres questions ?

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Tout d'abord, par rapport à ce que vous venez de dire, Monsieur Houtart, si on continuait votre raisonnement et que l'on allait jusqu'au bout de la logique que vous êtes en train de nous dire, il faudrait que personne n'emprunte, que personne ne fasse d'investissement, ce qui serait, d'un point de vue économique, gravissime, si on en était là.

Évidemment, vous avez du mal aujourd'hui avec la dette, parce que vos amis politiques ont mis la situation de notre pays dans un tel état d'endettement depuis, en particulier, 2007, qu'évidemment, vous ne pouvez pas être fiers par rapport à ce que vous avez fait, qui était déjà d'ailleurs avant, sur la période 2002-2007, une augmentation de l'endettement de notre pays ; je comprends que vous ne soyez pas bien sur cette situation.

Je crois, et je vous l'ai déjà dit, que l'emprunt n'est pas un sujet tabou, l'emprunt, quand il est bien utilisé pour de l'investissement, est productif, fait marcher, entre autres, notre économie.

Que je sache, quand un particulier, à moins que vous ne me démontriez le contraire, Monsieur Houtart, il faudrait aussi que des futurs propriétaires de logement n'empruntent pas ; comment feraient-ils ?

Il faut dire, c'est vrai, que vous n'avez aucune politique volontariste sur La Garenne-Colombes dans ce domaine-là et quand on voit les opérations immobilières qui sont en train de se réaliser à plus de 7 000 euros du mètre carré, dites-moi qui n'est pas obligé d'emprunter.

Je crois, Monsieur Houtart, que vous êtes dans un autre monde et il faut revenir sur la réalité du monde d'aujourd'hui, de comment vivent les gens ; ce serait bien.

Je ne sais pas dans quelle époque vous êtes, peut-être au XIX<sup>e</sup> siècle, mais le XIX<sup>e</sup> siècle n'est pas une référence, à mon avis, par rapport à tout le monde.

C'est vrai que l'emprunt est nécessaire, qu'il soit bien utilisé, que la situation de notre pays est catastrophique par rapport à cela, mais je vous renvoie à ceux que vous avez fait élire depuis 2002 et qui sont dans l'incapacité évidente d'améliorer la situation de nos concitoyens.

Pour revenir, maintenant, page 50 du document et que l'on reparte sur nos questions garennoises, je voudrais comprendre un peu la ventilation que vous nous proposez, et d'ailleurs, cela va être un bon complément par rapport à l'intervention de notre collègue Christophe Conway, sur la fonction services généraux administration publique locale.

Ce que je constate, c'est qu'il y a différents sous-chapitres, 020, 021, etc., que vous avez, sur le personnel, quasiment tout mis sur le 020, alors que nous avons une rubrique 023 qui s'appelle « information - communication - publicité » ; pourquoi n'avons-nous pas les rémunérations des agents qui travaillent à la Direction de la communication sur, soit du 64 111 s'ils sont titulaires, soit sur du 64 131 s'ils sont agents non titulaires, à part, d'ailleurs, une rémunération – je viens de m'en rendre compte – de 13 461,43 euros sur des agents non titulaires ? Pouvez-vous nous donner des explications ?

Vous avez la possibilité de ventiler dans du détail et correspondant à l'organigramme que vous avez adopté, avec une Direction de la communication qui dépend maintenant d'ailleurs du cabinet du Maire, ce qui en dit long sur la finalité ultime de la communication à La Garenne-Colombes, mais pourquoi il n'y a pas des rémunérations ? Je ne pense pas que le Directeur de la communication à La Garenne-Colombes touche un salaire annuel de 13 461 euros ; sinon, il travaille aussi pour d'autres collectivités locales.

**M. Ballin**

Comme d'habitude, je regrette que l'on n'ait pas posé cela en commission finances, on aurait eu le temps et la possibilité de regarder en détail ce genre de questions, parce que, effectivement, compte par compte, je ne serai pas capable de vous répondre de tête.

Je n'ai pas de réponse particulière ; je pense qu'on vous répondra en détail pour une prochaine fois. J'imagine qu'il s'agit d'une affectation comptable qui a été faite à une période. Je ne pense pas qu'il y ait une volonté délibérée de cacher quoi que ce soit. Après, on peut voir, une fois de plus, ce que l'on veut dans les chiffres. L'administration nous confirmera la répartition ou le pourquoi du comment du fait que l'on n'ait pas mis tel compte ou tel compte sur les salaires ; ce qui compte, c'est qu'on l'ait vu dans les salaires, en tout cas ; on n'est pas en train de cacher des salaires, ils sont payés. Ils sont bien payés, mais peut-être pas au bon compte.

**M. Macé**

Ce n'est pas la question que les agents ne sont pas payés ; j'imagine bien qu'ils sont payés ; ce n'est pas cela...

**M. Ballin**

Monsieur Macé, vous faites toujours des sous-entendus...

**M. Macé**

Non, mais notre question est, évidemment : pourquoi avez-vous tout regroupé sur le 020, tandis qu'on est dans une organisation des services qui permettrait, vu que l'on a des sous-comptes et des sous-catégories, de remplir correctement – excusez-moi de vous le dire de cette manière – l'ensemble des imputations comptables ? Ce n'est pas plus compliqué que cela ; en tout cas, si ce n'est pas fait, c'est à faire.

**M. Ballin**

De toute façon, le travail est permanent sur l'analytique et sur la manière dont on va éclater la plupart des éléments. Aujourd'hui, ce n'est peut-être pas fait ; ce qui compte, c'est quand même qu'on voit que c'est dans les salaires, que les gens soient payés. Une fois de plus, il n'y a pas de volonté de cacher.

Après, si vous sous-entendez qu'il y aurait un pôle cabinet ou communication qui serait exubérant par rapport au reste des salaires, je pense que l'on vous montrera qu'il n'y a pas de sujet particulier sur la question.

Il s'agit juste d'un éclatement comptable et d'un éclatement analytique qui se fait et qui s'affine au fil des ans, grâce à l'administration.

Je n'ai pas plus de réponses ; on vous donnera la réponse détaillée lors d'un prochain Conseil.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

D'autres questions ? (*Non.*)

On passe au vote du compte de la Ville.

Qui est contre ? 5 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

**29 voix pour :** Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, Mme BACHELET.

**5 voix contre :** M. MACE, Mle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI, CONWAY.

Merci.

**M. Ballin**

Nous passons au budget de l'assainissement, sur lequel, en toute franchise, il n'y a pas grand-chose à dire cette année, un budget qui présente un solde négatif de 9 000 euros, auquel s'ajoute l'excédent d'exploitation de l'année 2009 d'un montant de 33 000 euros, soit un solde total d'exploitation de 24 500 euros.

L'exécution de la section d'investissement fait apparaître un excédent de 26 000 euros, complété par l'excédent d'investissement de l'année 2009 de 96 000 euros, auquel il y a lieu de rajouter les soldes des restes à réaliser pour - 43 000 euros, soit un solde cumulé d'investissement 2010 positif de 79 000 euros.

Je pense qu'il n'y a rien de particulier sur ce budget, à moins que vous n'ayez des questions particulières.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Pas de question ? (*Non.*)

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

**34 voix pour :** Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, Mme BACHELET, MACE, Mle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI, CONWAY.

Merci.

**M. Ballin**

On passe à l'affectation des résultats.

Concernant l'affectation des résultats du compte pour la Ville, que l'on voit en détail page 8 du document relié, nous vous proposons d'affecter cette année, suite au compte administratif, un report en fonctionnement de 405 197,99 euros.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Y a-t-il des questions ? (*Non.*)

Nous passons au vote.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? 1 abstention. Qui est pour ? Adopté à la majorité.

**29 voix pour :** M<sup>me</sup> LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, HOUTART, M<sup>me</sup> JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, M<sup>me</sup> RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, M<sup>me</sup> MANGEARD, M. DRANSART, M<sup>me</sup> VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, M<sup>me</sup> LIORET, M. PINTA, M<sup>mes</sup> de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, M<sup>me</sup> KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, M<sup>le</sup> HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, M<sup>me</sup> BACHELET.

**4 voix contre :** M. MACE, M<sup>le</sup> NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI.

**1 abstention :** M. CONWAY.

Merci.

**M. Ballin**

Il faut aussi affecter le résultat d'assainissement qui est en page 140 du document relié ; on vous propose de reporter en fonctionnement 24 545,79 euros.

Y a-t-il des questions ? (*Non.*)

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Pas de question ? (*Non.*)

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

**34 voix pour :** M<sup>me</sup> LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, HOUTART, M<sup>me</sup> JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, M<sup>me</sup> RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, M<sup>me</sup> MANGEARD, M. DRANSART, M<sup>me</sup> VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, M<sup>me</sup> LIORET, M. PINTA, M<sup>mes</sup> de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, M<sup>me</sup> KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, M<sup>le</sup> HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, M<sup>me</sup> BACHELET, MACE, M<sup>le</sup> NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI, CONWAY.

## **2.2 - Gestion active de la dette 2011.**

**M. Ballin**

En attendant le Maire, on se propose d'attaquer le point suivant, si vous le voulez bien : gestion active de la dette.

Il s'agit, en fait, d'une nouveauté pour cette année. Suite au rapport Gissler sur la dette des collectivités locales, vous savez qu'il y a eu pas mal de soucis sur les collectivités locales, pour lesquelles on a découvert qu'elles étaient endettées sur des produits structurés, sur de la matière première, sur tout un tas de produits un peu complexes et particulièrement à risque pour des collectivités locales. Un rapport a été émis ; d'ailleurs, une circulaire a été émise à la suite de ce rapport...

(*Retour en séance de M. Juvin.*)

Monsieur le Maire, j'ai le plaisir de vous féliciter, puisque les comptes administratifs de la Ville et de l'assainissement ont été votés, pas à l'unanimité, malheureusement...

(*Applaudissements.*)

**M. le Maire**

Merci, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, de cette confiance. Avec le Conseil Municipal, je vous remercie de porter ainsi des projets importants et ambitieux pour La Garenne-Colombes, avec, évidemment, un élément sur lequel il faut que nous restions, en ces temps difficiles pour les Garennois et pour les finances publiques en général, extrêmement fermes, c'est-à-dire la sérénité dans la dépense publique.

Où en étiez-vous ?

**M. Ballin**

Nous avons commencé le point 2.2.

**M. le Maire**

Terminez, je vous en prie !

Du coup, je suis confus.

**M. Ballin**

Non, il n'y a pas de problème.

Cette circulaire, qui a été émise suite au rapport Gissler, demande aux collectivités, notamment lorsque le Maire a la possibilité de réaliser lui-même les emprunts, donc quand on lui a délégué cette possibilité, d'informer l'assemblée ici présente et de faire une délibération qui est totalement normée, que vous avez dans le rapport – on n'a pas eu le choix de la rédaction –, et qui précise les modalités qui seront utilisées en termes d'emprunts.

À l'inverse de ce que vous disiez, Monsieur Macé, ce n'est pas que l'on ne veut pas emprunter, c'est qu'on est juste raisonnable.

Dans ce rapport, vous verrez que nous souhaitons emprunter à hauteur de 3 992 232,25 euros, précisément. Dans ce rapport, nous vous annonçons que nous utiliserons éventuellement de la dette à taux variable à hauteur de 27 %, pour 1,5 million, éventuellement, et que nous nous autorisons aussi, éventuellement, à avoir des opérations de couverture sur les taux variables ; la liste que l'on a faite, c'est bien, éventuellement, afin de, sur ces produits variables, revenir à des taux fixes si on avait un moindre souci ou, éventuellement, sur un taux fixe, passer sur un taux variable, là encore, si l'opportunité se présentait.

Bien évidemment, sur des indices de référence totalement classiques, pas de produits structurés, pas d'envie particulière d'avoir une dette complexe et présentant des problèmes pour la collectivité.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Ballin.

Y a-t-il des questions à M. Ballin ?

Monsieur Macé, je vous en prie ?

**M. Macé**

Je crois, Monsieur Ballin, ce soir, que vous nous présentez sous la forme du rapport Gissler, personnalité bien connue qui a traité la question des emprunts dits « toxiques », en fin de compte, une autre délibération, qui est de donner délégation au Maire pour signer et contracter les différents emprunts.

J'imagine d'ailleurs que dans la précédente délibération, vous vous êtes rendu compte qu'il y avait un certain nombre d'éléments qui n'apparaissaient pas et donc, aujourd'hui, vous « rectifiez le tir » en complétant cette délibération afin que le Maire ait la possibilité, suivant la délégation donnée par le Conseil Municipal, de pouvoir emprunter et faire les différentes opérations. Je crois que ce serait plus juste de nous présenter cela ce soir de cette manière-là, même si, après, vous nous indiquez un certain nombre d'éléments sur la situation de la dette, mais déjà connue de notre ville, par rapport aux différents documents budgétaires, en particulier les comptes administratifs et les présentations des budgets primitifs.

Sur ce point-là, nous serons constants par rapport à ce qui avait été déjà notre vote sur cette délégation au Maire : nous ne l'approuverons pas.

**M. le Maire**

Merci.

D'autres remarques ?

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Je souscris effectivement à ce que vient de dire Christophe Macé sur l'article 4 et je fais remarquer au passage qu'il y a peut-être une erreur matérielle, je ne sais pas, sur l'article 4. Vous dites, pour un rapport qui est déposé le 28 juin sur la gestion active de la dette 2011, que les autorisations sont valables jusqu'à la fin de l'année 2010 en cours ; il y a un petit problème.

**M. le Maire**

Monsieur Ballin, vous voulez répondre ?

**M. Ballin**

Il y a certainement un problème... C'est bien de l'année 2011 ; il y a une coquille sur le rapport.

D'une manière générale, une fois de plus, c'est une obligation qui est de 2010, c'est la première fois qu'on le fait, c'est juste une obligation réglementaire, il n'y a pas de chausse-trappes, il n'y a pas de choses cachées et le fait que le Maire ait délégation pour signer les emprunts, pour moi, n'est pas une nouveauté ; cela devait être le cas les années précédentes, donc rien de bien nouveau, à part le fait que maintenant, on doit acter, présenter et être complètement transparent, ce qui était déjà le cas, mais au moins, là, c'est sous forme de délibération sur la nature de la dette que l'on va contracter. Il n'y a pas de sujet majeur sur le document.

**M. le Maire**

Merci.

Plus de remarque ? (Non.)

On passe au vote.

Qui est contre ? 5 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

**30 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUSTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUJILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, Mme BACHELET.

**5 voix contre :** M. MACE, Mle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI, CONWAY.

Merci.

**2.3 - Office Départemental de l'Habitat des Hauts-de-Seine : actualisation de la garantie d'emprunts relative à la construction d'une maison relais de 23 logements PLAI située au 81, rue Raymond-Ridel.**

**M. le Maire**

Toujours M. Ballin, je crois.

**M. Ballin**

Oui, c'est toujours moi.

Il s'agit là d'une garantie d'emprunt dont les caractéristiques sont décrites dans le rapport, sur lequel on nous demande, en tant que Ville, de garantir un emprunt pour un montant de prêt à l'Office HLM 92 de 2 094 899... Pardon, le nouveau montant... On revoit le rapport, puisque l'ancien montant était de 2 094 899 euros et que l'Office HLM nous demande de modifier le montant et de passer à 2 008 818 euros.

**M. le Maire**

Merci.

Des questions ?

Monsieur Fouliard ?

**M. Fouliard**

Monsieur le Maire, je souhaiterais savoir si les logements dont il est fait mention ici sont déjà attribués. Sinon, comme c'est probablement le cas, selon quels critères le seront-ils le moment venu ?

**M. le Maire**

Non, ils ne sont pas attribués, mais il faut demander à l'Office ; on l'interrogera le moment venu.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Non.*)

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

**35 voix pour : Unanimité.**

Merci

#### **2.4 - ICF La Sablière : actualisation de deux garanties d'emprunts relatives à la construction de logements collectifs sur la ZAC des Champs-Philippe.**

**M. le Maire**

Le point suivant, Monsieur Ballin, La Sablière cette fois-ci ?

**M. Ballin**

Même principe pour La Sablière ; on nous demande d'être garant pour des prêts pour, respectivement, 1 229 708 et 1 570 780 euros pour les projets de La Sablière.

**M. le Maire**

Questions ? (*Aucune.*)

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

**35 voix pour : Unanimité.**

Merci.

#### **Ressources Humaines**

##### **2.5 - Personnel communal – Modification du tableau des emplois.**

**M. le Maire**

Personnel communal, Madame Juvin-Marleix ?

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Je vous propose de créer 28 postes. Je vais peut-être vous indiquer tout de suite les services qui sont concernés par la création de ces postes.

Les postes de la filière technique concernent la restauration, réception, logistique, le CTM, le service d'action sociale et familiale, l'école maternelle Voltaire, le CTM à nouveau pour les deux postes d'adjoint technique principal, les quatre postes d'agent de maîtrise principal concernent la DST, le CTM et la piscine. Pour la création des trois postes de la filière administrative, il s'agit de la petite enfance, à nouveau la restauration, réception, logistique et le service juridique. Les deux postes de la filière médico-sociale, c'est la halte-garderie Aigle et la crèche familiale.

Ensuite s'agissant de la communication, il s'agit bien de la communication sur la création du poste d'attaché.

La refonte de la catégorie B, vous avez été amenés déjà, lors d'un précédent Conseil Municipal, à statuer sur la refonte de la filière technique et là, il s'agit de la filière sportive, donc il s'agit d'éducateurs territoriaux.

Enfin, s'agissant de la filière culturelle, je vous propose un poste d'assistant de conservation qui concerne la Médiathèque.



**M. le Maire**

Merci.

Des remarques ?

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

J'espère que ce sera quelqu'un d'autre qui répondra, puisque vous avez vraiment des grandes difficultés ; je ne voudrais pas que votre voix se dégrade un peu plus.

Tout d'abord, quand vous nous dites qu'il y a 28 postes créés, c'est en partie vrai, mais en partie faux, parce que les 11 postes dans la filière sportive, je suppose, sont existants et c'est tout simplement l'application des nouveaux décrets dans le cadre de la fonction publique territoriale qui fait que les agents voient leur grade transformé en fonction de l'application du décret.

Je voudrais savoir pourquoi vous êtes obligée de créer un poste à 50 % d'un temps complet à la Direction de la communication ; quelles seront les missions de cet agent ?

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Le plus simple, c'est d'interroger directement le chef de service de la communication.

Simplement, l'organigramme a déjà été présenté en CTP, de mémoire, au mois de mars ou au mois d'avril dernier, l'organigramme du service communication a été présenté avec...

**M. le Maire**

J'ai un peu pitié de votre voix...

C'est une personne qui sera en charge des relations de la presse et de la Ville de La Garenne-Colombes. Ce sera le point d'entrée de la presse, en particulier de la presse locale.

D'autres remarques ? (*Non.*)

On passe au vote...

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Nous votons pour tous les postes, à l'exception du poste à la communication.

**M. le Maire**

Parfait !

Comment va-t-on tourner le vote ?

On vote d'abord pour le poste à la communication.

Qui est contre ? 5 voix. Qui s'abstient ? Personne. Qui est pour ? 30 voix. Adopté à la majorité.

**30 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, Mme BACHELET.

**5 voix contre :** M. MACE, Mle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI, CONWAY.

Merci.

Qui est contre le reste ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

**35 voix pour :** *unanimité*

### **III - Pôle Services à la population**

#### **Actions Familiales et Sociales**

##### **3.1 - Prolongation de la convention de délégation de service public pour la gestion de la crèche Voltaire.**

**M. le Maire**

Le point suivant, Monique Raimbault, la convention de délégation de service public pour la crèche Voltaire ?

**M<sup>me</sup> Raimbault**

Merci, Monsieur le Maire.

Le contrat de délégation de service public pour la gestion de la crèche Voltaire expire le 31 décembre 2011.

Afin d'assumer l'accueil des enfants au sein de la crèche dans de bonnes conditions, il vous est proposé de prolonger la convention jusqu'en juin 2012, c'est-à-dire à la fin de la durée de l'exercice, permettant ainsi le transfert de la gestion entre juin et septembre 2012.

La négociation avec le délégataire pour cette prolongation se fera, bien sûr, sur proposition d'un avenant.

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des remarques particulières ?

Monsieur Fouliard ?

**M. Fouliard**

Je voudrais intervenir sur cette délibération et la suivante, puisqu'elles sont liées, délibérations que nous n'approuverons pas, malgré le fait que cette première délibération soit frappée du bon sens, puisque, effectivement, il est tout à fait souhaitable qu'il n'y ait pas de rupture dans l'accompagnement des enfants sur une année scolaire.

Pour autant, c'est l'occasion de vous redire notre position sur la notion de délégation de service public sur les services de petite enfance. Nous militons depuis longtemps pour la prise en compte et la création d'un service public de la petite enfance et nous persistons à penser que ce sont des compétences et des responsabilités qui ne peuvent pas se déléguer.

Aujourd'hui, si les dossiers sont présentés sous le jour d'un souci d'efficacité et de coût, vous ne pouvez pas nous empêcher de penser que c'est une vision court termiste du problème, puisque les problèmes de recrutement peuvent être traités par un meilleur dispositif de formation, un meilleur dispositif de suivi, d'anticipation, collectivement, j'entends, cela ne concerne, malheureusement, pas que La Garenne-Colombes.

On peut redouter, sur du plus long terme, la dérive de telles délégations qui pourraient amener progressivement à une dégradation et, en tout cas, à une perte de contrôle sur l'accompagnement de la petite enfance.

Merci.

**M. le Maire**

Merci.

C'est prévisible, votre position est habituelle ; je la trouve totalement archaïque, mais chacun sa position.

L'important, c'est que la crèche fonctionne bien, on est content, les parents qui y sont, sont heureux, les gens qui y travaillent semblent l'être et les enfants n'expriment pas encore de plaintes majeures. Je veux dire que c'est une crèche qui fonctionne.

On va repartir en DSP, c'est plus facile pour nous et, finalement, c'est à moindre coût. Accessoirement, je vous rappelle, puisque c'est important dans le débat, que nous avons un taux d'acceptation d'enfants dans les crèches qui est assez important, puisqu'on est à près de 75 % des enfants qui demandent une place de crèche qui ont un berceau, finalement.

Monsieur Conway, allez-y !

**M. Conway**

Nous recevons avec beaucoup de surprise la proposition de prolongation de délégation de service public pour la gestion de la crèche Voltaire, en même temps que le cahier des charges qui servira de base à la prochaine consultation.

En effet, si nous comprenons bien la difficulté qu'il y a à changer de prestataire en courant d'année scolaire, en particulier en ce qui concerne la gestion des transferts de personnels, et l'opportunité de repousser aux vacances d'été le changement éventuel, il apparaît que la décision de prolongation que vous nous soumettez a été prise il y a bien longtemps. Il aurait, en effet, été un peu tard de lancer aujourd'hui une consultation pour effet le 31 décembre 2011.

Encore une fois, le présent Conseil est une chambre de régularisation de décisions déjà prises en fonction de différentes urgences et le fait accompli reste le mode préférentiel d'action.

Nous notons, par ailleurs, que la date finale de fin de concession n'est pas donnée dans le document. S'agira-t-il de fin juin ou juillet ? La question est-elle déjà tranchée et peut-elle faire l'objet d'une anticipation ?

Sur le fond, au-delà du dossier de consultation qui nous paraît bien constitué, serait-il possible de mentionner dans l'article 16 du cahier des charges – je prends, même chose, les deux décisions en même temps –, étant donné l'historique de cette même crèche, que l'objectif de stabilité, formation, incitation et fidélisation du personnel, s'il n'était pas rempli, pourrait donner lieu à fin de contrat et nouvelle consultation pour l'année scolaire suivante.

Nous tenons, par ailleurs, à insister sur le fait que la qualité du service doit rester l'argument décisif du choix par rapport au prix, prix que vous venez d'évoquer, afin qu'aucun délégataire ne soit tenté de procéder à un *dumping* excessif, en particulier sur le plan social, ce qui est arrivé dans d'autres villes, la concurrence étant forte entre les crèches privées aujourd'hui.

Nous souhaitons, à cet effet :

- poser la question de l'évaluation des offres par rapport à l'expérience garennoise sur le sujet ou sur sondage de recommandabilité auprès des autres communes ;
  - insister sur la nécessité que les délégataires éventuels soient, encore une fois, conscients que le non-respect des engagements de qualité peut entraîner la rupture immédiate de la délégation, au même titre que le non-versement de l'affermage ;
- demander la mise en place de rapports de contrôle soumis au présent Conseil chaque début d'année scolaire, afin de débattre de la nécessité éventuelle d'une rupture de contrat et des différents travaux à effectuer.

Enfin, à titre plus général, pourrions-nous disposer d'une liste des délégations de services en cours, de leur date d'échéance et des dates prévues pour le lancement des consultations ? Nous pourrions ainsi préparer avec plus d'anticipation ces échéances importantes et éviter les propositions de dernière minute comme celle sur laquelle nous devons nous prononcer aujourd'hui.

Globalement, nous voterons pour le principe de la délégation sur cette crèche.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Est-ce que quelqu'un veut encore la parole ?

Allez-y, Monsieur Hervo ! Je veux bien que l'on refasse le même débat...

**M. Hervo**

Je voulais simplement faire remarquer à M. Conway qu'il n'y a pas de précipitation et de décision prise hâtivement.

On vous propose aujourd'hui de prolonger le contrat en cours pour, justement, qu'il prenne fin au rythme des années scolaires, ce qui nous laisse tout à fait le temps de lancer sereinement la consultation pour le renouvellement de cette délégation de service public.

Toutes les recommandations que vous venez de nous faire, dans le fond, vous avez recommandé à l'administration et aux membres de la commission d'appel d'offres de travailler sérieusement ; jusqu'à présent, ils l'ont toujours fait, y compris ceux qui, au sein de la commission d'appel d'offres, ne votent pas pour ou ne sont pas d'accord avec ce système, ils remplissent leur rôle avec objectivité et efficacité.

Il n'y a pas de précipitation là-dessus, on est très serein. Il nous est arrivé parfois d'être un peu en retard, mais là, non, on est bien, ne vous inquiétez pas.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Hervo.

Pas d'autre remarque ?

Monsieur Conway, allez-y !

**M. Conway**

Si vous lancez la consultation aujourd'hui avec l'échéance initiale du 31 décembre 2011, il était un peu tard pour organiser le transfert du personnel.

**M. Hervo**

Les deux vont ensemble.

**M. Conway**

Les deux vont ensemble ; c'est ce que l'on dit : pour préparer le cahier des charges en vue du truc, vous supposez la prolongation du contrat.

**M. le Maire**

On a compris...

Vos différentes remarques, Monsieur Conway, vous trouverez la réponse dans les chapitres 3, 6 et 7 du contrat.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 31 voix. Adopté à la majorité.

**31 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGÉARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, Mme BACHELET, M. CONWAY.

**4 voix contre :** M. MACE, Mle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI.

Merci.

**3.2 - Délégation de service public - crèche Voltaire.**

**M. le Maire**

Le deuxième point de la délégation de service public, qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

**31 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGÉARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, Mme BACHELET, M. CONWAY.

**4 voix contre :** M. MACE, Mle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI.

**IV - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports**

**4.1 - Convention prestataire relative aux Chèques-Vacances en paiement entre l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances et la Ville de La Garenne-Colombes.**

**M. le Maire**

Le point suivant, Monsieur Dubois, la convention relative aux Chèques-Vacances, c'est comme l'année dernière ?

**M. Dubois**

Oui, c'est pour renouveler la convention qui nous lie avec l'ANCV pour permettre aux familles de payer les séjours en chèque-vacances.

**M. le Maire**

Merci.

Des remarques particulières ? (*Non.*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

**35 voix pour : Unanimité.**

Merci.

#### **4.2 - Convention P@ss 92 avec le Conseil général des Hauts-de-Seine pour l'année scolaire 2011-2012.**

**M. le Maire**

Le point suivant, Monsieur Dubois toujours, le P@ss 92, c'est comme l'année dernière ?

**M. Dubois**

Absolument ! C'est pour permettre aux associations d'encaisser les P@ss 92.

**M. le Maire**

Parfait !

Qui est contre ?

Monsieur Ranji ?

**M. Ranji**

Je voulais savoir, parce que je vois qu'il y a l'association sportive du collège des Vallées et je ne vois pas l'association sportive du collège des Champs-Philippe, pourquoi ?

**M. Dubois**

Ils ne l'ont pas demandé.

**M. le Maire**

Le P@ss 92 est une création du Conseil Général des Hauts-de-Seine. Cela date du temps où Nicolas Sarkozy était Président.

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

**35 voix pour : Unanimité.**

Merci pour cette unanimité.

#### **4.3 - Convention d'objectifs triennale entre l'association « Conservatoire de musique de La Garenne-Colombes » et la Ville de La Garenne-Colombes.**

**M. le Maire**

Monsieur Perrée ?

**M. Perrée**

Il s'agit de renouveler la convention qui est signée avec le Conservatoire de musique.

Comme tout le monde le sait, le Conservatoire...

**M. le Maire**

C'est comme l'année dernière ?

**M. Perrée**

Exactement, Monsieur le Maire. C'est exactement ce que j'allais dire.

(*Rires.*)

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Perrée.

Y a-t-il des remarques particulières ?

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

M. Perrée a une extinction de voix pour que vous lui ménagiez sa parole ?

**M. le Maire**

Allez-y, Monsieur Conway, entrez dans le détail !

**M. Conway**

La lecture de la convention pluriannuelle d'objectifs a soulevé deux interrogations chez nous.

La première concerne les paragraphes 4.2 et 4.3, dans lesquels, soit les chiffres mentionnés, soit les pourcentages, ne sont pas cohérents avec les montants annuels mentionnés par ailleurs. Il s'agit là probablement d'erreurs de rédaction.

La deuxième est plus fondamentale, puisque la lecture des objectifs ne nous paraît pas témoigner d'une véritable politique volontariste et ambitieuse, au-delà de veiller à ce « *qu'aucun Garennois ne demeure sur liste d'attente* » ou encore « *la diversification de l'offre dans la mesure où elle correspond à une forte attente des Garennois* », forte attente dont la mesure n'est d'ailleurs explicitée à aucun moment.

Nous passons sur les objectifs du respect des différentes obligations réglementaires qui nous paraissent plus être des conditions d'exercice indispensables dans le cadre de l'action publique que des orientations d'activité réelles.

Afin de combler ce manque de vision et d'ambition sur le rôle possible du Conservatoire dans le développement de l'activité artistique garennoise, nous souhaiterions donc suggérer les orientations suivantes.

Premièrement, ouvrir à tous les Garennois l'accès à la musique :

- revoir la grille des tarifs à l'aide d'un quotient familial, afin de remplacer un tarif unique, forcément discriminatoire, comme nous le préconisons d'ailleurs pour tous les services offerts par la municipalité ;
  - généraliser, comme c'est le cas au Conservatoire de Courbevoie, le prêt de l'instrument pendant toute la première année ;
- mener une politique ambitieuse de sensibilisation en se fixant des objectifs concrets de nombre d'élèves par classe d'âge, afin de mettre la musique au cœur du développement artistique de la Ville.

Deuxièmement, afficher des ambitions réelles par spécialité dans le cadre de l'intercommunalité et orienter les ressources dans ce sens :

- insister avec volontarisme sur certains instruments, pour lesquels le Conservatoire de La Garenne-Colombes pourrait devenir une référence et rayonner au-delà des limites de la commune.
- s'interroger sur la nécessité de certaines disciplines en fonction de leur demande (trombone, accordéon, contrebasse) et voir avec les communes environnantes s'il est possible de mutualiser leur enseignement, dans une optique de mise en commun et d'efficacité des ressources.

Merci de votre attention.

**M. le Maire**

Merci.

Monsieur Fouliard, vous vouliez la parole ; je vous en prie.

**M. Fouliard**

Je vous remercie.

Je vais juste insister sur les deux points qui me semblent fondamentaux dans les objectifs qui nous sont proposés aujourd'hui, le premier d'entre eux étant l'accès à tous les Garennois et l'absence de liste d'attente.

Je me permets de souligner à mon tour que, mathématiquement, il ne peut pas y avoir de liste d'attente, puisque les tarifs sont discriminants. Pour mémoire, chaque activité tourne autour de 300 euros, pas de quotient familial, cela a été dit, mais il n'y a pas non plus, à part sur la cotisation à l'année, de tarif dégressif pour les familles présentant plusieurs de leurs enfants au Conservatoire.

Par ailleurs, les subventions représentant 71 %, si j'ai bien tout compris, et les cotisations le reste, *grosso modo*, on peut, dans ces proportions, imaginer qu'il y a moyen de faire plus équitable.

Deuxièmement, j'insiste, et vous le disiez vous-même dans la présentation, les effectifs ayant doublé en cinq ans, sur l'obsolescence de plus en plus critique des locaux, notamment d'un point de vue acoustique qui ne permet pas aujourd'hui l'exercice complet et serein des activités musicales.

Christophe Macé l'a cité tout à l'heure, nous réinsistons sur notre déception de ne pas voir poindre dans le futur la création d'un véritable Conservatoire de musique à La Garenne-Colombes.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Fouliard.

Y a-t-il d'autres questions ou prises de parole sur le sujet ? (*Non.*)

Monsieur Perrée, vous voulez répondre ?

**M. Perrée**

Je ne vois pas du tout pourquoi vous tombez à bras raccourcis sur le Conservatoire... enfin sur nous qui gérons le Conservatoire ; je ne comprends pas du tout.

Vous savez très bien que ce qui a été dit et qui a toujours été fait, c'est que nous prenons toujours les gens qui demandent à entrer au Conservatoire.

J'entends des choses les plus aberrantes sur ce Conservatoire. Vous êtes les seuls à le critiquer. La preuve, il y a pas mal de gens des villes alentours qui voudraient bien y venir ou qui y viennent et qui trouvent que le Conservatoire de La Garenne-Colombes est... j'allais dire une perfection, il ne faut pas exagérer, mais le Conservatoire de La Garenne-Colombes a une réputation bien au-delà de nos frontières garennoises.

J'assiste quand même à pas mal de réunions et je vous assure que je n'ai jamais entendu autant de mal sur le Conservatoire que je viens d'en entendre en deux minutes. Je ne sais pas d'où vous tirez vos informations, je ne sais pas ce qui vous prend tout d'un coup de tomber à bras raccourcis comme cela. Demandez aux gens du Conservatoire, demandez aux professeurs, demandez aux élèves, demandez si quelqu'un a quelque chose à reprocher au Conservatoire de La Garenne-Colombes ! Franchement, je tombe des nues.

J'ai noté quelques petites choses... Ouvrir à tous les Garennois ; évidemment que le Conservatoire est ouvert à tous les Garennois ! Qu'est-ce que c'est que cette plaisanterie ? Est-ce que vous connaissez une seule personne qui ne peut pas entrer au Conservatoire ?

Vous dites que c'est parce que les tarifs sont aberrants, sont disproportionnés... Pardonnez-moi, j'allais être grossier, il ne faut pas rigoler ! Allez regarder dans les Conservatoires des autres communes, allez regarder les prix ! C'est complètement aberrant d'entendre des choses pareilles, franchement !

J'ai noté d'autres petites choses. Le rayonnement à l'extérieur... Pourquoi tout le monde vient chez nous alors ? Pourquoi tout le monde souhaite venir chez nous et tout le monde est en admiration devant le Conservatoire de La Garenne-Colombes ? Pourquoi le Conservatoire de La Garenne-Colombes a autant de succès, que ce soit aux fêtes de la Musique ou...

Regardez la salle des fêtes comme elle est pleine ! Pas en ce moment, vous vous en doutez, mais regardez comme la salle des fêtes était remplie à ras bord lorsqu'il y avait des manifestations du Conservatoire !

Franchement, je pense qu'on peut tomber sur beaucoup de choses, je suis d'accord pour dire qu'il peut y avoir certaines choses qui ne fonctionnent pas, mais sur le Conservatoire, franchement, je ne suis pas d'accord.

Maintenant, M. le Maire a peut-être d'autres choses à ajouter, mais là, franchement, je tombe des nues !

Si vous avez des enfants qui ne peuvent pas entrer au Conservatoire, donnez-moi leur nom, je me ferai un plaisir de voir pourquoi ils ne peuvent pas entrer. Vous avez toutes les disciplines, vous avez toutes sortes de cours... C'est complètement aberrant de tomber sur le Conservatoire !

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Perrée.

Monsieur Fouliard, vous vouliez reprendre la parole pour compléter ?

**M. Fouliard**

C'est un raccourci de dire que l'on tombe sur le Conservatoire, Monsieur Perrée.

S'agissant précisément des tarifs, quand on doit payer 300 euros l'année, quand on a trois enfants et que l'on a des revenus dans la tranche moyenne inférieure, excusez-moi, les gens se posent la question : est-ce qu'ils peuvent se le permettre ou pas ?

Ces gens-là, vous ne les voyez pas, Monsieur Perrée, parce qu'ils ne se présentent pas, ils font les choix avant et, en plus, généralement, on n'a pas très envie de médiatiser ce genre de situation quand on la vit.

Vous parlez des autres communes ; je connais d'autres communes, très proches, où il y a un véritable quotient familial, où des familles qui, selon l'évolution de leurs revenus, peuvent voir fluctuer du simple au double les tarifs d'une année sur l'autre.

C'est possible et sur ce point très précis, pour moi, c'est limpide.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Fouliard.

Nous allons passer au vote.

Je vous rappelle que sur les équipements, va être livré à la rentrée l'auditorium de la Médiathèque, 140 places, qui pourra permettre au Conservatoire de faire des concerts de très bonne qualité acoustique et d'organisation. Derrière, va arriver, d'ici 18 mois, la nouvelle Salle des Fêtes, qui, elle aussi, aura parmi ses missions d'accueillir les concerts du Conservatoire.

Les choses se font aussi et vous avez très bien rappelé, d'ailleurs tout le monde, vous deux, Monsieur Perrée et Monsieur Fouliard, le quasi-doublement d'inscrits en cinq ans et l'absence de liste d'attente ; il n'y a pas une famille qui nous dit : « *Je suis sur liste d'attente* », comme c'est parfois le cas dans d'autres villes.

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? 1 voix. Qui s'abstient ? 4 abstentions. Qui est pour ? Adopté à la majorité.

**30 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGÉARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, M. HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, Mme BACHELET.

**1 voix contre :** M. CONWAY.

**4 abstentions :** M. MACE, M. NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI.

Merci.

**4.4 - Serment de jumelage avec la Ville de Daroun-Harissa (Liban).**

**M. le Maire**

Monsieur Perrée ?

**M. Perrée**

Il s'agit du jumelage avec la ville de Daroun-Harissa qui, comme chacun le sait, est une charmante petite ville du Liban, au nord de Beyrouth.

Vous avez tous sur vos tables un petit fascicule qui vous a été proposé, avec la situation géographique, avec quelques photos sur la ville, etc.

Il s'agit, aujourd'hui, de voir si vous êtes d'accord pour que nous nous jumeliions avec cette Ville de Daroun-Harissa.

Nous avons déjà décidé d'une date, mais j'espère qu'elle vous conviendra : le 28 octobre 2011, à l'occasion du Forum franco-libanais.

Comme vous le savez, nous sommes en relation depuis longtemps, depuis 2005 déjà, avec des villes du Liban, nous avons fait un tour au Liban, nous sommes allés voir les villes qui pouvaient nous convenir le mieux. La Ville de Daroun-Harissa, j'en avais déjà parlé en Conseil Municipal, est la capitale de l'imprimerie de tout le Moyen-Orient, c'est une ville extrêmement touristique, il y a plus de 2 millions de touristes qui viennent tous les ans voir cette ville qui est aussi un lieu de pèlerinage, aussi bien pour des chrétiens que pour des musulmans. Moi-même, quand j'étais dans cette ville, j'ai vu de mes yeux des musulmans venir prier dans cette ville.

Vous savez que nous avons un Forum franco-libanais que nous renouvelons au mois d'octobre, auquel participeront des maires des villes libanaises et vous tous vous serez là, j'en suis certain.

Nous profiterons de ce Forum pour lier des liens d'amitié avec cette Ville de Daroun-Harissa.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Ranji ?

**M. Ranji**

Ce jumelage est, pour nous, une bonne nouvelle pour notre Ville, car il est fait de plusieurs symboles.

Tout d'abord, un symbole de fraternité, puisque Daroun-Harissa, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, fait partie d'une République qui a réussi la vie en communauté des différentes confessions, qu'elles soient chrétiennes ou musulmanes.

Ensuite, parce que le Liban est un pays avec lequel la langue française est liée, et ce, jusque dans sa constitution, et pour le développement de la francophonie, nous avons le devoir de renforcer le poids de notre langue.

Enfin, parce que c'est une ouverture vers l'autre pour les adolescents de Daroun-Harissa et de La Garenne-Colombes, par le biais notamment des voyages qui seront prévus pour les collégiens et lycéens, d'autant plus qu'aujourd'hui et comme au moment de chaque crise économique, le repli sur soi devient trop facile et il est toujours aussi insupportable.

Justement, et j'en terminerai par-là, je vous rappelle notre volonté de faire jumeler notre commune avec une ville palestinienne afin de favoriser la paix, notamment avec la ville amie qu'est Yoqneam.

Monsieur Juvin comme Monsieur Perrée, je vous pose la question suivante : avez-vous changé d'avis sur la question ?

Merci.

**M. le Maire**

Monsieur Perrée, avez-vous changé d'avis sur la question ?

**M. Perrée**

Je n'ai pas changé d'avis sur la question ; je suis très content que vous rappeliez que nous avons réussi à faire des choses fort sympathiques à La Garenne-Colombes, puisque nous avons aux dernières réunions, aux fêtes dernières, des délégations d'Israël et des délégations du Liban.

Si vous n'y étiez pas, mon cher ami, vous avez pu constater quand même, et beaucoup de gens l'ont constaté, que ces deux délégations se sont liées d'amitié, se sont échangé leurs cartes, se sont embrassées quand elles se sont quittées et je trouve que c'est pas mal, pour la petite ville de La Garenne-Colombes, d'avoir réussi une opération comme celle-là, si vous voulez appeler cela une opération. Pour moi, j'appelle cela des liens normaux, des liens normaux d'amitié entre des gens qui se respectent, qui vont certainement travailler ensemble dans les années à venir.

Vous parlez des chrétiens et des musulmans ; je suis très heureux que vous en parliez. En effet, je l'ai dit tout à l'heure lorsque j'ai parlé de la ville de Daroun-Harissa, aussi bien les chrétiens que les musulmans vont prier auprès de cette vierge qui domine le monde, en tout cas qui domine la Méditerranée.

Comme vous avez pu le constater aussi, le Maire a, dernièrement, fait venir des enfants du Liban ; une vingtaine d'enfants ont été récompensés, mais je le laisserai peut-être en parler tout à l'heure.

Vous voyez donc que les liens que nous entretenons avec le Liban et auxquels nous travaillons depuis de nombreuses années vont enfin aboutir et vont aboutir dans un bon sens.

Vous parlez de la francophonie. Je suis très content que vous en parliez, parce que c'est essentiel. En effet, vous devez connaître tous des Libanais et vous savez qu'ils adorent le français, qu'ils adorent parler français et quand nous sommes allés avec le Maire et une délégation au Liban, il n'y en avait pas un qui ne nous disait pas : « *Moi, ma fille a fait des études de médecine à Lyon* », « *Mon fils a fait des études de droit à Paris* », etc.

C'est un véritable plaisir que d'avoir un pays ami comme le Liban depuis de nombreuses années et nous arrivons enfin à jumeler nos deux villes et je vous assure que nous n'en aurons qu'à tirer des profits et des bénéfices.

**M. le Maire**

Merci.

Monsieur Ranji, je vous en prie.

**M. Ranji**

Je vais vous faire reparler, Monsieur Perrée. C'est pour rattraper le fait que, tout à l'heure, M. Juvin vous a coupé la parole.

Vous n'avez pas répondu à ma question, une question très simple... Déjà, mais à l'époque, je n'étais pas encore au Conseil Municipal, nous vous avons posé la question de savoir, parce que c'est un souhait qui, pour nous, est une bonne chose et, encore une fois, un symbole de paix, de jumeler la Ville de La Garenne-Colombes avec une ville palestinienne ; comme vous nous aviez répondu défavorablement à une époque, je vous pose la question de savoir si vous avez changé d'avis. Merci.

**M. Perrée**

Non, je n'ai pas changé d'avis, je n'ai jamais parlé d'une ville palestinienne personnellement ; on avait parlé d'une ville du Sud. Souvenez-vous bien qu'on avait parlé d'une ville du Sud.

**M. Ranji**

Je n'étais pas là.

**M. Perrée**

Peut-être, mais tout le monde le sait, Christophe Macé le sait et les autres le savent. On avait parlé d'une ville du Sud.

Exprès, on a choisi une ville où il y a autant de musulmans... il y a même beaucoup plus de musulmans que de chrétiens dans cette ville de Daroun-Harissa, beaucoup plus, comme dans de nombreuses villes du Liban, puisque les chrétiens représentent à peine 20 % de la population libanaise maintenant. Il y a très peu de maronites, beaucoup de druzes, beaucoup de musulmans, etc.

Je trouve que c'est déjà un grand pas en avant. Maintenant, on ne va pas se jumeler avec toutes les villes qui se trouvent au Sud de la Méditerranée, à l'Est ou à l'Ouest de la Méditerranée ; on n'en finira jamais.

Je pense que l'on ne peut pas nous reprocher ce jumelage avec cette ville du Liban ; la langue arabe est une langue utilisée au Liban, qui est une langue officielle ; je ne vois pas ce que vous cherchez de plus.

On peut aussi se jumeler avec une ville d'Afrique du Sud, avec une ville de je-ne-sais-où, du Congo ou du Mali, de tout ce que vous voulez, mais là, je pense qu'en faisant ce jumelage avec le Liban, on devrait, normalement, faire plaisir à tout le monde et à vous en premier, mon cher ami.

**M. Ranji**

Dans ce que je disais, le jumelage avec une ville du Liban est une excellente chose, pour les raisons que j'ai évoquées tout à l'heure et que vous avez, vous aussi, rappelées, pour différentes raisons, notamment que c'est un pays lié à la francophonie, qui parle beaucoup français, ensuite, parce que c'est un pays qui a réussi la vie en communauté au sein d'un même pays entre différentes communautés chrétiennes et différentes communautés musulmanes, qui se passe plutôt bien, jusqu'à des événements malheureux très récents.

Maintenant, la question que je vous ai posée, et j'espère vraiment que vous allez répondre cette fois-ci, je vais la poser de manière très claire : est-ce que vous êtes favorables à un jumelage avec une Ville palestinienne à La Garenne-Colombes ?

**M. Perrée**

Pour l'instant, ce n'est pas à l'étude. Franchement, je pense que j'ai déjà mis pas mal de temps avec le maire et les différents élus pour faire ce jumelage avec le Liban. Laissez-nous un peu de temps ! Rien n'est impossible dans la vie, mais je ne vais pas vous répondre catégoriquement maintenant, aujourd'hui, 28 juin : « *Oui, demain matin, on va se jumeler avec une Ville palestinienne* ».

**M. Ranji**

Vous pouvez y travailler.

**M. Perrée**

Je n'ai pas dit le contraire, je veux bien y travailler, je ne vois pas pourquoi je ne travaillerais pas à cela comme à autre chose, mais disons que ce n'est pas à l'ordre du jour pour l'instant. On a déjà cette Ville du Liban qui est une ville exceptionnelle, comme je viens de vous l'expliquer, où il y a des druzes, des maronites, toutes sortes de religions, et c'est un agglomérat de toutes ces religions qui fait que le Liban est un pays merveilleux ; vous le savez très bien et vous connaissez mes idées sur la question.

La Ville palestinienne, on en reparlera un peu plus tard.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur.

Je vais passer la parole à M. Barraquand, mais juste un mot.

Je vais vous dire mon sentiment sur la question palestinienne. Aujourd'hui, depuis 2007, les islamistes du Hamas ont pris le contrôle de la bande de Gaza. On sait que les islamistes de la bande de Gaza, du Hamas, envoient régulièrement des roquettes sur le territoire d'Israël, bombardements qui sont régulièrement condamnés par la communauté internationale. Je ne vois pas la logique politique aujourd'hui, ou plutôt je la vois trop bien, de nous jumeler avec une Ville palestinienne. La Palestine n'est pas stable, la Palestine est sous influence d'associations terroristes, est sous influence étrangère – en particulier, on connaît les



financements extrêmement clairs qui viennent d'Iran –, allez discuter, et peut-être les choses s'éclaireront un peu pour vous, avec les Libanais sur la question palestinienne et vous comprendrez ce que signifie pour eux la question palestinienne. La question palestinienne a été source de guerre civile dans ce pays.

Le Liban était un pays radieux il y a 30 ou 40 ans ; par la faute des Palestiniens, ce pays est devenu un pays en proie à la guerre civile qui remonte la pente ; c'est un très bon symbole que nous tendions la main aux Libanais qui sont des cousins d'amitié historique de la France, il n'y a pas un Français qui soit insensible au Liban et il n'y a pas un Libanais qui soit insensible à la France, c'est ainsi, les raisons sont multiples, mais elles sont réelles et ancrées.

En revanche, je vous le dis très clairement, je ne suis pas du tout prêt à travailler sur la question palestinienne, parce que la Palestine est aujourd'hui en proie à des organisations terroristes et il faut savoir dire les choses. Je ne suis pas certain que le Hamas, ce soient des gens très recommandables.

**M. Ranji**

Le Hamas, c'est au Liban.

**M. le Maire**

Excusez-moi, mais les islamistes du Hamas ont pris le contrôle de la bande de Gaza, cher Monsieur, depuis 2007 !

**M. Ranji**

Il y a aussi la Cisjordanie.

**M. le Maire**

Peut-être, mais, Monsieur, permettez-moi de vous expliquer, vous connaissez sûrement très bien la région, j'y suis allé de nombreuses fois, les islamistes du Hamas ont pris le contrôle de la bande de Gaza depuis juin 2007. Depuis, la Palestine connaît une situation très instable, contribue à la situation extrêmement difficile que vit l'État d'Israël, il faut aussi le dire, parce que c'est un petit peu facile aussi de mélanger tout le monde ; non, tout le monde n'a pas le même niveau de responsabilité. Enfin, le Hezbollah, qui occupe le Sud du Liban, est lié à l'État iranien comme est lié le Hamas.

Soyons sereins, je pense que la Palestine, pour l'instant et, je crois, pour de nombreuses années, malheureusement, est en otage par un certain nombre de gens peu recommandables.

À votre réponse, c'est clairement non.

Accessoirement, je vous rappelle, enfin, que le Hamas détient un citoyen français depuis maintenant plusieurs années, cinq ans, un citoyen franco-israélien, et je ne vois pas très bien l'intérêt de tendre la main à des gens qui détiennent prisonnier un des nôtres.

*(M. Ranji demande la parole.)*

Non, Monsieur Ranji. La parole est à M. Barraquand ; vous l'aurez après, mais la parole est à M. Barraquand. C'est ainsi, il y a une règle.

Monsieur Barraquand ?

**M. Barraquand**

Merci, Monsieur le Maire.

Je partage votre analyse géopolitique et sans aller jusqu'à cette analyse-là, qui est partagée d'ailleurs par la politique extérieure française, je voulais simplement préciser à M. Ranji que l'État palestinien n'avait pas de reconnaissance internationale, donc sur un point de droit international public, sur les 193 États qui sont membres aux Nations Unies, l'État de la Palestine n'est pas un État reconnu par le droit international public, ce qui fait qu'on ne peut pas envisager de coopération décentralisée entre un État comme la France, qui est reconnu par le droit international public, et, par exemple, la Casamance ou d'autres régions qui ne sont pas reconnues par le droit international public.

**M. le Maire**

Merci.

Monsieur Ranji, allez-y, je vous en prie !

**M. Ranji**

Je ne vais pas m'embarquer dans une guerre pour refaire la géopolitique du Proche Orient, c'est déjà assez compliqué comme cela pour que j'en rajoute une couche...

**M. le Maire**

C'est vous qui avez commencé, Monsieur Ranji.

**M. Ranji**

Je préfère vous laisser à ce niveau-là ; moi, je ne vais pas me rabaisser à ce niveau-là.

**M. le Maire**

D'autant qu'il faut connaître la question, vous avez raison.

**M. Ranji**

Non, mais il n'y a pas de souci. Je dis simplement que le Hezbollah fait partie de la majorité gouvernementale au Liban ; aujourd'hui, c'est la situation. Cela ne nous empêche pas, aujourd'hui, de nous jumeler avec Daroun-Harissa, ce qui est une excellente chose.

Ensuite, M. Barraquand parlait d'un point de vue de droit international ; je ne sais pas trop à quoi il se réfère, mais ce serait intéressant de savoir à quoi vous vous référez.

Moi, ce que je constate, c'est que dans d'autres villes du territoire français – on revient sur la France 30 secondes –, il y a des jumelages qui existent déjà avec des villes palestiniennes. Vous avez parlé de la bande de Gaza, mais il existe aussi la Cisjordanie.

Sur le reste, la politique politicienne, vous parlez de l'Iran, etc., je préfère laisser cela à nos dirigeants nationaux.

Merci.

**M. le Maire**

Et sur le fait que les Palestiniens détiennent un citoyen français, qu'en pensez-vous, Monsieur Ranji ?

**M. Ranji**

Je vais vous répondre avec le sourire, mais je crois que... D'ailleurs, je vois le Président de la République qui est devant nous, il est au courant de cette situation, cette situation qui est difficile. Je vois bien que vous voulez en faire un problème politicien, politico-politicien, mais je vous laisse le monopole là-dessus, je pense que vous excellez dans ce domaine-là, donc je vais vous y laisser.

Maintenant, je ne vais pas rentrer dans le débat, mais je pense que c'est une situation suffisamment compliquée pour que moi ou vous-mêmes y rajoutiez une couche supplémentaire.

D'ailleurs, à ce sujet, il me semble que vous aviez collé l'affiche de Gilad Shalit, Franco-israélien, mais je vous pose la question : pourquoi vous l'avez enlevée aussi vite après ?

**M. le Maire**

Très bien.

Nous, nous l'avions fait.

Monsieur Barraquand ?

**M. Barraquand**

Je veux simplement répondre rapidement, mais sans rentrer dans la politique et dire à notre collègue que, quand on veut faire de la politique, il faut être précis dans les termes et dans la maîtrise des dossiers. Quand je fais des références au droit international, je fais des références au droit international public.

Quand vous parlez d'accords de coopération entre villes françaises et de Palestine et de jumelage, ce ne sont pas des jumelages, ce sont des accords de coopération, des accords de partenariat.

On vit dans un monde de droit, dans un État de droit international, nationalement et même à La Garenne-Colombes, et je vous encourage à aller plus en détail dans les dossiers avant de vouloir faire de la politique.

**M. le Maire**

Merci.

Monsieur Macé, je vous en prie ?

**M. Macé**

Je voudrais répondre à M. Barraquand.

Déjà, Monsieur Barraquand, mais je dirai cela à chaque fois que vous nous donnerez des leçons, on vous entend ce soir, c'est bien, les autres séances du Conseil, preuves à l'appui dans les comptes rendus des Conseils Municipaux, vous n'intervenez pas. Ces leçons-là de dire : « *Les autres ne connaissent pas les dossiers* », jusqu'à maintenant, je ne sais pas ce que vous connaissez, mais pas grand-chose, parce que je ne vous ai pas entendu sur aucun dossier en ce qui concerne le Conseil Municipal.

*(Protestations sur les bancs de la majorité.)*

Ce type de leçon...

**M. le Maire**

Monsieur Macé, tout le monde a la légitimité pour prendre la parole au Conseil Municipal. Votre attitude n'est pas normale, vous ne pouvez pas dénier à un conseiller municipal le droit de s'exprimer, Monsieur Macé !

**M. Macé**

Elle est logique quand un collègue conseiller municipal donne des leçons à un autre sur un certain nombre de sujets. Chaque fois, j'interviendrai là-dessus, parce qu'il est trop facile de donner des leçons quand nous intervenons pour faire évoluer et pour participer au débat et quand la plupart de mes collègues qui sont ici sont muets pendant toute une séance du Conseil Municipal, preuves à l'appui !

Là-dessus, vous pouvez dire ce que vous voulez et en plus, vous ne pouvez pas nier, Monsieur Barraquand, au lieu de nous lancer des leçons de droit international je ne sais pas à quel titre, d'ailleurs, vous êtes peut-être prof de droit international dans une université, ce serait peut-être intéressant de connaître cela, mais vous ne pouvez pas nier que, premièrement, il y a des accords de communes avec des Villes palestiniennes pour faire de la coopération décentralisée. C'est ce que proposait M. Ranji, il ne proposait pas autre chose.

Alors ne venez pas découvrir que même s'il n'a pas employé ce mot-là, il est incorrect et qu'il faut le renvoyer dans ses dossiers. Vous la connaissez comme moi et la liste, on peut vous la donner, je rappelle qu'il y a un organisme que vous connaissez comme moi qui traite ces questions dans le cadre des différentes coopérations décentralisées. C'est ce que l'on voulait dire.

Je pense que c'est plus intéressant d'aborder ce débat de cette manière-là que de nous donner des leçons de droit international.

**M. le Maire**

Merci.

Monsieur Barraquand, juste, je réponds à M. Macé, parce que, premièrement, aucun conseiller municipal ne doit se voir reprocher de prendre la parole au motif que M. Macé considérerait que celui-ci n'a pas le droit de le faire.

**M. Macé**

Il est muet pendant toutes les séances ; que vous le vouliez ou non, c'est une réalité...

**M. le Maire**

Monsieur Macé, je ne vous ai pas coupé la parole !

**M. Macé**

Vous ne pouvez pas dire n'importe quoi à un moment donné non plus. C'est la réalité de votre équipe municipale ; elle est ainsi.

**M. le Maire**

Monsieur Macé, ne vous emportez pas, ne vous énervez pas...

**M. Macé**

Je ne m'énerve pas...

**M. le Maire**

Mais, si, vous vous énervez. La vérité, c'est que M. Ranji a souhaité prendre la parole sur un sujet très technique et que, manifestement, comme il ne maîtrise pas totalement le sujet, il s'est un peu trompé quand il a abordé des points techniques ; c'est ainsi. M. Barraquand ne faisait que remarquer qu'il est bon, quand on prend la parole, de la prendre à bon escient et en connaissant le sujet technique et pas en avançant par approximation.

Monsieur Barraquand, puisque vous avez été mis en cause, vous répondez à M. Macé, puis nous allons passer au vote.

**M. Barraquand**

Je ne vais pas rentrer dans cette polémique de donneur de leçon, je ne sais pas qui donne des leçons. En tout cas, si quand on intervient pour alimenter le débat et que l'on est en démocratie, on se fait taxer de donner des leçons quand on veut corriger des imprécisions, je pense qu'on est en contradiction.

Sur les autres points, quand il y a eu des sujets sur le développement durable, qui est la délégation que j'ai aujourd'hui, ils ont été présentés en Conseil Municipal et je suis intervenu, j'ai répondu à vos questions.

**M. le Maire**

Absolument !

**M. Barraquand**

Quand j'avais une délégation sur le jumelage, il en a été de même ; je ne pense pas être un conseiller silencieux qui n'apparaît que pour donner des leçons.

Merci.

**M. le Maire**

J'ajoute que dans ces sujets très délicats de politique internationale auxquels nous sommes mêlés dès lors que nous, par définition, signons des serments de jumelage, M. Barraquand, qui a pratiqué la diplomatie au sein des organisations de francophonie, nous a été d'une grande aide.

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

**35 voix pour : Unanimité.**

Je vous remercie.

## **V - Pôle Services Techniques**

### ***Voirie, Propreté, espaces verts***

#### **5.1 - Adhésion du Département de l'Essonne au SIPPAREC au titre de la compétence « développement des énergies renouvelables », transformation du SIPPAREC en syndicat mixte ouvert et modification des statuts du syndicat.**

**M. le Maire**

Le point suivant, Madame Gaillabaud ?

**M<sup>me</sup> Gaillabaud**

En octobre 2009, les Communautés d'agglomération Val de France et Europ'Essonne ont adhéré au SIPPAREC qui, de ce fait, a adopté ces structures pour se transformer en syndicat mixte dit « fermé », c'est-à-dire composé de communes et d'établissements publics de coopération internationale.

Juin 2010, c'est le Département de l'Essonne qui demande son adhésion au SIPPAREC. Le SIPPAREC a accepté cette adhésion et a modifié une nouvelle fois son organisation pour se transformer en syndicat mixte ouvert, suivant l'article cité, L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Il doit, de ce fait aussi, modifier ses statuts.

Je vous demande donc, mes chers collègues, d'approuver l'adhésion du Département de l'Essonne au sein du SIPPAREC, la nouvelle configuration du SIPPAREC en syndicat mixte ouvert et, enfin, la modification des statuts du SIPPAREC.

**M. le Maire**

Merci.

Avez-vous des questions à M<sup>me</sup> Gaillabaud ? Pas de question à M<sup>me</sup> Gaillabaud, donc on va passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

**35 voix pour : Unanimité.**

Merci.

## **5.2 - Adhésion et modification des statuts du Syndicat des Eaux de la presqu'île de Gennevilliers (SEPG).**

**M. le Maire**

Madame Thimel ?

**M<sup>me</sup> Gaillabaud**

Je suis désolée, c'est encore moi, Monsieur le Maire.

**M. le Maire**

Allez-y, Madame Gaillabaud. Je vous prie de m'excuser.

**M<sup>me</sup> Gaillabaud**

Merci.

C'est dans le même état d'esprit, ce sont des problèmes d'ordre juridique.

Courbevoie et Puteaux créent en octobre 2010 la Communauté d'agglomération Seine-Défense.

Avril 2011, cette même Communauté d'agglomération demande son adhésion au SEPG pour le territoire de Courbevoie. Le Syndicat des Eaux se voit donc dans l'obligation de modifier ses statuts.

La Garenne-Colombes, en tant que commune adhérente depuis février 1991, se doit de valider cette entrée et La Garenne-Colombes doit accepter l'adhésion de la Communauté d'agglomération Seine-Défense pour le territoire de Courbevoie et la modification des statuts de ce syndicat.

Merci.

**M. le Maire**

Merci.

Pas de remarque particulière ?

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Ce soir, vous nous proposez l'adhésion de la Communauté d'agglomération Seine-Défense, qui est le regroupement des villes de Puteaux et de Courbevoie.

Nous n'approuverons pas ce rapport pour une raison fort simple : cette création de cette Communauté d'agglomération a entraîné une composition exclusivement de membres de ses deux majorités municipales sans que l'opposition, aussi bien à Courbevoie qu'à Puteaux, puisse être représentée dans cette Communauté d'agglomération, ce qui est évidemment un déni de démocratie.

Si c'est votre conception d'accepter qu'une Communauté d'agglomération rejoigne dans ces conditions ce syndicat...

**M. le Maire**

Ce n'est pas le sujet, Monsieur Macé.

**M. Macé**

Si c'est votre conception de considérer que cette Communauté d'agglomération rejoint ce syndicat, ce n'est pas la nôtre, c'est particulièrement scandaleux ce qui s'est passé sur les communes de Courbevoie et de Puteaux...

**M. le Maire**

C'est hors sujet.

**M. Macé**

Non.

... et cela préjuge mal, si, demain, on adhérerait à une Communauté d'agglomération, si vous aviez ce type de déni de démocratie.

Je rappellerai que le canton de Courbevoie sud a basculé au profit du Parti Socialiste et que sur le canton de Puteaux, le candidat soutenu par le MoDem et les forces de gauche a obtenu 47 %, ce qui en dit long, quand ces deux communes se marient, de ne pas voir l'opposition représentée.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Madame Gaillabaud, vous voulez répondre très brièvement ? Il n'y a pas grand-chose à répondre...

**M<sup>me</sup> Gaillabaud**

Exactement. Je voulais juste répondre que cela ne nous concernait pas, que cela concernait les Conseils Municipaux respectifs.

**M. le Maire**

Merci.

Je suis d'accord.

On passe au vote.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? 1 abstention. Qui est pour ? 30 voix. Adopté à la majorité.

**30 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, Mme BACHELET.

**4 voix contre :** M. MACE, Mle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI.

**1 abstention :** M. CONWAY.

Merci.

### **5.3 - Modification des statuts du Syndicat Mixte des Hauts-de-Seine pour l'Élimination des Ordures Ménagères (SYELOM).**

**M. le Maire**

Cette fois-ci, je pense que c'est vraiment M<sup>me</sup> Thimel, non ?

**M<sup>me</sup> Thimel**

Oui.

**M. le Maire**

Allez-y, Madame Thimel !

**M<sup>me</sup> Thimel**

Merci, Monsieur le Maire.

C'est un peu la même chose...

**M. le Maire**

Alors résumez, si c'est la même chose, Madame Thimel !

**M<sup>me</sup> Thimel**

La communauté d'agglomération Seine-Défense regroupant Courbevoie et Puteaux a été créée le 20 décembre 2010. Le SYELOM a délibéré et donne son accord pour l'adhésion de la Communauté d'agglomération Seine-Défense au SYELOM et la modification des statuts du syndicat.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir approuver l'adhésion de la Communauté d'agglomération Seine-Défense au SYELOM et la modification des statuts du syndicat pour accueillir la nouvelle Communauté d'agglomération.

**M. le Maire**

Merci.

Pas de remarque ?

Pareil, Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Même observation, même vote.

**M. le Maire**

Merci.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? 1 abstention. Qui est pour ? 30 voix. Adopté à la majorité.

**30 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, Mme BACHELET.

**4 voix contre :** M. MACE, Mle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI.

**1 abstention :** M. CONWAY.

Merci.

**5.4 - Mise en place de la redevance spéciale.**

**M. le Maire**

Madame Thimel ?

**M<sup>me</sup> Thimel**

Depuis quelques années, la demande d'exonération de la TEOM est en augmentation : 7 demandes en 2009, 10 en 2010.

Nous avons donc mis en place un nouveau dispositif.

Ce nouveau règlement, qui sera mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2012, propose, dans un premier temps, d'augmenter le litrage gratuit de 120 litres à 340 litres et de ne plus exonérer la TEOM.

Avec le passage aux 340 litres, 76 contrats seront exonérés. Ce sont principalement les petits commerces qui vont en bénéficier.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir approuver le nouveau règlement de la redevance spéciale, consultable en Mairie, et d'en autoriser M. le Maire à signer les conventions avec les commerçants et entreprises et de ne plus exonérer de la TEOM les sociétés qui en feraient la demande pour l'année 2012 et à partir de 2012, ainsi qu'à prendre toute décision concernant son exécution.

**M. le Maire**

Merci, Madame Thimel.

Des questions à M<sup>me</sup> Thimel ?

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

J'avais demandé au préalable de ce Conseil Municipal des chiffres pour pouvoir analyser un peu plus concrètement ce projet de délibération. Je ne les ai pas eus ; je serai demandeur d'avoir cela, je pense qu'on vous l'a répercuté, Madame Thimel.

**M<sup>me</sup> Thimel**

On vous les donnera, bien sûr.

**M. Conway**

Cela consiste à avoir la liste qui demandait l'exonération et toutes les données sur la situation passée.

La deuxième chose que je voudrais bien comprendre, parce que quand j'ai lu le rapport, le principe de l'exonération de la taxe est lié, me semble-t-il, au fait que l'entreprise dit qu'elle a un autre circuit, qu'elle a passé un autre contrat.

Le fait d'exonérer les entreprises systématiquement de cette taxe, si j'ai bien compris, revient à les dispenser de prendre en charge par un autre circuit l'évacuation de ces déchets ; est-ce bien cela ? Ai-je bien compris ?

**M<sup>me</sup> Thimel**

Pas tout à fait.

Au départ, certaines sociétés avaient demandé l'exonération, mais là, maintenant, il y a trop de sociétés qui le demandent et si on continue, vous dites que l'on paie énormément de taxes d'ordures ménagères, et là, cela va être énorme. Maintenant, il faut que l'on arrête.

Il y a certaines sociétés qui ont des contrats privés et d'autres qui ont des contrats de la Mairie, mais, de toute façon, la TEOM n'a rien à voir, tout le monde la paye, sauf que certaines sociétés demandent l'exonération.

En Conseil Municipal, on a voté quelques exonérations, mais on veut arrêter de voter les exonérations.

**M. Conway**

C'est bien cette question-là que je voulais poser. Les entreprises qui demandaient l'exonération, c'est parce qu'elles mettaient en avant le fait qu'elles se chargeaient de leurs déchets.

**M<sup>me</sup> Thimel**

Non. Nous leur ramassons les ordures aussi, mais ce ne sont pas les ordures ménagères, c'est pour les sociétés, c'est pour les entreprises.

**M. le Maire**

Monsieur Chaillet, est-ce que vous pouvez compléter la réponse de M<sup>me</sup> Thimel ?

**M. Chaillet**

Sur les exonérations, il y avait deux types de sociétés : les sociétés qui ont un service propre, mais aussi des sociétés qui utilisaient également le service de la Ville.

**M. Conway**

Si on prend la décision d'exonérer les entreprises qui font moins de 340 litres...

**M. Chaillet**

En fait, on n'exonère pas. Cela veut dire qu'il va y avoir un litrage gratuit passé de 120 à 340, donc il y aura des entreprises qui auront des contrats avec la Ville, mais qui seront gratuits. Ce n'est pas exonéré.

**M. Conway**

Gratuit, cela veut dire qu'ils payent...

**M. Chaillet**

... pour la redevance spéciale, mais pas la taxe d'ordures ménagères.

Avant, les autres années, on avait une délibération en Conseil Municipal au mois de septembre pour exonérer les entreprises de la taxe d'ordures ménagères et non de la redevance.

**M. Conway**

D'accord.

Ma deuxième question est : pourquoi ce seuil de 340 litres ? Je présume que vous avez fait...

**M<sup>me</sup> Thimel**

On a fait un calcul.

**M. Conway**

Vous pouvez m'en dire un peu plus ? C'est ce que je demandais pour comprendre.

**M<sup>me</sup> Thimel**

Vous voulez que l'on vous fasse un exemple. Cela va être un peu compliqué quand même.

**M. le Maire**

On a fait des simulations, Monsieur Conway, qui montre qu'à 340 litres, en réalité, on touche un nombre significatif d'entreprises et là, cela devient intéressant.

J'ai un tableau un peu complexe, litre par litre, que je vais vous faire passer, qui montre que le « 340 litres » est probablement un curseur pas inintéressant.

On a étudié le 120, 240, 340 et 500 litres et vous verrez qu'en matière de coût, ce n'est pas mal.

**M. Conway**

Je vous remercie de transmettre ces éléments.

**M. le Maire**

Très bien.

Merci.

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Je voudrais savoir quelle concertation vous avez eue avec les sociétés qui étaient exonérées *via* une délibération du Conseil Municipal et donc la proposition que vous nous faites ce soir. De quelle manière les avez-vous rencontrées et quel est le résultat de ces rencontres ?

**M. le Maire**

Madame Thimel ?

**M<sup>me</sup> Thimel**

Je n'ai pas compris la question.

**M. le Maire**

Vous pouvez reformuler la question, Monsieur Macé, s'il vous plaît ?

**M. Macé**

Je reformule.

Des sociétés demandaient l'exonération jusqu'à maintenant, délibération du Conseil Municipal. Ces sociétés, demain, si la délibération est adoptée, ne vont plus pouvoir s'exonérer.

**M<sup>me</sup> Thimel**

Tout à fait.

**M. Macé**

De quelle manière vous les avez consultées, vous les avez rencontrées...

**M<sup>me</sup> Thimel**

Pour l'instant, on va voter déjà, pour savoir si on le fait ou pas.

**M. Macé**

On peut en discuter avant surtout avec elles pour savoir quelles sont les réactions par rapport à la proposition de la Ville ; une fois que ce sera voté, c'est applicable, donc il n'y a plus de négociation, il faut appliquer une délibération du Conseil Municipal.

De quelle manière, avant, on discute avec ces sociétés qui, certaines que nous connaissons tous autour de la table, sont implantées sur La Garenne-Colombes depuis des années, voire des décennies, on leur dit : « *Voilà notre situation, voici notre projet, qu'en pensez-vous ?* »

**M. le Maire**

Les sociétés qui vont se voir exonérées et qui ne le sont pas aujourd'hui sont plutôt assez satisfaites.

**M. Macé**

Vous les avez consultées ?

**M. le Maire**

Oui.

**M. Macé**

Pour les autres, dans un système qui existait depuis aussi des dizaines d'années ?

**M. le Maire**

Pour les autres, qui ne seront pas exonérées, cela ne change rien ; c'est justement fait pour cela. Cette délibération est faite – vous avez bien compris que ce n'est pas pour le plaisir de prendre une délibération – pour nous permettre à la fois d'exonérer les petits tonnages et à la fois de nous protéger contre une exonération demandée par des immenses tonnages. Cela ne change rien pour celles qui ne seront pas exonérées demain, puisqu'elles ne le sont pas aujourd'hui. En revanche, cela change beaucoup pour celles qui, demain, seront exonérées alors qu'elles ne demandaient rien.

En même temps, cette technique nous permet, demain, de dire à de très grosses sociétés que leur exonération ne sera pas vue avec bienveillance.

Dans cette affaire, il n'y a, en réalité, pas de perdant, il n'y a que des gagnants.

On va passer au vote.

Monsieur Conway, je vous en prie ? Vous avez déjà pris la parole, mais reprenez-la, c'est un plaisir ! Allez-y !

**M. Conway**

La dernière question, c'est : comment vous contrôlez l'atteinte ou le dépassement du seuil des 340 litres ?

**M<sup>me</sup> Thimel**

C'est avec des contrats.

**M. le Maire**

Ils ont un ou des containers chez eux d'un certain volume et donc on connaît le rejet des gens, puisque nous fournissons les containers. Nous allons même les pucer.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5 abstentions.

*(Rires du Maire)*

Qui est pour ? Adopté à l'unanimité, moins cinq abstentions.

**30 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGÉARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, M. HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, Mme BACHELET.

**5 abstentions :** M. MACE, M. NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI, CONWAY.

Merci.

**M. Conway**

Monsieur le Maire, vous rigolez. En l'occurrence, c'est simplement que nous n'avons pas eu les éléments pour pouvoir nous prononcer.

**M. le Maire**

Bien sûr.

**M. Conway**

Rassurez-vous, la décision est passée. Je crois que vous avez peut-être une inquiétude, mais...

**M. le Maire**

Je ne suis pas inquiet, Monsieur Conway.

Vous faites la police de l'assemblée ; quand quelqu'un rit, M. Conway s'indigne. Mon Dieu ! Le jour où vous serez Maire, Monsieur Conway, cela ne va pas être rigolo, les Conseils Municipaux !

**M. Conway**

Merci d'envisager cette possibilité.

**M. le Maire**

Vous savez, la science-fiction est un art bien...

**M. Conway**

Ce que je voulais simplement dire, c'est cela : si vous voulez que l'on intervienne d'une manière positive et concrète, on intervient positivement...

**M. le Maire**

Je ne comprends pas, Monsieur Conway. Je vais être très sérieux. Quand M. Barraquand intervient, il n'a pas le droit d'intervenir, parce que, soi-disant, il n'a pas la parole. Quand je souris, j'esquisse un rire, je n'ai pas le droit de rire... Vous avez une vision quand même... Si nous étions comme cela, vous imaginez ce que nous recevions ? Quel sectarisme ! C'est absolument incroyable ! Bref... C'est incroyable !

Nous passons...



**M. Conway**

Je reprends juste la même chose...

**M. le Maire**

Vous n'avez plus la parole. On passe au point suivant, le point 5.5.

**M. Conway**

Monsieur le Maire...

**M. le Maire**

Vous n'avez pas la parole, c'est moi qui l'ai ! Je n'y peux rien, c'est la loi ! La police appartient au Maire.

*Urbanisme*

**5.5 - Acquisition du lot n° 3 de la copropriété sise 21, rue Pasteur appartenant à M<sup>me</sup> Moll - ZAC des Champs-Philippe.**

**M. le Maire**

La copropriété Moll, avez-vous des questions particulières ?

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Quand vous riez, vous êtes dans la même logique que par rapport à M. Barraquand. Moi, j'encourage vivement... D'abord, je suis Christophe Conway et je ne suis pas Christophe Macé ; Christophe Macé a son point de vue et il l'expose, ce n'est pas mon point de vue et j'encourage vivement les membres de ce Conseil, tous, à parler et pas à se soumettre à un vote majoritaire qui est pris avant les Conseils Municipaux.

Concernant M<sup>me</sup> Moll, j'avais une question préalable ; vous mettez : « *La commune a reçu le 5 mai 2010 une mise en demeure d'acquiescer relative au lot n° 3* ». Pouvez-vous rappeler l'historique qui a fait que le temps s'est écoulé depuis cette mise en demeure ?

**M. le Maire**

L'historique est fort ancien, je ne l'ai pas précisé, mais vous l'avez dans le projet de délibération. On le fait depuis le début ?

La DIA en 2007 pour 96 000 euros.

**M. Conway**

On ne l'a pas dans le projet de délibération.

**M. le Maire**

L'avis des services fiscaux en 2007 : 84 500, en occupé.

La préemption de la Ville en 2007.

En 2008, le TGI de Nanterre : 108 000 euros.

Le 9 décembre 2008, la Cour administrative de Versailles, l'appel, le jugement.

Nous renonçons à la préemption en 2009.

En 2010, nous sommes mis en demeure d'acquiescer sans prix.

En 2011, un nouvel avis des Domaines.

En 2011, en avril, un accord des parties.

En mai 2011, l'accord de la Ville.

Enfin, l'échange de mails le 24 juin 2011 entre M<sup>me</sup> Moll et la Ville qui dit que M<sup>me</sup> Moll nous a écrit : « *Cette vente se faisant au prix des Domaines – je cite M<sup>me</sup> Moll dans le texte – d'il y a quatre ans, sans réévaluation et sans indemnité d'aucune sorte* ».

C'est une affaire qui date du 12 février 2007.

**M. Conway**

Je suis content que vous confirmiez les éléments que j'avais fournis lors de la séance du 19 novembre 2009. Lors de cette séance, vous m'accusiez de détenir des mauvaises informations et de travestir la réalité. Ce qu'a subi M<sup>me</sup> Moll est emblématique de la gestion et du rapport de force lors des rachats fonciers sur la ZAC des Champs-Philippe. C'est la loi pot de fer contre pot de terre que la Ville de La Garenne-Colombes cautionne, et cela, je n'accepte pas.

J'aimerais vous rappeler brièvement les faits de cette affaire autrement que par une énumération de dates comme vous venez de le faire.

M<sup>me</sup> Moll a souhaité vendre son appartement en 2006. Elle s'est donc adressée à la Mairie qui lui a demandé de patienter jusqu'en 2007, n'ayant plus, disait-elle, les crédits nécessaires cette année-là. La Mairie a proposé 77 000 euros en valeur libre.

Sur la base de l'estimation d'un expert, M<sup>me</sup> Moll a adressé une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) pour 96 000 euros. La Mairie a jugé cette estimation trop élevée. Elle a demandé, le 20 février 2007, l'avis des Domaines : 105 000 euros en valeur libre.

La Mairie a alors saisi le juge de l'expropriation le 22 mai 2007.

Une deuxième expertise des Domaines a eu lieu en décembre 2007 : 108 000 euros en valeur libre.

Le jugement du Tribunal de Grande Instance de Nanterre du 12 mars 2008 a retenu le prix de 108 000 euros plus 3 000 euros d'indemnités au titre de l'article 700.

La Mairie fait appel. La Cour d'appel a confirmé le 9 décembre 2008 le prix retenu en première instance et a alourdi de 2 000 euros supplémentaires l'indemnité.

Le 29 janvier 2009, M. Hervo informe M<sup>m</sup>c Moll que la Ville renonçait à l'achat de son appartement pour le moment. M<sup>m</sup>c Moll se retrouvait alors dans une véritable impasse : un bien invendable, puisqu'il peut être acquis uniquement dans le cadre du programme de la ZAC, un bien impossible à mettre sur le marché de la location.

Il aura fallu attendre cette mise en œuvre et diverses actions pour y arriver pour trouver enfin un épilogue juste à cette affaire.

Le bien de M<sup>m</sup>c Moll aurait pu, suite à une procédure à l'amiable, être acheté en 2007 97 000 euros, alors que l'avis des Domaines oscillait entre 105 000 et 108 000 euros.

Nous nous retrouvons maintenant, quatre ans plus tard, après une longue action en justice, suite à une mise en demeure, 11 000 euros plus cher, sans compter les indemnités à verser.

Monsieur le Maire, au travers de la SEM 92, vous avez votre part de responsabilité dans la dévalorisation des biens des habitants des Champs-Philippe. Vous cautionnez les estimations bien en dessous du prix réel du foncier : 2 900 euros le mètre carré lors de la proposition contre 4 000 euros pour la vente que nous validons aujourd'hui.

D'autre part, avec la détérioration de l'environnement (terrains vagues, immeubles murés) et la suppression du marché immobilier, la Ville se substitue au marché qu'elle a étouffé.

Il me paraît normal, voire même indispensable, au regard de votre devoir d'élu, de veiller à porter une attention particulière à l'estimation, l'indemnisation et le relogement de l'ensemble des propriétaires des Champs-Philippe.

C'est en cela que nous réaffirmons, au MoDem de La Garenne-Colombes, que vous contribuez à causer un préjudice sur le patrimoine des habitants des Champs-Philippe pouvant s'assimiler à de la spoliation.

Je vous demande donc, Monsieur le Maire, de mettre en place dans les plus brefs délais la constitution d'une commission visant à établir des règles de bonne pratique et à suivre les procédures de rachat dans le cadre de la ZAC des Champs-Philippe.

Le vote sera un vote pour par rapport au montant d'indemnisation de M<sup>m</sup>c Moll, en mettant une réserve sur l'attitude de la Mairie dans cette affaire.

Enfin, combien d'actions en justice liées à une expropriation ou une demande de rachat à l'amiable sont actuellement en cours entre les habitants des Champs-Philippe et la SEM 92 ou la Mairie ?

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Conway.

Y a-t-il d'autres observations, questions ou interventions sur le sujet ? Il n'y en a pas.

Nous allons donc passer au vote.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

**31 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, M. HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, Mme BACHELET, M. CONWAY.

**4 voix contre :** M. MACE, M. NATUREL, MM. FOULIARD, RANJL.

#### **5.6 - Désaffectation, déclassement d'une portion de la rue Veuve-Lacroix située entre le 12bis et le 22, rue Veuve-Lacroix.**

**M. le Maire**

Le point suivant concerne la désaffectation et le déclassement d'une portion de la rue Veuve-Lacroix située entre le 12bis et le 22, rue Veuve Lacroix.

Un plan doit être projeté logiquement dans mon dos. La rue Veuve-Lacroix, comme vous le savez, n'est pas strictement droite, elle est même un peu en baïonnette. Comme elle est en baïonnette, nous vous demandons l'autorisation de désaffecter et de déclasser la portion de la rue qui va nous permettre d'aligner la rue, afin que le permis de construire qui a été déposé par Sefri Cime puisse trouver sa continuité.

Y a-t-il une remarque particulière ? L'enquête publique a été organisée.

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

J'avais juste une question sur le terrain qui est situé entre la rue Jules-Ferry, la rue des Murgers et la rue Veuve-Lacroix, où va se bâtir l'édifice de la SNC Marignan : combien de parcelles restent à ce jour occupées ? À quel stade des négociations en sommes-nous dans leur acquisition ? L'acquisition a lieu sous forme de rachat à l'amiable, d'expropriation ? Qu'en est-il ?

**M. le Maire**

Sur ce point, avez-vous une question sur le déclassement, la désaffectation de la rue ? Pas de question.

On passe au vote.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

**31 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, Mme BACHELET, M. CONWAY.

**4 voix contre :** M. MACE, Mle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI.

**5.7 - Déclassement des parcelles communales cadastrées section D 181, 130, 129, 128p, situées rue Jules-Ferry et rue des Murgers - îlot S11L1 - ZAC des Champs-Philippe.**

**5.8 - Désaffectation, déclassement des deux sanichiens situés 54, rue Jules-Ferry et 7bis, rue des Murgers - S10L1 et S11L1.**

**5.9 - ZAC des Champs-Philippe - Autorisation de déposer une déclaration préalable sur les parcelles communales situées îlot S11L1.**

**5.10 - Vente des parcelles communales sises sur l'îlot S10L1 et S11L1.**

**M. le Maire**

Le point suivant : un déclassement des parcelles communales.

Monsieur Hervo, vous déclassez ? Il y en a un paquet...

**M. Hervo**

Je vais même vous présenter les trois délibérations qui suivent d'un bloc, puisque, dans une première délibération, on vous propose de déclasser les parcelles dont la commune est propriétaire sur les emprises des îlots, pour simplifier, appelons-les Marignan et Bouygues Immobilier, en vue de les céder à la SEM 92 qui les cédera aux opérateurs.

Dans la même foulée, une délibération conduit à déclasser deux sanichiens sur ce même territoire, puisque les sanichiens doivent être considérés comme des terrains à usage de service public ou pourraient être considérés comme des terrains à usage de service public.

Dans un troisième temps, il s'agit d'autoriser M. le Maire à déposer une déclaration préalable qui permet de découper celles des parcelles qui sont à cheval sur des îlots devant être cédés à des opérateurs pour être construits et des parties de parcelles qui ont vocation à devenir du domaine public routier par la nouvelle place et le prolongement de la rue Pierre-Sémar.

Enfin, la dernière délibération, c'est la vente de ces parcelles communales ainsi déclassées à la SEM 92.

**M. le Maire**

Merci pour cette présentation synthétique.

Cela fait l'objet de quatre délibérations. Y a-t-il des remarques particulières ? C'est le même débat.

Monsieur Macé et Monsieur Conway, allez-y, dans l'ordre que vous voulez !

**M. Macé**

Sur la délibération en ce qui concerne la vente des parcelles communales au profit de la SEM, je voudrais savoir où vous en êtes du travail avec la SEM ; vous nous aviez annoncé que vous étiez en réflexion pour reprendre en gestion directe l'opération de la ZAC des Champs-Philippe. Est-ce que vous pouvez nous en indiquer un peu plus sur cette situation ?

**M. le Maire**

Monsieur Conway, posez votre question. Comme cela, on fait une réponse. Monsieur Conway, si c'est la même question... Cela arrive.

**M. Conway**

Sur le terrain situé entre la rue Jules-Ferry, la rue des Murgers et la rue Veuve-Lacroix, où va se bâtir l'édifice de la SNC Marignan, combien de parcelles restent à ce jour occupées ? À quel stade des négociations en sommes-nous dans leur acquisition ? L'acquisition a-t-elle lieu sous forme de rachat à l'amiable, d'expropriation ?

Je vous remercie pour votre réponse.

**M. Hervo**

Concernant la question de M. Macé, on continue à y travailler ; aujourd'hui, rien n'est finalisé ni décidé, nous poursuivons.

**M. le Maire**

Je prends juste la parole 10 secondes. Monsieur Macé, vous avez dit quelque chose d'un tout petit peu inexact en disant que nous envisagions de le reprendre en régie ; c'est une des hypothèses.

**M. Hervo**

Cette réflexion consiste en beaucoup d'investigations sur les diverses solutions possibles, imaginables, et elles sont nombreuses et compliquées, et vous le savez sûrement aussi bien que nous, si ce n'est mieux.

Pour la réponse de M. Conway, l'état des lieux précis, je ne l'ai pas sous les yeux à l'instant t ce soir, il faudrait que la SEM soit là pour nous le dire. Le plan doit être là...

*(Projection d'un plan.)*

Celles qui doivent rester doivent être celles qui ne sont pas colorées ; les vertes sont celles qui appartiennent à la Ville et les bleues celles qui appartiennent à la SEM 92 aujourd'hui. Les blanches sont en circuit de négociation d'acquisition. Il y a des procédures amiables qui ne sont pas loin d'aboutir et il y a des procédures un peu moins amiables quand tous les recours à la négociation à l'amiable commencent à disparaître ; à ce moment-là, la SEM 92 va demander à un juge de trancher entre des opinions ou des évaluations divergentes entre le propriétaire et l'acquéreur. Il y a à peu près tous les cas de figure, mais le nombre de parcelles commence à être sérieusement réduit.

C'est la situation la semaine dernière ; aujourd'hui, peut-être qu'il y a eu du nouveau, les choses sont très proches d'aboutir.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

On va passer au vote...

Monsieur Conway, encore ? Allez-y, je vous en prie !

**M. Conway**

Est-ce que je pourrai avoir le fichier de ce plan, s'il vous plaît.

D'autre part, si c'est toujours en discussion, est-ce qu'il ne faut pas revoir le fait de remettre en place l'AP/CP pour les Champs-Philippe, la ligne budgétaire que vous aviez arrêtée ?

**M. le Maire**

Éventuellement, on verra. Ce n'est pas tout à fait lié, mais on verra.

**M. Hervo**

On pourrait disserter longtemps de cette AP/CP, mais cela n'a aucun rapport, parce que ce n'est pas la Ville qui achète, c'est la SEM 92 ; ce n'est pas le budget communal qui paye, c'est la SEM 92.

**M. Conway**

Ce n'est pas par rapport à cela ; c'est votre réponse que vous avez faite à M. Macé.

**M. le Maire**

On a bien compris. Ce que veut dire M. Hervo, c'est que l'AP/CP, ce n'est pas le budget de la ZAC, heureusement d'ailleurs.

**M. Conway**

Dernier point, vous dites que c'est la SEM 92 qui entreprend ces actions ; est-ce que, compte tenu de l'historique et de la sensibilité de ces dossiers, vous contrôlez ce que fait la SEM 92 en matière de négociation ?

**M. Hervo**

J'y passe toutes mes journées, M. le Maire y passe un temps appréciable, M. Thierry Sammut y consacre beaucoup de temps, le service de l'urbanisme y consacre beaucoup de temps, la Ville est plus qu'attentive à la question, y compris sur les sujets que vous avez évoqués ; quand vous parlez de spoliation, ce n'est pas très agréable à entendre et ce n'est pas très flatteur pour les gens qui se donnent beaucoup de mal pour que les choses se passent bien, mais c'est votre avis.

C'est ce que vous avez dit ! C'est bien vous qui avez employé ce mot, qui ne me paraît pas être un compliment.

Peu importe... En tout cas, pour répondre clairement à votre question, ce que fait la SEM est fait sous le contrôle extrêmement précis et attentif de la Ville.

**M. le Maire**

Merci.

Monsieur Conway, vous aviez dit que c'était votre dernière question, mais je vous en prie.

**M. Conway**

Je voulais juste dire que je rappelais que dans mon intervention sur M<sup>me</sup> Moll, j'estimais cette décision juste aujourd'hui.

**M. le Maire**

Ne parlez pas de spoliation, si vous estimez que c'est juste.

**M. Conway**

Attendez ! Vous proposiez aujourd'hui ce que vous refusiez hier et ce que vous proposiez à l'époque était bien une spoliation par rapport à la valeur qui était à la fois confirmée par les Domaines, par les tribunaux et, maintenant, par votre décision.

Je félicite M. Sammut et vous-même d'avoir su, au final, régler cette histoire pour venir à ce qui aurait pu être fait plus tôt et avec moins de douleur.

**M. le Maire**

La réalité des choses, on peut aussi dire cela et le rappeler, c'est que depuis quelques années qu'existe cette opération de ZAC, si elle a mis du temps, c'est, avant tout, parce que nous n'avons pas voulu recourir, comme nous aurions pu le faire, à l'outil d'expropriation. Nous n'avons pas exproprié les Garennois. Nous avons pris du temps pour les recevoir, pour aller chez eux ; combien de fois je suis allé personnellement chez les gens, combien de fois les gens sont venus dans le bureau pour que l'on discute, pour que l'on voie comment trouver des solutions ?

Quand j'entends le mot « spoliation », je vous accorde que vous ne connaissez pas suffisamment le dossier et donc je ne vous en veux pas d'utiliser des mots de ce genre, mais cela ne correspond en rien à la réalité.

D'ailleurs, je serais bien intéressé de rencontrer un Garennois qui pourrait me dire qu'il a été spolié par la Ville de La Garenne-Colombes. Si vous en trouvez un, amenez-le moi, que j'aie une discussion avec lui pour comprendre quand c'était et dans quelles conditions. Vraiment, je l'écouterai, mais il n'y a pas un Garennois qui me dit en face : « *J'ai été spolié* », c'est faux.

Regardez ce qui a été fait dans un certain nombre de communes ! Vous parlez d'intercommunalité, il faut travailler avec les autres, certes, mais regardez ce qui a été fait dans beaucoup de communes et vous verrez comment une ZAC est menée la plupart du temps et comment elle est respectueuse de la tranquillité des gens et vous verrez que l'outil d'expropriation est utilisé d'une manière bien active, malheureusement, ce qui n'est pas le cas à La Garenne-Colombes.

Nous sommes imparfaits, comme tout le monde, mais je revendique d'avoir été attentif et humain aux situations individuelles, même si cela nous a pris du temps ; c'est ainsi.

Monsieur Conway, on ne va pas reparler ! C'est bon, on a voté !

Monsieur Hervo, vous avez La Sablière maintenant, parce que la Région...

**M. Hervo**

Il faut que l'on vote quand même !

**M. le Maire**

On n'a pas voté ?

Alors on vote.

*(M. Conway demande la parole.)*

C'est bon ! Vous avez parlé cinq fois, c'est largement suffisant !

**M. Conway**

J'ai parlé cinq fois, mais j'interviens d'une manière beaucoup plus courte. Cela va être très court.

Vous me demandez un Garennois ; M<sup>me</sup> Moll, si elle avait été dans l'obligation de vendre...

**M. le Maire**

Monsieur Conway, trouvez-moi un Garennois qui dise : « *J'ai été spolié* » !

**M. Conway**

... elle aurait été obligée de vendre à des conditions et elle aurait été spoliée.

**M. le Maire**

Personne ne me dit : « *J'ai été spolié* », ce n'est pas vrai ! Il n'y en a pas un, je n'en connais pas un. Ne racontez pas n'importe quoi, ne dites pas que l'on spolie, puisque, eux-mêmes, les gens qui sont parties à ces affaires ne le disent pas. Vous pouvez toujours crier au loup, mais personne ne l'a vu, le loup ! C'est cela, la difficulté, Monsieur Conway. Personne ne l'a vu. C'est dommage, c'est ainsi.

**M. Conway**

Je ne reprends pas la parole...

**M. le Maire**

Heureusement que vous ne reprenez pas la parole, parce que la réalité, c'est que vous dites des mensonges ou vous vous trompez ; c'est l'un ou l'autre. Je vous laisse, vous voyez, le bénéfice du doute.

On va voter.

Peut-on voter les quatre à la fois, Monsieur le Directeur général ?

*(Le Directeur général acquiesce.)*

Est-ce que quelqu'un est contre voter les quatre à la fois ?

M. Conway souhaite que l'on vote séparément les rapports...

**M. Conway**

Excusez-moi, j'avais mal entendu, je veux voter contre les quatre.

**M. le Maire**

Donc vous êtes d'accord pour que l'on vote les quatre à la fois ?

**M. Conway**

Oui.

**M. le Maire**

Très bien.

Nous votons les quatre à la fois.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

**30 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET,

*POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, Mme BACHELET.*

**5 voix contre :** *M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI, CONWAY.*

Merci.

**5.11 - Approbation de l'avenant n° 1 au protocole d'accord tripartite « La Sablière » signé le 16 juillet 2009 entre la Ville de La Garenne-Colombes, la SEM 92 et ICF La Sablière.**

**M. le Maire**

La Région Ile-de-France, au-delà des grandes paroles sur le logement social, nous a fait faux bond et a donc mis en péril une opération de logement social et il faut que nous nous en tirions. Qu'est-ce que vous nous proposez ?

**M. Hervo**

Tout simplement, l'opération de La Sablière, dont on a eu l'objet de parler abondamment, vous savez, ce protocole tripartite, avec une comptabilité un peu compliquée de logements sociaux, mais sur laquelle on a fini par être tous d'accord ou en tout cas tous comprendre...

Pour les deux îlots au nord et sud de l'avenue de Verdun, la Région Ile-de-France, d'après son barème et sa façon de calculer les subventions jusqu'à l'année dernière, pouvait subventionner l'opération à hauteur de 2 735 000 euros. Et puis, cette assemblée, dont on connaît la couleur politique de la majorité et son attachement au développement du logement social, a changé de règle du jeu et a réduit son subventionnement à 1 232 000 euros – j'arrondis –, laissant une différence à couvrir pour qui voudra bien la couvrir d'un peu plus de 1,5 million d'euros.

Évidemment, nous avons dû chercher avec la SEM 92 et La Sablière des moyens de compenser ce déficit de subvention de la Région Ile-de-France. Les moyens qui ont été trouvés vous sont cités dans le rapport.

Nous vous proposons d'approuver un avenant à ce protocole tripartite que nous avons voté, avenant qui permet de pallier la défaillance de la région Ile-de-France en matière de financement du logement social à La Garenne-Colombes.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Hervo.

En clair, la Région n'a pas rempli les conditions initiales de son accord et il a fallu que nous trouvions des solutions. C'est trouvé et je vous demande de nous accorder sur cette solution.

Y a-t-il des remarques particulières ?

Madame Naturel ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, même si nous voterons pour cette délibération sur l'approbation de l'avenant du protocole d'accord tripartite avec La Sablière et, en particulier, l'attribution à La Sablière des droits à construire 30 logements PLS supplémentaires, ceci n'est qu'un effet d'annonce pour dire que notre Ville – je cite – « mène une politique active et volontariste en matière de création de logement social », alors que la réalité est toute autre.

De 2008 à aujourd'hui, nous passons de 9,93 % à 10,04 % de logement social, soit seulement une augmentation de 0,11 %. Malgré vos efforts, les demandeurs s'accumulent et vous ne répondez pas aux besoins des Garennois.

Les logements sociaux qui sont financés sont à tendance dite « PLS » (prêt locatif social), comme nous le voyons. Le PLS s'apparente de moins en moins à du logement social, alors que le vrai logement social de type PLUS/PLAI est la réponse adaptée pour la majorité des demandeurs, pour les jeunes, les étudiants, les salariés et les familles modestes.

À titre de comparaison, pour un F3 de 60 mètres carrés, les loyers de base hors charges varient entre 310 euros et 350 euros pour un PLAII/PLUS et sont de 570 euros pour un PLS, ce qui fait une nette différence pour les finances de centaines de familles garennoises ; c'est un logement intermédiaire au loyer élevé.

Ceci pour dire que pour répondre efficacement à la crise du logement, il est indispensable que notre Ville, ainsi que les 13 autres du département qui ne respectent toujours pas la loi SRU qui exige le minimum de 20 % de logement social, soit irréprochable et construise prioritairement des logements de type PLAII et PLUS.

C'est dans ce sens que la Région a revu ses critères d'attribution, pour inciter des villes comme les nôtres à se prévaloir d'un parc locatif social ambitieux et réaliste, en lien avec la situation de nos concitoyens.

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Merci, Mademoiselle Naturel.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Vous avez défendu la Région, c'est très bien.

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Je crois qu'il faut expliquer ce soir pourquoi la Région a revu ses conditions...

**M. le Maire**

C'est embarrassant, alors expliquez-nous pourquoi la Région n'a pas voulu financer le logement social à La Garenne-Colombes ! Allez-y, nous vous écoutons.

**M. Macé**

Je rappellerai, tout d'abord, que la région a déjà aidé, et largement, la Ville de La Garenne-Colombes sur des opérations de logement social.

**M. le Maire**

Pas sur ce coup-là !

**M. Macé**

Vous ne pouvez donc pas dire que la Région n'a pas aidé à la réalisation de logements sociaux, ce qui serait évidemment faux.

Nous étions ensemble lors de l'inauguration des logements rue Pierre-Sémard et je rappelle que le plus gros contributeur en termes d'aide était la Région Ile-de-France, largement devant le Conseil Général des Hauts-de-Seine en particulier.

Pourquoi la Région a-t-elle revu ses critères ? Parce qu'elle a constaté qu'un certain nombre de villes réalisaient exclusivement des logements sociaux de type PLS, ne correspondant pas à l'attente des demandeurs de logements sociaux qui, majoritairement, sont éligibles aux PLAI.

La Région a considéré qu'à partir de ce moment-là, elle aidait prioritairement les différents projets des communes qui prévoyaient la réalisation de PLAI et, en plus, aidait les communes qui, comme la nôtre, et vous le savez très bien, Monsieur le Maire, ne respectent toujours pas la loi qui prévoit au minimum 20 % de logement à loyer modéré.

C'est une adaptation d'une politique volontariste de, premièrement, répondre aux attentes des Franciliens par rapport à leur demande de logement social et, majoritairement, ces demandes sont pour des PLAI et non pas pour d'autres types de financements de logements sociaux, à La Garenne-Colombes d'une manière identique d'ailleurs, et, à partir de là, la Région en a déduit les conséquences que vous venez d'énoncer.

En plus, je me satisfais de ce protocole d'accord, étant donné qu'il va y avoir 30 logements sociaux en plus à La Garenne-Colombes. C'est très bien, cela vous oblige, de cette manière-là, à en faire 30 en plus et ce n'est pas plus mal !

Je vote ce projet des deux mains.

**M. le Maire**

Formidable ! Les Garennois apprécieront.

Je constate que la Région devait nous aider à hauteur de 2,7 millions, elle nous aide à hauteur de 1,2 million et vous vous en félicitez ; c'est formidable, chacun appréciera !

*(Intervention hors micro de M. Macé.)*

Qui est contre ?

Vous êtes pour ! C'est complexe, la vie de l'opposition ! Je comprends que la logique politique est complexe dans cette affaire.

Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

**35 voix pour : Unanimité.**

Je vous remercie.

On a trouvé le million et quelque, évidemment, qui était nécessaire pour boucler l'opération qui avait été mise en péril par la politique de la Région.

**Bâtiments**

**5.12 - Autorisation de dépôt de permis de construire pour la reconstitution de l'école élémentaire Ernest Renan sise boulevard de la République (en attente de numérotage), sur une parcelle située en zone USP cadastrée F52 et F51p.**

**M. le Maire**

Madame Raimbault, sur le permis de construire de Renan ?

**M<sup>me</sup> Raimbault**

Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre du réaménagement de la place de Belgique, il est prévu une extension de l'école Renan. Un nouveau bâtiment R+2 remplacera donc l'Algeco qui se trouve dans la cour dès la rentrée de septembre 2013.

L'entrée se fera donc sur le parvis et non plus sur la rue Conté.

Vous avez tout l'équipement de ce projet qui vous est énuméré dans le rapport.

Je vous demande, mes chers collègues, d'approuver les esquisses préliminaires présentées par l'équipe Foster et d'autoriser M. le Maire à déposer un permis de construire.

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Merci.

Y a-t-il des remarques particulières ?

Monsieur Fouliard ?

**M. Fouliard**

Monsieur le Maire, Madame Raimbault, je voulais savoir si une consultation avait eu lieu ou était prévue sur ce sujet et, si oui, avec qui ?

**M. le Maire**

Nous faisons travailler le cabinet Foster qui a travaillé sur l'aménagement de la place et de l'immeuble qui est en face ; pour qu'il y ait un continuum architectural, il paraissait logique de faire travailler Foster.

Il y a 560 mètres carrés ; c'est un objet vraiment d'une importance considérable architecturalement parlant.

**M. Hervo**

Je voulais ajouter que c'est une opération qui est dans la ZAC. Ce n'est pas une extension de l'école Renan comme on le dit proprement, c'est la reconstitution en dur de ce qu'il y a dans les bâtiments provisoires de l'école Renan depuis plusieurs décennies.

**M. le Maire**

Merci.

Plusieurs décennies... Le nouveau y est depuis deux ans seulement, mais...

**M. Hervo**

Oui, mais l'ancien y était depuis 30 ans.

**M. le Maire**

Ce sera aussi l'occasion, c'est cela aussi l'intérêt, de faire entrer les enfants par là. On aura une entrée de l'école élémentaire sur l'espace piétonnier qui correspond au prolongement du boulevard de la République, tout droit, jusqu'au boulevard National. Le boulevard de la République n'aura plus à tourner, il continuera à partir de la boulangerie en piétonnier jusqu'au boulevard National. Pour le coup, les enfants seront, je crois, plus à l'aise sur ce très grand espace, plus que le petit trottoir qui est devant Renan, qui n'est pas si petit que cela, mais quand les enfants sortent, il y a une densité d'enfants importante.

Pas de remarque ?

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Ce que nous voulions savoir, c'est de quelle manière la communauté éducative a-t-elle été associée à ce projet ? De quelle manière les agents qui travaillent dans le centre de loisirs ont-ils été associés à ce projet ? De quelle manière le CTP a été saisi de ces questions-là ? C'était notre question, pour savoir quelle démarche de concertation vous avez eue pour arriver ensuite au programme que vous nous citez et au projet de l'architecte.

**M. le Maire**

Madame Raimbault ?

**M<sup>me</sup> Raimbault**

Nous avons eu des consultations au niveau du conseil d'école, il a été présenté l'aménagement, mais pas encore les esquisses, puisqu'elles ne sont pas encore définitives, comme le rapport vous l'indique.

Sinon, au niveau de la structure et de l'équipement, on a eu des réunions avec le service du périscolaire pour prévoir ce qui était nécessaire.

Cela vous convient ?

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Parfait !

Pas de remarque ?

On vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

**35 voix pour : Unanimité.**

Formidable !

Finalement, les projets ne sont pas si mauvais que cela.

**5.13 - Autorisation de dépôt de permis de construire modificatif pour les travaux de construction de la Médiathèque sise 20-22, rue de Châteaudun sur les parcelles cadastrées L88 et 89.**

**M. le Maire**



Le PC modificatif pour les travaux de construction de la Médiathèque, c'est le « PC balai », comme on dit, Monsieur Hervo, c'est cela ?

Il y a tout un tas de mesures de transformation qui vous sont présentées.

**M. Hervo**

En trois mots, sur un équipement de cette complexité, puisque ce n'est pas un gros équipement, mais un équipement très complexe et qu'il y a eu, au fil de la construction, un certain nombre de petites choses qui ont été modifiées par rapport à ce qui est dans le permis de construire, les points les plus importants, d'ailleurs, résultant de prescriptions du bureau de contrôle en général et quelques détails de mise au point architecturaux. Vous en avez la liste détaillée dans le rapport ; ce sont vraiment des choses qui ne modifient en rien du tout le bâtiment, mais pour la régularité des choses, nous vous demandons d'autoriser M. le Maire à déposer un permis de construire de ce bâtiment tel qu'il est réalisé aujourd'hui, avec toutes ces modifications tout à fait mineures.

**M. le Maire**

Merci.

Y a-t-il des questions à M. Hervo sur ce point ?

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Je voulais savoir quel était l'estimatif du coût entraîné par ces modifications.

**M. Hervo**

Il est dans les coûts globaux de réalisation de la Médiathèque. Ces modifications, il y en a qui ont des coûts négatifs ; quand on supprime une fenêtre, c'est un coût en moins ; quand on ajoute un vitrage coupe-feu supplémentaire, c'est un surcoût.

Nous en parlions ce matin en commission d'appel d'offres, j'évoquais la question devant M. Fouliard ; quand nous avons, en commission d'appel d'offres, attribué les marchés, et je crois que M. Macé doit s'en souvenir, puisque c'est vous qui étiez membre de la commission quand cela s'est passé, quand nous avons attribué les marchés, nous avons un montant de... On a budgété, comme nous le faisons toujours, habituellement, un montant prévisionnel de travaux égal à ce montant des marchés plus 5 % pour aléas éventuels.

Aujourd'hui, nous en sommes à une consommation de l'ordre de 50 % de ces aléas de 5 %.

Il y a peut-être encore des petites bricoles qui traînent, mais il est évident que l'on ne consommera pas les 5 % d'aléas qui étaient affectés au montant des marchés tels qu'ils sont sortis de l'attribution des marchés par la commission d'appel d'offres il y a maintenant trois ans sans doute, peut-être même quatre ans... Cela fait un moment !

Ces modifications ne sont pas des modifications qui coûtent, ce sont des modifications... On a changé une fenêtre de place. Tout cela est dans la masse normale des travaux de réalisation de la Médiathèque.

**M. Conway**

Ma deuxième question, on n'a pas de montant, mais, pour vous, c'est petit, les plus et les moins se neutralisent plus ou moins ?

**M. Hervo**

Il y a eu aussi d'autres modifications... Ce matin, nous avons traité en commission d'appel d'offres un avenant au marché électricité pour traiter le cas particulier du contrôle d'accès et de la détection antivol des ouvrages.

Il s'est avéré que la mise au point du marché a entraîné une plus-value non négligeable, de l'ordre de plusieurs dizaines de milliers d'euros.

**M. Fouliard**

15 000 euros.

**M. Hervo**

Quelque chose comme cela.

Cela n'apparaît pas dans les modifications ; les modifications qui sont là sont uniquement celles qui ressortent du permis de construire. Il y a eu des évolutions techniques et des évolutions architecturales, c'est la vie de la réalisation d'un bâtiment, et la Médiathèque est un bâtiment extrêmement complexe, parce que c'est la destination de ces bâtiments qui fait que ce sont des bâtiments compliqués. En plus, ce sont, en fait, trois bâtiments en un, puisqu'il y a la Médiathèque, l'auditorium et la salle d'exposition.

**M. Conway**

Vous dites : « pour des raisons techniques et architecturales »... Il y a, sur la façade nord, si j'ai bien compris ce que je vois et ce que j'entends, donc celle qui donne sur le lot voisin habité par les consorts dont on a parlé de nombreuses fois, quand vous dites « transformation des vitrages », il s'agit, en fait, d'opacifier les vitrages qui étaient transparents, notamment ?

**M. Hervo**

Oui, entre autres.

**M. Conway**

Je finis... Ce ne sont pas des raisons techniques, c'est une méconnaissance basique de la loi de l'urbanisme sur les propriétés voisines.

**M. Hervo**

Alors là, Monsieur Conway, je vous prierai de vous renseigner avant de traiter d'un sujet !

Les vitrages transparents de la façade nord sont strictement conformes aux prescriptions des règles de l'urbanisme.

**M. Conway**

Vous voulez dire que l'on a le droit de faire un vitrage transparent qui donne sur la propriété voisine ?

**M. Hervo**

Oui, si on ne peut pas regarder à travers. Lisez attentivement les textes ! Je tiens les plans à votre disposition, vous venez dans mon bureau si vous voulez, Monsieur Conway !

Je vous en prie, cessez de reprendre à votre compte des légendes, des mensonges, des contrevérités !

**M. Conway**

D'accord... Vous êtes en train de dire...

**M. Hervo**

Les modifications, qui sont essentielles, qui sont intervenues sur le vitrage de la façade nord, ce sont des prescriptions de coupe-feu qui sont intervenues postérieurement à la délivrance du permis de construire et postérieurement au début de la construction de la part du bureau de contrôle.

**M. Conway**

Vous êtes en train de dire, Monsieur Hervo, à tous les copropriétaires, tous les propriétaires à La Garenne-Colombes, qu'ils peuvent faire une vitre transparente sur les voisins du côté...

**M. Hervo**

Je suis en train, Monsieur Conway, de répondre à tout le monde que ce bâtiment est strictement conforme aux règles de l'urbanisme et rien d'autre !

**M. Conway**

Laissez-moi terminer ! Je vous redemande donc concrètement, puisque vous dites que je raconte n'importe quoi et que c'est une légende, je vous aide à détruire une légende qui circule à La Garenne-Colombes, si on fait une vitre transparente et que l'on met un film opaque à l'intérieur, on est conforme aux règles de l'urbanisme ?

**M. Hervo**

Oui, Monsieur.

**M. Conway**

D'accord. Donc vous le dites à tous les propriétaires de La Garenne-Colombes ?

**M. Hervo**

Oui, Monsieur.

**M. Conway**

Ce sera acté.

**M. Hervo**

Je vous fais même remarquer que quand vous êtes chez vous et que vous regardez par la fenêtre, vous voyez de l'autre côté de la rue la fenêtre de votre voisin, vous regardez chez lui et vous êtes néanmoins conforme au Code de l'urbanisme.

Rien dans cette Médiathèque n'est pas conforme au Code de l'urbanisme dans l'état actuel des choses, je regrette.

**M. Conway**

Je suis très content parce que c'est acté...

**M. Hervo**

Je le regrette aussi pour votre association !

**M. Conway**

... et on verra. Ne me parlez pas de l'association.

**M. Hervo**

Vous allez faire un retour contre ce PC modificatif, j'en suis certain ! C'est votre sport préféré ! On verra qui aura raison, et puis c'est tout. Tous les Garennois sauront que le MoDem a tout fait pour s'opposer à la construction de la Médiathèque et c'est tout ! Ils se réjouiront que cela entraîne des surcoûts ! C'est parfait !

**M. Conway**

Et ça, ce n'est pas une légende, ce que vous êtes en train de dire là ? C'est étayer, c'est très concret ce que vous dites, que le MoDem...

**M. Hervo**

Que le MoDem s'oppose à la Médiathèque, non, ce n'est pas une légende, tout le monde le sait !

**M. le Maire**

Tout le monde est au courant.

**M. Conway**

Quand j'attaque un permis, je le dis et je suis à visage découvert, sur la DSP comme sur le permis de construire du parking, mais sur la Médiathèque, je constate, et on verra bien le moment venu, que vous êtes, à mon avis, dans une méconnaissance du PLU à ce niveau-là.

**M. Hervo**

Combien on parie, Monsieur Conway ?

**M. le Maire**

C'est bon !

**M. Hervo**

Qu'est-ce qu'on parie devant 30 témoins ?

**M. Conway**

Une bière, comme toujours.

**M. Hervo**

Ce n'est pas beaucoup.

**M. le Maire**

Merci.

Monsieur Conway, vous n'êtes pas encore une légende ; vous le deviendrez peut-être mais vous ne l'êtes pas encore.

Vous n'êtes pas encore une légende. Vous le deviendrez peut-être, je ne sais pas si je dois vous le souhaiter d'ailleurs, c'est un vrai débat...

**M. Conway**

Je préférerais quand vous avez évoqué la possibilité que je sois Maire.

**M. le Maire**

C'est vrai que vous aimez la science-fiction.

**M. Hervo**

Vous seriez obligé de démolir la Médiathèque si vous deveniez Maire, pour être conforme à vos projets.

**M. le Maire**

Et de revendre la ZAC et le Mastaba, cela fait beaucoup de choses...

Monsieur Macé, vous vouliez intervenir sur cette question intéressante de la fin de chantier de la Médiathèque ?

**M. Macé**

Oui sur deux points.

Je constate qu'*a priori*, je ne suis pas le seul à m'énervé ce soir au sein de cette assemblée.

En ce qui concerne les montants, je prends deux chiffres que vous nous avez communiqués dans vos documents qui concernent :

- le compte administratif 2009, crédits ouverts pour la Médiathèque : 2 298 197 euros ;
- compte administratif 2010 que les élus de la majorité viennent de voter ce soir, crédits ouverts : 5 304 274 euros.

Je crois que c'est sans commentaire sur l'augmentation pour éclairer...

**M. le Maire**

Monsieur Macé, est-ce que vous pouvez poser une question sur le sujet de ce soir, qui n'a rien à voir avec ce que vous dites.

**M. Macé**

Attendez, j'y arrive !

**M. le Maire**

Il se trouve que je vous connais, Monsieur Macé, vous êtes taquin et vous êtes souvent hors sujet. Pouvez-vous vous recentrer sur le sujet ? Merci.

**M. Macé**

Non, je suis toujours dans les sujets qui intéressent notre Ville et qui doivent être débattus au sein de cette assemblée.

**M. le Maire**

Sauf qu'il faut que ce soit à l'ordre du jour. C'est comme cela, c'est dommage...

**M. Macé**

La Médiathèque, Monsieur le Maire, est bien à l'ordre du jour.

**M. le Maire**

Mais pas ça à la Médiathèque ; nous parlons d'un PC modificatif balai.

**M. Macé**

Peut-être que le rappel que je fais des chiffres peut gêner un certain nombre d'entre vous, mais ce sont vos chiffres.

**M. le Maire**

Non...

**M. Macé**

En ce qui concerne maintenant la délibération, Monsieur Hervo, je voudrais comprendre les délais que vous nous proposez ce soir.

Ce soir, vous faites approuver au Conseil Municipal une délibération qui autorise le Maire à signer un PC modificatif ; c'est bien. Ensuite, il y a un affichage et des voies de recours qui sont ouverts et, après, une date d'ouverture de la Médiathèque que vous nous avez indiquée début du mois d'octobre. Comment fait-on pour que, normalement, l'ensemble de ce *process* soit respecté correctement quand on est fin juin, qu'il y a affichage, voies de recours possibles pendant deux mois et, ensuite, un mois après, ouverture de la Médiathèque ?

Ce qui m'étonne, Monsieur Hervo, vous avez bien compris le sens de ma question, c'est : pourquoi c'est présenté seulement maintenant au sein du Conseil Municipal ?

**M. Hervo**

Tout simplement parce que c'est seulement maintenant que l'on a l'inventaire complet et définitif de tous ces petits ajustements, tout simplement, comme à la fin de tous les chantiers, comme à la fin de tous les ouvrages un peu compliqués.

J'ai construit beaucoup de bâtiments dans ma carrière, j'ai toujours eu des PC modificatifs balais pour régulariser *in fine* les ajustements, toujours mineurs, de ce genre de choses. Évidemment, si on a construit cinq étages de plus, le problème n'est pas le même, mais là, il s'agit de savoir si la fenêtre a été un peu agrandie ou un peu déplacée, donc il n'y a qu'à la fin de l'opération que l'on a le point ; l'architecte nous a fourni les documents et les services techniques ont fait avec l'architecte le point final de cette affaire il y a maintenant une quinzaine de jours, trois semaines, pas plus, parce qu'on n'avait pas les éléments.

**M. le Maire**

Merci.

Je précise que M. Hervo n'a pas dit qu'il allait ajouter cinq étages à la Médiathèque, Monsieur Macé. Je ferai attention à ce que vous publierez.

Allez-y, Monsieur Macé !

**M. Macé**

Je voudrais juste relever ce que vous venez de dire, Monsieur Hervo, quand vous dites : « *toujours, cela aboutit à cela* » ; fort heureusement que le terme « toujours » me paraît un peu généralisé dans des situations qui ne le sont pas. On ne dépose pas toujours des permis de construire modificatifs sur des équipements publics qui sont maîtrisés.

**M. Hervo**

Je vous l'accorde, très souvent !

**M. le Maire**

Monsieur Macé, le plus souvent... Vous êtes un peu...

On va voter.

Qui est contre ? 1 voix. Cela se confirme ! Qui s'abstient ? Qui est pour ? 34.

**34 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, Mme BACHELET, M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI.

**1 voix contre :** M. CONWAY.

Merci beaucoup.

L'histoire de La Garenne-Colombes fera le point sur ceux qui ont aidé la construction et ceux qui n'ont pas aidé la construction de la Médiathèque.

**5.14 - Autorisation de dépôt de permis de construire pour la construction de la salle des spectacles sise 22, avenue de Verdun, sur une parcelle située en zone USP cadastrée A24p.**

**M. le Maire**

M. Perrée, que nous trouverons dans un rôle inhabituel de constructeur ! Monsieur Perrée, qu'est-ce qui vous arrive ?

(Rires.)

**M. Perrée**

Ce point consiste tout simplement à approuver le projet et à autoriser M. le Maire à déposer un permis de construire pour la nouvelle salle de spectacles qui va se situer à la place, ou presque, de l'ancienne.

Vous avez tous les détails de cette salle de spectacles qui sont affichés, évidemment pas maintenant, mais cela va arriver.

Il y a une salle avec gradins, une salle pour des banquets, des loges, foyers pour artistes, des espaces techniques, des locaux, des réserves, une cuisine pour les manifestations et un parc de stationnement souterrain public de 247 places et des toilettes, j'espère.

**M. le Maire**

Y a-t-il des remarques ou des questions pour compléter l'exposé clair et synthétique de M. Perrée qui vient de vous construire une salle de spectacles, si vous n'aviez pas compris l'enjeu ? (Non.)

C'est formidable ! On va souvent donner la parole à M. Perrée !

La prochaine fois, je ferai un test en double aveugle ; je donnerai une fois la parole à M. Hervo et une fois la parole à M. Perrée et on verra ce que l'opposition dit.

*(Rires.)*

Il y a peut-être des leçons à en tirer.

Pas de remarque... Personne ne s'intéresse à la question de la salle des fêtes... On va construire un superbe truc, personne ne nous a posé la question du coût, personne ne nous a posé la question des parkings... C'est formidable !

On va passer au vote ; c'est un très bel établissement.

Qui s'abstient ? 1 abstention.

**M. Conway**

Je m'abstiens parce qu'il n'y a pas eu de commission urbanisme récemment dessus et que je n'ai pas eu le temps de consulter le dossier. Je ne vote pas sans avoir consulté le dossier.

**M. Hervo**

Je pense, lors de notre dernière commission, vous avoir présenté le projet, Monsieur Conway.

**M. Conway**

Oui, mais, depuis, je ne sais pas s'il a évolué ou pas...

**M. le Maire**

Il n'a pas changé.

**M. Conway**

... donc je m'abstiens. C'est uniquement pour cette raison.

**M. le Maire**

Très bien ! Comme cela, on ne prend pas de risque, c'est sûr !

Qui est contre ? Qui est pour ? 34 voix. Adopté à l'unanimité moins une abstention.

**34 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, Mme BACHELET, M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI.

**1 abstention :** M. CONWAY.

Merci.

Bravo, Monsieur Perrée ! On va vous confier des dossiers de M. Hervo. Je vais demander à M. Hervo de s'occuper de la culture !

**M. Hervo**

Je ne m'en suis pas si mal tiré, ce soir !

**M. le Maire**

C'est vrai, il y a eu pire.

## **VI - Divers**

### **6.1 - Décisions.**

**M. le Maire**

N° 2011/119 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de plantes et fleurs annuelles d'été en godets.

N° 2011/120 : Marché à procédure adaptée relatif au service d'entretien, de maintenance et de collecte des horodateurs de la Ville de La Garenne-Colombes dans le quartier des Vallées.

N° 2011/121 : Marché à procédure adaptée relatif à l'aménagement d'une aire de jeux dans le parc Yoqneam - fourniture et pose.

N° 2011/122 : Contrat avec l'association « Arthémys » relatif à un spectacle prévu le vendredi 24 juin 2011 au Mastaba 1.

N° 2011/123 : Contrat avec « Anthony Garzon G.N.W. » relatif à une prestation musicale prévue le mardi 21 juin 2011 dans le cadre de la Fête de la Musique.

N° 2011/124 : Contrat avec l'association « Ela musique » relatif à une prestation musicale prévue le mardi 21 juin 2011 dans le cadre de la Fête de la Musique.

N° 2011/125 : Contrat avec « SMartFr » relatif à une animation musicale prévue le mardi 21 juin 2011 dans le cadre de la Fête de la Musique.

N° 2011/126 : Contrat avec l'entreprise « RC Reibaud Communication » relatif à une prestation de maquillage effets spéciaux prévue le dimanche 19 juin 2011 dans le cadre de « La Garenne en fête ».

- N° 2011/127 : Contrat avec l'association « Amidon » relatif à des animations musicales prévues le samedi 18 juin 2011 dans le cadre de « La Garenne en fête ».
- N° 2011/128 : Contrat avec la « SARL Mac Productions » relatif à un concert de jazz prévu à la Médiathèque le vendredi 16 décembre 2011.
- N° 2011/129 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de services de téléphonie fixe.
- N° 2011/130 : Contrat avec la société « Ciné Matériel de Paris » relatif à une projection en plein air prévue le samedi 18 juin 2011 dans le cadre de « La Garenne en fête ».
- N° 2011/131 : Contrat avec M. Cyril Mendes-Martins relatif à une animation musicale prévue le mardi 21 juin 2011 dans le cadre de la Fête de la Musique.
- N° 2011/132 : Contrat avec M<sup>lle</sup> Lucile Richardot relatif à l'organisation d'un concert scolaire prévu le mardi 21 juin 2011 à l'école René-Guest.
- N° 2011/133 : Contrat avec M. Pierre Trocellier relatif à l'organisation d'un concert scolaire prévu le mardi 21 juin 2011 à l'école élémentaire René-Guest.
- N° 2011/134 : Contrat avec la société « Air 2 jeux » relatif à la location d'une structure d'animation prévue les samedi 18 et dimanche 19 juin 2011 dans le cadre de « La Garenne en fête ».
- N° 2011/135 : Contrat avec M. Francis Naud relatif à une animation musicale prévue le mardi 21 juin 2011 dans le cadre de la Fête de la Musique.
- N° 2011/136 : Mise en location à usage commercial d'un local sis 4 rue Voltaire à La Garenne-Colombes.
- N° 2011/137 : Contrat avec l'association « Le Toucan » relatif à une animation musicale prévue le dimanche 19 juin 2011 dans le cadre de « La Garenne en fête ».
- N° 2011/138 : Contrat avec l'association « Boogie passion » relatif à une animation musicale prévue le mardi 21 juin 2011 dans le cadre de la Fête de la Musique.
- N° 2011/139 : Contrat avec l'association « La forêt des enchanteurs » pour la fête de la crèche Joffre.
- N° 2011/140 : Contrat avec l'association « La forêt des enchanteurs » pour la fête de la crèche Jean-Bonal.
- N° 2011/141 : Contrat avec la compagnie « La Ferme de Tiligolo » pour la fête de la crèche des Vallées.
- N° 2011/142 : Contrat avec l'association « Mère Deny's Family » pour la fête de la crèche Sartoris.
- N° 2011/143 : Contrat avec le « centre de création et de diffusion musicales » pour la fête des crèches Verdun et Bonnin.
- N° 2011/144 : Contrat avec la SARL « Mac Productions » relatif à une prestation musicale prévue le dimanche 19 juin 2011 dans le cadre de « La Garenne en fête ».
- N° 2011/145 : Convention d'accueil avec l'association La Garenne Jeunesse relative à l'organisation de deux mini-séjours sur la base de loisirs de Buthiers (Seine-et-Marne) pour des enfants d'âge élémentaire.
- N° 2011/146 : Convention d'accueil « séjour groupe » avec la Fédération des œuvres laïques de l'Ardèche relative à un séjour à Abries (Hautes-Alpes) pour un groupe d'adolescents garennois.

**M. le Maire**

Sur les décisions du Maire, avez-vous des questions particulières ?

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

J'avais juste un commentaire. J'ai consulté la décision n° 120, « *Marché à procédure adaptée relatif au service d'entretien, de maintenance et de collecte des horodateurs de la Ville de La Garenne-Colombes dans le quartier des Vallées* », j'ai constaté qu'une seule entreprise a répondu, donc cela devient une spécialité.

La deuxième, c'est que c'est exactement ce genre de procédure qui aurait dû être faite pour le délégataire du parking place de la Liberté, dans lequel la gestion et l'entretien des horodateurs doit faire l'objet d'un marché et non pas d'une délégation de service public.

**M. le Maire**

Ce n'est pas : « doit faire », mais « peut faire » ; c'est un choix.

Je vous rappelle quand même qu'il s'agit d'un marché considérable, puisqu'on navigue entre 600 euros et 3 000 euros ; je voudrais que chacun sache à peu près de quoi il s'agit. Il s'agit des horodateurs des Vallées.

Pas d'autre question ? (*Non.*)

Parfait !

**6.2 - Remerciements.**

**M. le Maire**

Mesdames et Messieurs, je vous transmets les remerciements que j'ai reçus des associations suivantes, qui ont été bénéficiaires d'une subvention communale : l'Amicale des locataires SABLIGAR, l'Association Sportive des Cheminots de l'Ouest, le Cercle des Arts Plastiques et, enfin, l'association de l'Amicale des anciens élèves de La Garenne-Colombes.

**6.3 - Questions orales.**

**M. le Maire**

Il y a un tsunami de questions orales !

Qui veut commencer ?

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, suite à la nomination du Directeur général des services techniques au 1<sup>er</sup> octobre dernier, le poste qu'il occupait précédemment – responsable de la voirie – est vacant. Cela fait maintenant neuf mois. Pourriez-vous indiquer aux membres du Conseil Municipal les procédures de remplacement lancées ainsi que l'éventuel calendrier du recrutement définitif.

Je vous en remercie. Question orale adressée le jeudi 23 juin...

**M. le Maire**

Cela ira.

Monsieur Macé, nous avons procédé à la publication du poste, nous avons reçu les candidats et le recrutement, j'ai le plaisir de vous le dire, est en cours de finalisation extrême. Ça y est, on y est !

**M. Macé**

Lors du Conseil Municipal du 9 février 2011, je vous interrogeais, dans le cadre d'une question orale, pour que vous communiquiez la liste des permis de construire des immeubles d'habitation accordés en 2010, en indiquant à chaque fois l'adresse, la superficie de la parcelle, le nombre de logements et la SHON.

Vous m'avez répondu et je vous cite : « *Les éléments sont en cours de consolidation. Ils vous seront transmis lors de la prochaine commission d'urbanisme* ». À ce jour, la commission ne s'est toujours pas réunie et je pense que les éléments demandés sont maintenant connus et donc communicables.

Je réitère donc ma demande d'information relative aux permis de construire accordés en 2010.

Je vous remercie pour votre réponse.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Macé.

J'ai le tableau sous les yeux, je vous le remettrai bien volontiers à la fin. Une chose m'ennuie un peu, pour tout vous dire, Monsieur Macé, je ne sais pas si j'ai le droit de le communiquer, parce que l'administration a fait figurer le nom des gens bénéficiaires ; je ne sais pas si j'ai le droit de communiquer cette information.

Monsieur Sammut, puis-je vous demander de retirer le nom et de le communiquer demain par mail ?

*(M. Sammut acquiesce.)*

Merci infiniment !

**M. Macé**

Troisième question : Lors du Conseil Municipal du 9 février dernier, vous avez été interrogé sur les différentes publications municipales et sur les tribunes libres des deux listes de l'opposition municipale. Les publications concernées sont la lettre annuelle du Maire du mois de janvier qui dresse la liste des réalisations sur l'année qui vient de débiter et la publication régulière sur les Champs-Philippe.

Vous avez annoncé saisir un avocat pour connaître les obligations de la Ville.

Je vous demande d'informer les membres du Conseil Municipal du résultat de cette étude juridique.

Je vous en remercie.

**M. le Maire**

Mon cher collègue, je n'ai pas reçu et je n'ai pas eu connaissance de la réponse de l'avocat, donc je suis bien en peine de vous répondre précisément.

Je peux vous apporter, toutefois, un ou deux commencements de réponse, mais nous en reparlerons.

Concernant la lettre des Champs-Philippe, je pense qu'il n'y a pas d'obligation légale, mais, encore une fois, je voudrais le confirmer, parce que c'est un document de la SEM 92 et pas de la Ville ; encore une fois, je vérifierai.

Enfin, je vous rappelle sur les tribunes libres des deux listes de l'opposition municipale, la majorité de La Garenne-Colombes a une position très libérale, puisque quelle que soit l'importance de la liste représentée au Conseil Municipal, chacun ici dispose du même espace de publication, ce qui n'est pas le cas dans nombre de villes où le nombre de mots est strictement proportionnel au nombre de personnes siégeant au Conseil Municipal. Je ne vous fais pas de dessin sur les conséquences qui en

découleraient sur la capacité d'expression des uns et des autres si une telle règle était mise en œuvre à La Garenne-Colombes. À La Garenne-Colombes, tout le monde a le même droit, donc nous avons plutôt une vision, je trouve, très libérale et ouverte.

Mais je suis d'accord avec vous, nous pouvons aussi revoir ces règles si vous le souhaitez et peut-être sera-ce l'occasion de revoir ces règles au moment où je pourrai vous donner les résultats de la consultation juridique.

Je vous remercie, Monsieur Macé.

Vous avez une quatrième question.

**M. Macé**

Je vous demande d'indiquer aux membres du Conseil Municipal la liste exhaustive des contentieux en cours en précisant à chaque fois la nature du contentieux, l'avocat désigné par la Ville, si un ou plusieurs jugements ont déjà été prononcés et l'état d'avancement du dossier.

Je vous remercie de votre réponse.

**M. le Maire**

Il y a une liste qui est importante et que je ne peux, malheureusement, pas vous donner par écrit, parce que figurent, encore une fois, les noms, mais je vais vous la citer en ne vous donnant pas les noms, si vous êtes d'accord.

En matière d'urbanisme, d'aménagement urbain :

- le recours contre la modification du PLU dans le cadre du contentieux PC Médiathèque ;
  - le recours contre le PC Médiathèque, bien connu de quelques personnalités de l'opposition ici présentes ;
- le recours contre la décision de rejet de la demande de résiliation de la convention publique d'aménagement de la ZAC avec la SEM 92.

En matière de droit du statut et de la fonction publique territoriale :

- un contentieux lié à une non-saisine du Comité médical, puis une saisine tardive, selon la plaignante ;
  - un contentieux de non-renouvellement d'un contrat à l'échéance pour un service ;
  - un contentieux pour un abandon de poste pour un ancien directeur ;
  - un contentieux pour quelqu'un qui se plaint que son contrat n'a pas été renouvelé alors que celui-ci était terminé ;
  - un contentieux lié à un accident professionnel ;
- un contentieux lié à un accident du travail, avec une proposition de reclassement tardive, donc une demande d'indemnisation.

Les contentieux ont été repris par le cabinet FRECHE suite à l'expiration du marché de service juridique, dont l'attributaire pour le lot « fonction publique territoriale et statut » était le cabinet GRANRUT.

En matière de grands projets :

- un recours contre le PC délivré pour l'aménagement du parking souterrain sis sous la place de la Liberté, également bien connu ;
- un recours contre la délibération m'autorisant à signer la convention de DSP pour le parking.

Je vous informe qu'un marché public de conseil juridique va être relancé à la rentrée scolaire ; la transmission devra se faire, je n'en doute pas, de manière confraternelle avec le nouvel attributaire le cas échéant s'il devait s'avérer distinct des conseils actuellement missionnés.

Pour la plupart de ces dossiers, le conseil de la commune est Maître François Charles BERNARD du Cabinet FRECHE - BERNARD et associés, 21, avenue Victor-Hugo, dans le 16<sup>e</sup> arrondissement.

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Certaines gravures du monument aux morts situé dans le cimetière communal commencent à être endommagées. Serait-il possible de regraver les noms et prénoms des Garennois morts pour la Patrie ?

Je vous remercie de votre réponse.

**M. le Maire**

Oui, je suis d'accord avec vous. D'ailleurs, j'ai demandé, la dernière fois que je suis allé au cimetière, qu'un nettoyage, au moins manuel, soit fait dans un premier temps.

Sachez que pour ce que vous demandez, j'ai demandé qu'un devis soit fait ; le devis est en cours.

Monsieur Ranji, je crois que vous aviez une ou deux questions.

**M. Ranji**

Effectivement, j'en ai deux.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, plusieurs habitants de la rue d'Estienne-d'Orves sont venus à nous pour se plaindre d'un problème récurrent que connaît cette rue. En effet, une place de stationnement réservée aux livraisons est souvent, par manque de civisme de certains, utilisée pour des stationnements n'ayant pas cet objectif.

Cette situation a pour conséquence que les camions qui doivent livrer devant cet emplacement se trouvent obligés de procéder sur la voie de circulation, ce qui engendre des bouchons et des klaxons, qui provoquent, comme vous pouvez l'imaginer, une certaine gêne pour les riverains et les automobilistes.



Serait-il possible de remettre un coup de peinture sur l'emplacement « livraisons » qui ne se voit presque plus et pourriez-vous demander à la police municipale de verbaliser régulièrement les contrevenants ?

Je vous remercie de votre réponse.

**M. le Maire**

Monsieur Ranji, nous étions prévenus et, effectivement, les travaux de peinture sont programmés durant l'été sur cette place.

Vous aviez une deuxième question, je crois.

**M. Ranji**

Une dernière...

Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis le début des travaux sur la rue Pierre-Sémard, un stationnement temporaire a été mis en place par la Ville sur la rue Yves-Le-Caignard, la rue Louis-Jean et la rue de Sotteville, afin de combler le déficit de places provoqué.

Cet aménagement nécessaire à l'époque ne devait durer que six mois, conformément à l'arrêté municipal, d'autant plus que la rue Pierre-Sémard est maintenant achevée.

Pourriez-vous mettre en place une concertation avec les habitants du quartier, afin de mettre en place un aménagement durable ?

Je vous remercie de votre réponse.

**M. le Maire**

Mon cher collègue, l'arrêté municipal va être reconduit parce que ce stationnement est nécessaire, compte tenu des chantiers qui vont démarrer dans le secteur.

Enfin, M<sup>lle</sup> Naturel avait posé deux questions ou trois.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Deux.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, tout d'abord, je remercie M<sup>me</sup> Claudine Labrousse pour sa réponse concernant nos interrogations au dernier Conseil Municipal du 17 juin sur la mise en location des logements non conventionnés du 14bis, boulevard de la République.

Néanmoins, pourriez-vous être plus précise en nous indiquant distinctement, pour chaque logement loué, d'une part, le montant du loyer, puis celui des charges et leur superficie.

Je vous remercie pour votre réponse.

**M. le Maire**

C'est 250 euros charges comprises pour une superficie de 11 mètres carrés avec la kitchenette et les sanitaires.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Et la partie charges est de ?

**M. le Maire**

220 et 30 ; c'est 250 compris.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Merci.

**M. le Maire**

Toutes ces questions sont très intéressantes, mais pourquoi n'est-il pas possible de les poser... Vous pouvez les poser hors Conseil Municipal, par un mail à M<sup>me</sup> Labrousse.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Effectivement, elle nous avait répondu avant le Conseil, mais vu que j'ai posé la question, je voulais quand même préciser...

**M. le Maire**

Je vous parle à vous, mais je parle à tout le Conseil, bien entendu. Pour ces petites questions, n'hésitez pas à poser les questions en dehors du Conseil.

Allez-y, je vous en prie !

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Cela avait été fait, mais, du coup, j'avais quand même une question à poser formellement ; je l'ai fait.

La deuxième...

Plusieurs Garennois du quartier Centre Sud s'inquiètent de la gêne occasionnée par les travaux en cours et à venir du nouvel immeuble en construction aux alentours du 28, rue Voltaire. Enfin, de par l'étroitesse de la rue et le débordement du chantier sur celle-ci, la circulation est quasi impossible lors des passages des camions.

Serait-il envisageable, dans ce cas, d'interdire le stationnement de deux ou trois emplacements en face de ce chantier et, ainsi, de rendre la circulation plus fluide ?

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Merci, Mademoiselle.

Je suis d'accord avec vous, c'est un sujet important, mais souvenez-vous, quand nous avons refait la rue Voltaire, nous avons réussi à refaire la rue Voltaire sans quasiment interrompre la voirie. J'ose espérer que nous puissions faire de même en gérant ce chantier.

Je ne peux pas, aujourd'hui, vous dire précisément ce que l'on va faire. Il m'a été répondu que la proposition que vous faites d'interdire le stationnement des deux ou trois emplacements en face de ce chantier ne serait pas aussi évidente que cela pour diverses raisons techniques sur lesquelles je ne m'étendrai pas, mais soyez certaine que les services vont trouver la solution pour que, à la fois, le chantier puisse se dérouler correctement et, à la fois, la circulation des piétons et des automobilistes puisse se faire librement rue Voltaire.

Je crois que nous avons posé toutes les questions. Il n'y en avait pas d'autre ? *(Non.)*

Mes chers collègues, je pense que nous ne nous reverrons plus avant la rentrée ; je vous souhaite des vacances reposantes, studieuses si vous le souhaitez, et en tout cas heureuses !

Merci.

*La séance est levée à 23 heures 12.*